



DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Angliers
- Béarn
- Belleterre
- Duhamel-Ouest
- Fugèreville
- Guérin
- Kipawa
- Laforce
- Laniel (TNO)
- Latulipe-et-Gaboury
- Laverlochère
- Lorrainville
- Moffet
- Nédélec
- Notre-Dame-du-Nord
- Rémigny
- St-Bruno-de-Guigues
- St-Édouard-de-Fabre
- St-Eugène-de-Guigues
- Témiscaming
- Ville-Marie

Ville-Marie, le 26 novembre 2001

Madame Claudette Journault
Présidente
Commission du Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement (BAPE)
Édifice Lomer-Gouin Bureau 2.10
575, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet de réfection du barrage des Rapides-des-Quinze
d'Hydro-Québec.**

Bonjour,

Lors de ma présentation mardi le 20 novembre dernier à St-Eugène-de-Guigues nous avons échangé sur l'accès au travail pour nos ouvriers désireux de travailler et d'améliorer leur sort.

D'abord, c'est un dossier très complexe et qui est devenu avec les années un monopole sous le contrôle des grandes centrales syndicales situées dans les grands centres urbains.

Cette prise de contrôle cause à notre population et à nos travailleurs en particulier des injustices dans nos milieux ruraux.

Les représentants de la Commission de la construction du Québec (CCQ) vous diront qu'il est très facile de se conformer à leurs exigences! Madame Journault, en région sur le terrain ce n'est pas le cas; je vous invite à prendre connaissance des faits et revendications que nous faisons depuis fort longtemps pour faire connaître les qualifications de notre main d'œuvre et l'accès à l'industrie, pour nos jeunes en particulier. Ces derniers n'ont souvent d'autre choix que de s'exiler. Vous pouvez vous imaginer les conséquences!

.../2

Nous incluons donc aux présentes des extraits de documents et de correspondances que nous entretenons depuis l'année 1999.

Vous remarquerez nos récentes lettres précisant des objectifs et des moyens appropriés auprès des présidents de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), de la Commission de la construction du Québec (CCQ), ainsi que du ministère du Travail suite à la rencontre de monsieur Rochon, ministre du Travail, le 2 novembre 2001.

Nous avons sur la table des projets de développement. Notre objectif est simple :

☛ **Permettre à nos travailleurs d'occuper les emplois locaux. Pour nous c'est une question de ruralité! Notre économie, nos emplois, notre qualité de vie en dépendent.**

Nous travaillons avec plusieurs MRC, dont Pontiac et Bonaventure.

Nous vous remercions pour toute l'attention que vous accorderez aux présentes.

Nous demeurons disponibles pour toutes informations supplémentaires.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le préfet,



Philippe Barette

PB/vm

p.j.



DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Angliers
- Béarn
- Belleterre
- Duhamel-Ouest
- Fugèreville
- Guérin
- Kipawa
- Laforce
- Laniel (TNO)
- Latulipe-et-Gaboury
- Laverlochère
- Lorrainville
- Moffet
- Nédélec
- Notre-Dame-du-Nord
- Rémigny
- St-Bruno-de-Guigues
- St-Édouard-de-Fabre
- St-Eugène-de-Guigues
- Témiscaming
- Ville-Marie

Ville-Marie, le 20 novembre 2001

Par télécopieur
(418) 644-0003
Nombre de pages : 2

**À : Monsieur Jean Rochon
Ministre du Travail**

De : Denis Clermont

Concernant la problématique des travailleurs de la construction en région.

Monsieur le Ministre,

Suite à la rencontre tenue à Montréal le 2 novembre dernier, voici quelques points sur lesquels un suivi s'impose.

De façon générale, vous avez insisté afin de poursuivre au niveau «terrain» l'action entreprise en juillet 2000 entre votre ministère, la CCQ, la RBQ et la MRC de Témiscamingue. Nous avons donné notre accord et maintenu notre collaboration afin que tout soit mis en œuvre pour améliorer le sort de nos travailleurs et assurer un impact accru de l'industrie de la construction dans le développement de notre économie et de nos emplois. Dans cette perspective, nous sommes déjà intervenus auprès de la CCQ et de la RBQ pour la relance de nos pourparlers.

Pour votre part, Monsieur le Ministre, nous attendons également quelque chose :

- 1) Identification d'un répondant ou d'une répondante du ministère du Travail;
- 2) Prioriser le concept de la ruralité et le droit au travail dans toutes les décisions (cas par cas);
- 3) Le CLE doit répondre aux besoins du milieu et non se borner aux programmes et directives du gouvernement et du bureau régional;

.../2

- 4) Statuer sur la polyvalence des métiers (regrouper les métiers et les occupations selon la logique de la profession et du bon sens), dans le plus bref délai;
- 5) Exclure les régions (clause ruralité) de l'entente de principe du 29 mai 2001 entre l'ACRGTQ et la FTQ selon laquelle les entrepreneurs de grands travaux peuvent importer leurs propres travailleurs au détriment des travailleurs des régions;
- 6) Maintenir le statu quo (clause ruralité) pour les régions concernant l'exclusion du décret de la construction des travaux d'installation, de réparation et d'entretien de la machinerie servant à la production dans les usines du Québec.

Nous avons très bien compris que votre ministère est à dresser un état de situation au Québec sur cette question, que nous considérons d'importance capitale pour l'économie et l'emploi en région.

Nous vous réitérons notre confiance et notre bonne foi dans cette affaire; cependant, chacun des partenaires que nous sommes doivent faire leur part pour que nous puissions poursuivre notre démarche et atteindre nos objectifs d'emploi et de développement.

Nous vous remercions pour toute l'attention que vous accorderez aux présentes.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Dennis Gendron

D.C.

(vm)

- c.c. - **Monsieur Gilles Baril**, ministre des Régions
- **Monsieur François Gendron**, président du caucus du parti ministériel
- **Monsieur Philippe Barette**, préfet de la MRC
- **Monsieur André Ménard**, président-directeur général de la CCQ
- **Monsieur Alcide Fournier**, président-directeur général de la RBQ
- **Monsieur Michel Belzil**, président de la FQM
- **Madame Hélène Tremblay**, FQM



DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Angliers
- Béarn
- Belleterre
- Duhamel-Ouest
- Fugèreville
- Guérin
- Kipawa
- Laforce
- Laniel (TNO)
- Latulipe-et-Gaboury
- Laverlochère
- Lorrainville
- Moffet
- Nédélec
- Notre-Dame-du-Nord
- Rémigny
- St-Bruno-de-Guilgues
- St-Édouard-de-Fabre
- St-Eugène-de-Guilgues
- Témiscaming
- Ville-Marie

Ville-Marie, le 15 novembre 2001

Par télécopieur
(514) 341-3302
Nombre de pages : 3

**À : Monsieur André Ménard
Président-directeur général
Commission de la construction du Québec**

De : Denis Clermont

Concernant la problématique des travailleurs de la construction.

Monsieur le Président,

Le préfet de la MRC de Témiscamingue, monsieur Philippe Barette, s'est adressé au ministre du Travail, monsieur Jean Rochon pour lui manifester notre appréciation de la rencontre tenue à Montréal le 2 novembre dernier.

Votre présence a été bien appréciée.

Voici quelques points, où selon nous, un suivi s'impose :

1) L'utilisation des réseaux les plus près des citoyens pour l'information et la formation des travailleurs de la construction.

Le bureau régional de la CCQ est situé à 492 km de Ville-Marie et à 644 km de Témiscaming, ce qui représente 6 à 8 heures de route aller-retour. Comment assurer une présence régulière de la CCQ et de la RBQ, connues des travailleurs et des entrepreneurs, dans notre MRC (prise en charge personnelle, support, information, etc.)?

.../2

Nous travaillons cas par cas! Depuis la tournée de juillet 2000, nous avons rencontré environ 250 travailleurs et soumis environ 170 candidatures. À défaut de réviser et simplifier les procédures d'accès aux cartes de compétence pour les travailleurs, la MRC a proposé le 13 décembre 2000 une «entente de service aux travailleurs de la construction du Témiscamingue», selon laquelle la commission scolaire locale deviendrait «le point de chute des services de la CCQ et de la RBQ». Qu'en pensez-vous?

Actuellement, depuis le mois de mars 2001 la commission scolaire offre gratuitement à la CCQ et à la RBQ les locaux pour l'information et les examens, selon un horaire fixe (1 jour / mois). Après quatre (4) séances d'examen, le taux de réussite des travailleurs est de 66 % (23/35).

Nous venons de compléter une «expérience» de quatre (4) mois à cet égard. Qui s'occupera de nos travailleurs, revoir notre liste et trouver des solutions, cas par cas?

2) La révision des bassins de main d'œuvre selon les territoires d'appartenance (MRC) et dans une perspective d'emploi local.

Il ne s'agit pas d'élever des frontières! Nous demandons que nos travailleurs qui sont qualifiés soient admis et qu'ils soient priorisés sur nos chantiers, après quoi les travailleurs de l'extérieur sont les bienvenus. Et vice versa!

3) Est-ce que la CCQ est prête à une tolérance pour des «petits travaux» dans des petites municipalités?

Nous demandons une «clause ruralité» selon des dispositions appropriées, dans vos conventions.

4) Les camionneurs.

Nous proposons que le permis de conduire de classe 1 des chauffeurs de camion tienne également lieu de carte de compétence dans l'industrie de la construction.

5) Exclure les régions (clause ruralité) de l'entente de principe du 29 mai 2001 entre l'ACRGTQ et la FTQ selon laquelle les entrepreneurs de grands travaux peuvent importer leurs propres travailleurs au détriment des travailleurs des régions.

6) Maintenir le statu quo (clause ruralité) pour les régions concernant l'exclusion du décret de la construction des travaux d'installation, de réparation et d'entretien de la machinerie servant à la production dans les usines du Québec.

7) La relève.

- ⇒ Établir des programmes dans les écoles pour informer les jeunes des métiers de la construction et l'accès aux cours.
- ⇒ Établir un programme pour l'accès aux jeunes sur les chantiers durant les vacances d'été.

Nous vous remercions pour toute l'attention que vous accorderez aux présentes.

Nous vous prions de recevoir l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Denis Beaudin

D.C.

(vm)

- c.c. - Monsieur Jean Rochon, ministre du Travail
- Monsieur Gilles Baril, ministre des Régions
- Monsieur François Gendron, président du caucus du parti ministériel
- Monsieur Philippe Barette, préfet de la MRC
- Madame Hélène Tremblay, FQM
- Madame Audrey Murray, CCQ



DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Angliers
- Béarn
- Belleterre
- Duhamel-Ouest
- Fugèreville
- Guérin
- Kipawa
- Laforce
- Laniel (TNO)
- Latulipe-et-Gaboury
- Laverlochère
- Lorrainville
- Moffet
- Nédélec
- Notre-Dame-du-Nord
- Rémigny
- St-Bruno-de-Guigues
- St-Édouard-de-Fabre
- St-Eugène-de-Guigues
- Témiscaming
- Ville-Marie

Ville-Marie, le 16 novembre 2001

Par télécopieur
(514) 873-6750
Nombre de pages : 2

**À : Monsieur Alcide Fournier
Président-directeur général
Régie du bâtiment du Québec**

De : Denis Clermont

**Objet : Problématique des travailleurs de la construction dans la
MRC de Témiscamingue.**

Monsieur le Président,

Le préfet de la MRC de Témiscamingue, monsieur Philippe Barette, s'est adressé au ministre du Travail, monsieur Jean Rochon pour lui manifester notre appréciation de la rencontre tenue à Montréal le 2 novembre dernier.

Votre présence a été bien appréciée.

Voici un (1) point, où selon nous, un suivi s'impose.

Tel que mentionné dans notre lettre datée du 19 juin 2001, concernant votre direction régionale, lorsque nous avons devant nous un entrepreneur en chair et en os, quand on leur demande, votre personnel devrait se déplacer pour rencontrer nos gens dans leur milieu, pour répondre à leurs questions et pour leur fournir de façon pratique et fonctionnelle toute l'aide requise pour compléter les formulaires et leur permettre d'atteindre leurs objectifs en terme de cartes, licence, etc., selon les règles de la RBQ / CCQ.

Il ne sert à rien, Monsieur le Président, de déplacer une équipe s'il n'y a pas de gens à rencontrer, encore moins si les personnes ressources ne répondent pas aux besoins, c'est-à-dire, aider le travailleur à compléter les formulaires.

.../2

À notre avis, un service à la clientèle convenable est tel que nous avons proposé au ministère du Travail, à la CCQ et à la RBQ, c'est-à-dire une entente avec notre Commission scolaire qui était prête à disponibiliser les ressources humaines et matérielles pour le faire, c'est-à-dire ce que la MRC donne comme service depuis juillet 2000. Environ 250 travailleurs ont été rencontrés personnellement. Il s'agit, si vous voulez, d'un «premier répondant». Ainsi, quand la CCQ ou la RBQ intervient, les dossiers sont «montés» et les décisions se prennent rapidement et efficacement.

Chacun dans son domaine, notre rôle en tant qu'organisme est de desservir le citoyen. La tournée réalisée par le ministère du Travail en juillet 2000 a démontré une déficience importante à cet égard dans le secteur de la construction. L'exemple des douze (12) derniers mois nous démontre qu'une présence s'impose au Témiscamingue, non pas pour remplacer la CCQ ou la RBQ, mais pour faire un lien solide entre les parties. Pour la MRC, l'emploi est une priorité. L'industrie de la construction joue un rôle important dans le développement régional.

Nous vous remercions pour toute l'attention que vous accorderez aux présentes.

Nous vous réitérons notre confiance!

Nous vous prions de recevoir l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Denis Gendron

D.C.

(vm)

p.j.

- c.c. - **Monsieur Jean Rochon**, ministre du Travail
- **Monsieur Gilles Baril**, ministre des Régions
- **Monsieur François Gendron**, président du caucus du parti ministériel
- **Monsieur Philippe Barette**, préfet de la MRC
- **Madame Hélène Tremblay**, FQM
- **Madame Audrey Murray**, CCQ

MRC de Témiscamingue

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes C.P. 548
Ville-Marie (Québec) JOZ 3W0
Téléphone : (819) 629-2829 ou cellulaire : (819) 629-7070
Télécopieur : (819) 629-3472 - courriel : mrc.temiscamingue@sympatico.ca

RENCONTRE

Concernant la problématique des travailleurs de la construction en région.

Endroit : Montréal – Tour de la Bourse, 800, Carré-Victoria, 28^e étage
Date : Vendredi le 2 novembre 2001
Heure : 10 h 30 à midi

Présences (invités) :

Ministère du Travail

☞ Monsieur Jean Rochon , ministre
☞ Monsieur Sébastien Viau , attaché politique

Parti ministériel

☞ Monsieur François Gendron , président du caucus

Fédération québécoise des municipalités (FQM)

☞ Monsieur Michel Belzil , président
☞ Madame Hélène Tremblay , conseillère juridique et politique

Municipalité régionale de comté de Bonaventure

☞ Monsieur Jean-Guy Poirier , préfet

Municipalité régionale de comté de Pontiac

☞ Monsieur Michael McCrank , préfet
☞ Madame Louise E. Donaldson , directrice SADC

Commission de la construction du Québec (CCQ)

☞ Monsieur André Ménard , président-directeur général
☞ Madame Audrey Murray , conseillère au président

Régie du bâtiment du Québec (RBQ)

☞ Monsieur Alcide Fournier , président-directeur général

Association des industries forestières du Québec

☞ Monsieur André Duchesne , président-directeur général

Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT)

☞ Monsieur Philippe Barette , préfet

INFORMATION ET ORDRE DU JOUR

- 1) Mot de bienvenue par monsieur Philippe Barette.
- * 2) Présentation des MRC de Témiscamingue (document annexé) et de Pontiac.
- 3) Objectifs des MRC concernant la problématique des travailleurs de la construction :
 - créer un environnement favorable pour le développement économique en région (ruralité);
 - maintien et création d'emplois locaux.

Tableau concernant le nombre de travailleurs de la construction au Témiscamingue				
Témiscamingue	Métiers		Occupations	Total
	Compagnons	Apprentis		
1995	251		85	336
25 janvier 2000	278		56	334
21 juillet 2000	297		56	353
27 avril 2001	262	68	64	394
Sous région Rouyn-Noranda	1 579			
Région Abitibi-Témiscamingue (au 12 juillet 2000)	2 318			

256 salariés du Témiscamingue ont rapporté des heures de travail au cours des douze (12) mois se terminant en mai 2000.

Les principaux métiers où l'on dénombre le plus de détenteurs de certificats de compétence au Témiscamingue au 12 juillet 2000 sont les suivants :

- ⇒ Charpentier – menuisier (83)
- ⇒ Opérateur d'équipement lourd (65)
- ⇒ Électricien (43)
- ⇒ Opérateur de pelle mécanique (21)

Plusieurs métiers n'ont aucun détenteur de certificats de compétence ou seulement qu'un :

- ⇒ Carreleur (1)
- ⇒ Cimentier – applicateur (0)
- ⇒ Couvreur (1)
- ⇒ Plâtrier (1)
- ⇒ Tuyauteur (1)

TABLEAU CONCERNANT LE NOMBRE DE TRAVAILLEURS DE LA CONSTRUCTION DU TÉMISCAMINGUE SANS CARTES DE COMPÉTENCE (TOURNÉE DU MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA CCQ LES 12, 13 ET 14 JUILLET 2000)	
Domaine (apprenti et compagnon)	Nombre de travailleurs
Opérateur de machinerie lourde	13
Mécanicien	1
Entrepreneur	7
Journalier	23
Électricien	5
Soudeur	7
Gardien de sécurité	1
Charpentier – menuisier	11
Monteur d'acier	5
Opérateur de pelle mécanique	3
Peintre – plâtrier	2
Menuisier	10
Opérateur de pelle hydraulique	1
Peintre	3
Conducteur de camion	2
Mécanicien industriel	1
Mécanicien de chantier	2
Cimentier – applicateur	1
Plombier	3
Ouvrier	1
Grutier	1
Couvreur	1
Mécanicien de machinerie lourde	1
Manœuvre de construction électromécanique	1
Total	106

Ce dénombrement concerne uniquement les travailleurs qui se sont manifestés lors de la tournée en se déplaçant pour rencontrer les représentants du ministère du Travail, de la CCQ et de la MRCT.

**TABLEAU CONCERNANT LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT
DANS LA MRCT (à titre indicatif)**

- ⇒ Ced-Or à Béarn (100 M\$) 2000-2003
- Usine de panneaux de cèdre à lamelles orientées
- ⇒ Hydro-Québec - Centrale hydroélectrique Tabaret à Laniel / Témiscaming (200 M\$) 2002-2006
- ⇒ Hydro-Québec - Centrale Rapides-Des-Quinze à Angliers – Guérin (80 M\$) 2000-2003
- Réfection de la centrale et de l'évacuateur de crue
- ⇒ Centrale La Régionale à Angliers (50 M\$) 2001-2003
- ⇒ Temlam à Ville-Marie (25 M\$) 2000-2003
- Ajout d'une 2^e ligne de production
- ⇒ Viande Abitémis - Abattoir à Fugèreville pour le bœuf, l'agneau et le porc (2,1 M\$) 2000-2002 *réalisé*
- ⇒ Scierie Béarn (6 M\$) 2000-2001
- ⇒ Tembec, usine de sulfite à Témiscaming (120 M\$) 2001-2002
- ⇒ Tembec, usine Temboard à Témiscaming (30 M\$) 2001-2002
- ⇒ Syltem à St-Édouard-de-Fabre (6 M\$) 2001-2003
- Usine de bois de plancher
- ⇒ Timber Train à Témiscaming (2 M\$) 2001-2002
- Prolongement du chemin de fer jusqu'à l'ancienne gare
- ⇒ Commonwealth Plywood à Belleterre (3 M\$) 2000-2001 *réalisé*
- ⇒ Commonwealth Plywood à Kipawa (10,5 M\$) 2000-2001 *réalisé*
- ⇒ Abattoir de Lorrainville 2001-2002 *réalisé*
- ⇒ Proscuitto (18 M\$) 2002-2003
- ⇒ Centre administratif à Eagle Village, Kipawa (1,2 M\$) 2000-2001 *réalisé*
- ⇒ MTQ – Réfection de la route 101 de St-Bruno-de-Guigues à Notre-Dame-du-Nord (2,4 M\$) *réalisé*
- ⇒ Médicago - Aliments pour animaux (15 M\$) – 20 emplois – 2005

Total : 671,2 millions \$

4) Situation dans l'industrie de la construction.

Mise en situation

La MRC de Témiscamingue est au prise avec une problématique particulière dans l'industrie de la construction due à son éloignement géographique et à sa situation frontalière.

Les lois et la réglementation qui encadrent ce secteur d'activité sont trop rigides et non adaptées à la construction en milieu rural.

Plusieurs travailleurs de la construction ne peuvent bénéficier du travail offert sur des chantiers locaux alors que des entrepreneurs et des travailleurs de l'extérieur de la région accaparent ces chantiers.

La MRC de Témiscamingue travaille depuis plusieurs mois à trouver des solutions pour améliorer le sort des travailleurs locaux. En collaboration avec le ministère du Travail, une tournée auprès des travailleurs de la construction du Témiscamingue et du Pontiac a été réalisée du 10 au 14 juillet 2000. Cette tournée a permis de rencontrer, en date des présentes, près de 200 travailleurs du Témiscamingue, afin de préciser leurs besoins et leurs attentes. Un rapport a été produit suite à cette tournée et un comité a été formé, regroupant des représentants du milieu, du ministère du Travail, de la CCQ, de la RBQ, etc. De plus, une rencontre a eu lieu le 23 novembre 2000 avec madame Diane Lemieux, ministre du Travail, à laquelle participait également le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), monsieur Pierre Ménard.

Madame la ministre avait alors reconnu la problématique particulière des régions limitrophes dont le Témiscamingue et le Pontiac.

Suite à la tournée de juillet 2000, le Ministère se considérait alors bien documenté pour intervenir à trois (3) niveaux :

4.1) L'utilisation des réseaux les plus près des citoyens pour l'information et la formation des travailleurs de la construction.

Le bureau régional de la CCQ est situé à 492 km de Ville-Marie et à 644 km de Témiscaming, ce qui représente 6 à 8 heures de route aller-retour. Comment assurer une présence régulière de la CCQ et de la RBQ, connue des travailleurs et des entrepreneurs, dans notre MRC (prise en charge personnelle, support, information, etc.)?

*

4.1.1) Le centre local d'emploi (CLE) n'a pas priorisé le secteur de la construction dans leur plan de formation (sic) (voir lettre annexée).

*

4.1.2) La MRC a proposé le 13 décembre 2000 une «entente de service aux travailleurs de la construction du Témiscamingue», selon laquelle la commission scolaire locale deviendrait «le point de chute des services de la CCQ et de la RBQ» (document annexé).

Actuellement, depuis le mois de mars 2001 la commission scolaire offre gratuitement à la CCQ et à la RBQ les locaux pour l'information et les examens, selon un horaire fixe (1 jour / mois). Après trois (3) séances d'examen sur quatre (4), le taux de réussite des travailleurs est de 64 % (21/33).

4.2) La révision des bassins de main d'œuvre selon les territoires d'appartenance (MRC) et dans une perspective d'emploi local.

	Abitibi-Témiscamingue	MRC de Témiscamingue
Superficie	64 878 km ²	19 267 km ²
Population	151 866	18 348 (12%)
Municipalités	90	20
Population des principales villes de la région.		
• Amos (Abitibi)	13 862	
• La Sarre (Abitibi-Ouest)	8 346	
• Rouyn-Noranda	30 990	
• Val d'Or (Vallée de l'Or)	24 719	
• Témiscaming (Témiscamingue)		3 167
• Ville-Marie (Témiscamingue)		2 947

*

Exemple : Coûts supplémentaires chez Tembec (1,2 M\$ en l'an 2000) (document annexé)

4.3) La polyvalence des métiers.

Il existe dans l'industrie de la construction une trentaine (30) de métiers et une vingtaine (20) d'occupations.

L'Ontario par exemple en compte beaucoup moins?

Une des caractéristiques du monde rural constitue la polyvalence de la main d'œuvre.

D'autres objectifs se dégagent des différentes problématiques vécues par les travailleurs de la construction au Témiscamingue.

- 4.4) Révision et simplification des procédures d'accès aux cartes de compétence pour les travailleurs.**

Est-ce vrai que les décisions, concernant la qualification des travailleurs, sont prises à Montréal?

- 4.5) Relève Formation professionnelle dans les commissions scolaires (sensibiliser les jeunes dans les écoles, stage en milieu de travail, etc.).**

- 4.6) Projets d'été favorisant l'accès des étudiants sur les chantiers.**

- 4.7) Exclusion dans les petites municipalités de travaux municipaux et/ou communautaires par des employés municipaux et/ou des bénévoles (établir à cette fin des critères selon l'ampleur ou le type du projet ou selon la population ou la taille des contrats – ex. : comptoir postal de Guérin).**

- 4.8) Établir dans les conventions collectives de la construction des clauses «régions» afin que ces dernières bénéficient des retombées économiques et des emplois reliés à leurs projets de développement.**

- 4.9) Inclure aux pourparlers actuels entre le gouvernement du Québec et le milieu sur la ruralité et le renforcement des MRC, la problématique des services de proximité dans l'industrie de la construction, en collaboration avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM).**

- 4.10) Assouplir les règles concernant les camionneurs afin que le permis de conduire de classe 1 des chauffeurs de camions tienne également lieu de carte de compétence (occupation) dans l'industrie de la construction.**

- 4.11) Déréglementer le secteur résidentiel (6 logements et moins).**

- 4.12) Exclure du décret de la construction les municipalités de moins de 5 000 habitants.**

4.13) Entente de principe du 29 mai 2001 entre l'ACRGQTQ et la FTQ selon laquelle les entrepreneurs de grands travaux (ex. : route) peuvent importer leurs propres travailleurs au détriment des travailleurs des régions.

4.14) Problématique concernant l'inclusion dans l'industrie de la construction des travaux d'installation, de réparation et d'entretien de la machinerie servant à la production dans les usines du Québec (commentaires de monsieur Michel Audet, président de la Chambre de commerce du Québec, le 23 août 2001, ci-annexés).

4.15) Favoriser l'harmonisation des lois et règlements ainsi que la mobilité de la main d'œuvre dans l'industrie de la construction entre le Témiscamingue et le Nord-Est ontarien (zone Franche – régions limitrophes).

5) Affaires nouvelles.

5A) _____

5B) _____

5C) _____

MRCT, 29 octobre 2001
(vm)

Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

PRÉSENTATION AU CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CRDAT)

- LES SERVICES RÉGIONAUX (CENTRES DE DÉCISIONS)
- LES SERVICES DE PROXIMITÉ
- LES RÉGIONS LIMITOPHES



Le 19 décembre 2000



21, rue Notre-Dame-de-Lourdes C.P. 548
Ville-Marie (Québec) JOZ 3W0
Téléphone : (819) 629-2829 Télécopieur : (819) 629-3472
Courriel : mrc.temiscamingue@sympatico.ca



DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Angliers
- Béarn
- Bellaterra
- Duhamel-Ouest
- Fugèreville
- Guérin
- Kpawa
- Laforce
- Laniel (TNO)
- Latulpe-et-Gaboury
- Laverlochère
- Lorrainville
- Molfet
- Nédélec
- Notre-Dame-du-Nord
- Rémigny
- St-Bruno-de-Guigues
- St-Édouard-de-Fabre
- St-Eugène-de-Guigues
- Temiscaming
- Ville-Marie

Ville-Marie, le 8 février 2000

Par télécopieur
Nombre de pages : 2

Monsieur Rénaud Frénette
Conseil conjoint – FTQ – local 009

Monsieur Gérard M. Fortin
Directeur régional - CCQ

Objet : Projet de Carrefour jeunesse-emploi concernant la démolition de la meunerie agricole à Notre-Dame-du-Nord

Monsieur,

Nous vous réitérons notre demande du 1^{er} février 2000 concernant « l'exclusion » du projet de Carrefour jeunesse-emploi aux dispositions de la loi R-20 sur les relations de travail dans l'industrie de la construction.

- 1) L'article 19 au premier paragraphe soustrait de l'application de la loi les exploitations agricoles. Dans la lettre du 4 janvier que la Commission de la construction du Québec nous adressait, les mots meunerie agricole sont même utilisés en objet. Dans leur lettre d'appui, la Fraternité inter-provinciale des ouvriers en électricité souligne en caractère gras les mots meunerie agricole. Nous vous rappelons que la définition d'une exploitation agricole aux termes de la loi est la suivante :

« Une ferme mise en valeur habituellement par l'exploitant lui-même ou par l'entremise de moins de trois salariés embauchés de façon continue. »

Le projet de démolition de Carrefour jeunesse-emploi porte justement sur une « exploitation agricole » au sens de la loi R-20.

- 2) Le même article 19 au deuxième paragraphe soustrait encore de l'application de la loi « les travaux d'entretien et de réparation exécutés par des salariés permanents et par des salariés qui les remplacent temporairement, embauchés directement par un employeur autre qu'un employeur professionnel ». On définit dans la loi un employeur professionnel de la façon suivante :

.../2

« Un employeur dont l'activité principale est d'effectuer des travaux de construction et qui emploie habituellement des salariés pour un genre de travail qui fait l'objet d'une convention collective, »

Il est clair dans le projet en question que les jeunes de Carrefour jeunesse-emploi qui ont reçu en don la meunerie agricole ne sont pas des employeurs professionnels.

Le projet de démolition de la meunerie agricole est donc à nos yeux doublement soustrait de la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

Nous nous permettons également de vous rappeler que le geste que nous vous demandons de poser a une portée sociale significative. Le projet s'intitule « Partenaire de l'environnement ». Huit jeunes sont déjà embauchés! Ils sont en attente d'un accord de votre part. Le premier volet du projet consiste à la démolition et à la récupération des matériaux de l'ancienne meunerie agricole de Notre-Dame-du-Nord. La deuxième étape consiste à intervenir en collaboration avec les municipalités locales dans le domaine de la récupération et la revalorisation des résidus.

À l'aube du Sommet national du Québec et de la jeunesse, portant entre autres sur les défis de l'emploi, nous avons là une occasion concrète pour passer de la parole aux actes et faire preuve d'un minimum de solidarité!

Nous sommes persuadés qu'une telle collaboration ne causera aucun préjudice à vous-même et à vos membres, et qu'elle n'entravera pas vos politiques en semblable matière.

Vous comprendrez que le temps nous presse. Nous vous réitérons notre confiance.

Nous vous prions de recevoir nos plus cordiales salutations.

Le secrétaire-trésorier,



Denis Clermont

DC/fa

c.c. Monsieur Henri Massé
Monsieur Philippe Barette
Madame Martine Aumond, Carrefour jeunesse-emploi

DESTINATAIRE: C.C.Q. JAK-DOR

EXPÉDITEUR: CLAUDE PÉRREAULT

DATE: 14/02/2000

OBJET: CARTE DE COMPÉTENCE - COMPARÉON LIMITE

Monsieur, j'aimerais obtenir les résultats de mes 4 test de charpentier-menuisier que j'ai échoué et, ou j'ai échoué le module; comme charpente - plan et devis - fondations etc.

J'aimerais obtenir aussi un certificat attestant mes heures de travail que vous avez approuvé en 89-90 pour que j'ai le droit de faire l'examen.

Je vous envoie une photo copie sur quoi j'ai besoin pour cette carte de compétence limitée.

J'espère que tout est conforme.
Claude Perreault.

CLAUDE PÉRREAULT
1- 2^e RUE NORD BÉHAN
C.P. 294 P.Q. J0Z-1B0.

N.A.S. 256-436-122
TÉL: 1-819-726-2708

P.S. J'aimerais avoir une formule pour aller en arbitrage S.V.P.



Commission
de la construction
du Québec

Montréal, le 30 juin 2000

Monsieur Claude Perreault
1, 2^e rue Nord, CP 294
Barn (Québec)
J0Z 1G0

**OBJET : Révision de l'examen de qualification provinciale – Charpentier-
menuisier**

N/Dossier : 16994

N.A.S. : 256-436-122

Monsieur,

La présente fait suite à la demande que vous avez déposée au bureau régional de la Commission de la construction du Québec à Val d'Or relativement à l'objet cité en titre.

La révision demandée pour le métier de charpentier-menuisier dont vous avez passé l'examen en 1990, 1991 et 1993 ne peut vous guider dans aucun perfectionnement car cet examen n'existe plus. Un nouvel examen a été produit au mois de mars 1995 et les questions des six modules valident les compétences d'un charpentier-menuisier.

Nous désirons vous mentionner également que l'examen de qualification pour l'obtention du certificat de compétence de compagnon charpentier-menuisier est révisé et validé par des experts du métier. Ledit examen est rédigé afin de répondre le plus adéquatement possible aux exigences et à la pratique du métier de charpentier-menuisier en chantier de construction.

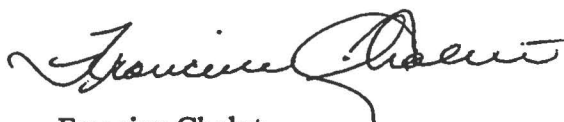
Concernant la demande pour l'obtention du certificat de compétence limité, nous transférons votre dossier à la qualification professionnelle qui analysera votre dossier.

.../2

2/...

Par ailleurs, soyez informé qu'en vertu de l'article 27 du Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, vous avez le droit d'en appeler de cette décision auprès du Commissaire de la construction. À cette fin, vous pouvez obtenir le formulaire requis en communiquant avec ce Commissaire au (514) 873-5956 ou avec le bureau de la Commission de la construction du Québec de votre région.

Espérant le tout conforme à vos attentes, nous vous souhaitons les meilleures chances de succès à votre prochain essai.



Francine Chalut
Pour le comité d'étude
Direction de la formation professionnelle
/dcb

P.J.



F.T.Q. CONSTRUCTION.

2 Sentier des fougères...
Sullivan, Qc. JOY 2NO
Tel:874-1395 Fax:874-2083

Val d'Or, le 21/02/2000

M. Denis Clermont
secrétaire-trésorier
MRC du témiscamingue.

Objet: Projet de carrefour jeunesse-emploi concernant la démolition de la meunerie à Notre-Dame du Nord.

Monsieur,

Suite à notre conversation téléphonique du 18/02/2000, nous vous faisons parvenir la décision du conseil de l'exécutif régional du local AMI, réunion qui s'est tenue juste avant cette conversation. Le conseil a décidé de reviser leur décision du 06/01/2000 et sont en accord avec votre projet de démolition de la meunerie de Notre-Dame du Nord.

Nous nous voyons dans l'obligation d'être solidaire de nos confrères du local FIPOE, puisque nous faisons partis de la grande famille du conseil-conjoint. Néanmoins nous réaffirmons notre juridiction de métier dans la domaine de la démolition de bâtiment. Toutes décisions finales concernant de futurs projets devront obtenir l'aval du conseil exécutif de la FTQ. construction dont le directeur général est M. Jocelyn Dupuis.

Bon projet et nous vous prions d'agréer, monsieur nos sentiments les meilleurs.

Reynald Frenette
Reynald Frenette.
Représentant syndical.
locaux 9-777-AMI
Conseil, conjoint.

c.c. Monsieur Gérard Magelle Fortin.
Directeur régional, CCQ.

Monsieur Ludger Synnett.
Directeur général, local AMI

*à N. P. Barette
de S. Desmont*

MRC de Témiscamingue

Compte rendu de la rencontre de travail concernant les problématiques dans la construction dans la MRC de Pontiac et du Témiscamingue tenue à l'Auberge des Gouverneurs à Gatineau, jeudi le 9 mars 2000.

Étaient présents :

- Madame Andrée-Lise Méthot , Cabinet de la ministre du Travail
- Madame Christine Bolduc , Ministère du Travail, Direction de l'industrie de la construction
- Monsieur Gilles Lanthier , Ministère des Régions
- Monsieur Serge Maheux , Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue
- Monsieur Philippe Barette , Préfet de la MRC de Témiscamingue
- Monsieur Luc Rossignol , Président du syndicat – local 233
- Monsieur Ross Vowles , Mayor-Thorne, MRC de Pontiac
- Monsieur Mike Mecrank , Mayor-Litchfield, préfet MRC de Pontiac
- Monsieur Paul Ryan , Mayor-Waltham
- Monsieur Trevor Howard , Pontiac contractor
- Monsieur Jean-Marie Cadic , ADAT
- Madame Louise Donaldson , MRC de Pontiac (SADC Pontiac)
- Monsieur Jack Graham , Député, préfet
- Monsieur Jacques Chartrand , CCQ Outaouais
- Madame Céline Normand , CCQ Outaouais
- Monsieur Gérard M. Fortin , CCQ Val d'Or
- Madame Christiane Papineau , Ministère du Travail
- Monsieur Marc Fortin , RBQ Outaouais
- Monsieur Pilon , Contracteur

//

1. Madame Christiane Papineau du ministère du Travail et madame Andrée-Lise Méthot, déléguée de la ministre du Travail (Diane Lemleux) animent cette réunion.
2. Madame Méthot nous informe de ses objectifs de tenir cette réunion :
 - Le Premier ministre Bouchard refuse carrément une zone franche;
 - La déréglementation n'est pas prévue immédiatement;
 - Entendre les problèmes et ensuite explorer des pistes de solutions.
3. Monsieur Jacques Chartrand de la CCQ revenait constamment avec une réponse facile d'application sur le terrain avec comme principal argument « contre le travail au noir ».

4. Madame Méthot, Ingénieure de formation, n'accepte pas facilement nos irritants qui se produisent dans nos régions. Elle dit être originaire de la Côte Nord (Baie Comeau).
5. Enfin, après maintes échanges, nos deux MRC et leurs représentants ont formulé les recommandations suivantes :
 - A) Considérant que le présent décret défavorise nos petites régions, nous demandons un amendement pour justement tenir compte de nos particularités : grande superficie peu peuplée. Accentuer la polyvalence dans les métiers pour éviter de travailler au noir.
 - B) Pour nos régions, émettre une carte de compétence à nos travailleurs qui serait valide seulement pour nos milieux.
 - C) Établir un salaire moindre chez-nous au lieu de l'appliquer à l'échelle provinciale.
6. Sur ce point, madame Méthot répète que ce sont les employeurs et les syndicats qui négocient les salaires. Monsieur Barette lui a rappelé que la ministre Lemieux a entièrement l'autorité pour soumettre des directives pour notre mieux-être! Après questionnement de notre part, madame Méthot a pris l'engagement de faire une consultation auprès des autres intervenants concernés sur nos demandes et nous présenter un tableau avec des échéanciers qui sera entre nos mains avant jeudi le 13 avril 2000.

7. Conclusion.

Difficile d'évaluer avant la venue de leur rapport; mais monsieur Barette pense que nous réussirons à faire des gains.



(S) Philippe Barette

c.c. Monsieur Luc Rossignol, Responsable local - 233

« ANNEXE »

Liste des travailleurs (CCQ) – MRC de Témiscamingue

En date du 25 janvier 2000

Ville		Compagnons	Apprentis	Occupations
Angliers	12 salariés			
Opérateur équipement lourd		8	0	0
Occupation		0	0	4
Béarn	16 salariés			
Briqueleur maçon		1	0	0
Carreleur		1	0	0
Charpentier menuisier		3	3	0
Électricien		1	0	0
Monteur d'acier		2	0	0
Opérateur équipement lourd		4	0	0
Tireur de joints		1	0	0
Occupation		0	0	2
Fabre	14 salariés			
Charpentier menuisier		5	1	0
Électricien		0	1	0
Ferrailleur		0	1	0
Opérateur équipement lourd		4	0	0
Opérateur pelle		2	0	0
Peintre		2	1	0
Occupation		0	0	1
Fugèreville	6 salariés			
Charpentier menuisier		0	1	0
Électricien		1	1	0
Mécanicien chantier		1	0	0
Opérateur équipement lourd		1	0	0
Opérateur pelle		1		
Occupation		0	0	1
Guérin	11 salariés			
Charpentier menuisier		2	1	0
Électricien		1	0	0
Grutier		1	0	0
Opérateur équipement lourd		2	0	0
Plombier		1	0	0
Occupation		0	0	4
Lanlé	1 salarié			
Électricien		1	0	0
Kipawa	2 salariés			
Occupation		0	0	2
Latulipe-et-Gaboury	4 salariés			
Électricien		2	0	0
Ferrailleur		1	0	0
Occupation		0	0	1

Ville	Compagnons	Apprentis	Occupations
Laverlochère	13 salariés		
Charpentier menuisier	2	0	0
Électricien	1	0	0
Grutier	1	0	0
Mécanicien machinerie lourde	1	0	0
Monteur d'acier	1	0	0
Opérateur équipement lourd	6	0	0
Opérateur pelle	2	0	0
Serrurier de bâtiment	1	0	0
Occupation	0	0	3
Lorrainville	35 salariés		
Briqueleur maçon	2	0	0
Calorifugeur	1	0	0
Charpentier menuisier	10	4	0
Électricien	4	1	0
Monteur vitrier	1	0	0
Opérateur équipement lourd	6	0	0
Peintre	3	0	0
Poseur revêtements souples	2	0	0
Occupation	0	0	5
Moffet	2 salariés		
Poseur système intérieur	1	0	0
Occupation	0	0	1
Nédélec	6 salariés		
Charpentier menuisier	2	0	0
Électricien	2	1	0
Opérateur équipement lourd	1	0	0
Notre-Dame-du-Nord	26 salariés		
Charpentier menuisier	3	4	0
Électricien	4	2	0
Ferrailleur	1	0	0
Grutier	1	0	0
Monteur d'acier	2	0	0
Opérateur équipement lourd	7	0	0
Opérateur pelle	2	3	0
Tuyauteur	0	1	0
Occupation	0	0	4
Rémigny	10 salariés		
Charpentier menuisier	5	1	0
Monteur d'acier	1	1	0
Opérateur équipement lourd	2	0	0
Occupation	0	0	2
Rollet	13 salariés		
Chaudronnier	1	0	0
Électricien	1	0	0
Grutier	2	0	0
Mécanicien de chantier	4	0	0
Monteur d'acier	1	1	0
Opérateur équipement lourd	3	0	0

Ville		Compagnons	Apprentis	Occupations
St-Bruno-de-Guigues	20 salariés			
Charpentier menuisier		3	2	0
Chaudronnier		1	0	0
Électricien		5	1	0
Opérateur équipement lourd		1	0	0
Opérateur pelle		0	1	0
Plombier		2	0	0
Occupation		0	0	5
St-Eugène-de-Guigues	8 salariés			
Charpentier menuisier		3	0	0
Électricien		1	0	0
Plâtrier		1	0	0
Occupation		0	0	3
Tee Lake	6 salariés			
Charpentier menuisier		0	1	0
Électricien		1	0	0
Monteur vitrier		1	0	0
Opérateur équipement lourd		2	0	0
Occupation		0	0	2
Témiscaming	23 salariés			
Briqueur maçon		1	0	0
Charpentier menuisier		5	1	0
Chaudronnier		1	0	0
Électricien		1	0	0
Grutier		1	0	0
Mécanicien de chantier		2	1	0
Opérateur équipement lourd		4	0	0
Opérateur pelle		1	0	0
Occupation		0	0	6
Ville-Marie	66 salariés			
Briqueur maçon		2	0	0
Charpentier menuisier		18	3	0
Couvreur		1	0	0
Electricien		4	7	0
Ferblantier		2	0	0
Ferrailleur		2	0	0
Mécanicien de chantier		1	0	0
Mécanicien machinerie lourde		1	0	0
Monteur d'acier		1	1	0
Opérateur équipement lourd		17	0	0
Opérateur pelle		8	1	0
Peintre		0	1	0
Poseur revêtements souples		2	0	0
Plombier		4	2	0
Poseur appareil chauffage		4	0	0
Occupation		0	0	10
Grand total	294	243	51	56
	Salariés	350 certificats de compétence		

* Un salarié peut être détenteur de plus d'une carte de compétence



Commission
de la construction
du Québec

16

Le 16 mai 2000

Municipalité du Canton Guérin
a/s Mme Jacqueline Arbour
516, rue St-Gabriel, CP 1040
Guérin (Québec) J0Z 2E0

CCQ:

OBJET: Réclamation


Madame Arbour,

Vous trouverez sous pli la réclamation pour les heures effectuées par M. Jean-Denis Robillard et M. Roger Cardinal à la construction d'un comptoir postal au 516 rue St-Gabriel à Guérin.

Suite à cette réclamation, veuillez nous faire parvenir un chèque au montant de \$4,625.84 à l'adresse suivante : 632 boulevard Barrette, Val-d'Or, Québec, J9P 6M4.

Si d'autres information vous étaient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée au (819) 354-5408.

Je vous prie d'agréer, Madame Arbour, l'expression de mes meilleurs sentiments.


Lianne Audet
Technicienne aux opérations
LAVh

Abitibi-Témiscamingue: 632, boul. Barrette, Val d'Or (Québec) J9P 6M4
Tél.: (819) 825-4477 Téléc.: 825-2192

Baie-Comeau ■ Chicoulimi ■ Gatineau ■ Montréal ■ Québec ■ Rimouski ■ Sept-Îles ■ Sherbrooke ■ Trois-Rivières ■ Val d'Or

Le 7 juin 2000.....

Procès-verbal Copie de résolution

Municipalité du canton Guérin
(Nom de la municipalité)

À une session régulière , spéciale , ajournée ,

tenue le 2 juin 2000..... et à laquelle sont présents son honneur

le maire M. Arsène Généreux.....

et les conseillers suivants: M. Robert Gendron M. Gilbert Racine

M. Ghyslain Aumont M. Viateur Perron

formant quorum sous la présidence du maire.

Mme. Jacqueline Arbour..... Secrétaire-trésorier est aussi présent.

Objet : réclamation de la CCQ

Suite à la fermeture du magasin, il n'y a plus de comptoir postal dans notre localité.

Résolution : 85-06-2000

Attendu que le comptoir postal est un service à donner à la population ;

Attendu que les travaux effectués pour installer le comptoir postal, sont très mineurs;

Attendu que la valeur de la réclamation est beaucoup trop élevée pour ces dits travaux;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Viateur Perron
appuyé par M. Gilbert Racine
et résolu à l'unanimité

- Que la municipalité refuse de payer la somme de \$ 4,625.84 pour la réclamation de la Commission de la construction du Québec, concernant les travaux mineurs effectués pour l'installation d'un comptoir postal.

Copie certifiée conforme
ce 7 juin 2000


Jacqueline Arbour
secrétaire-trésorière



Le 31 mai 2000

BUREAU DU MAIRE
(819) 627-3208

Monsieur Gérard-Magella Fortin
Directeur général
Commission de la construction du Québec
632, boulevard Barrette
Val d'Or (Québec) J9P 6M4

Objet: Examen pour un candidat autochtone - M. Daniel Joly

Monsieur,

M. Daniel Joly a été informé par Mme Diane Juneau, du Comité d'admission, qu'il devait se rendre à Val d'Or pour écrire un examen dans le métier de charpentier-menuisier.

Vous réalisez sûrement le temps et les coûts de déplacement qui sont requis pour se rendre chez-vous. La présente est pour vous demander s'il serait possible de faire faire l'examen par des représentants de la Commission scolaire Lac Témiscamingue, soit l'Envol (éducation des adultes). Cette façon de faire serait moins dispendieux pour la personne et le même objectif serait atteint.

Espérant que cette requête sera prise en considération, nous vous remercions pour toute l'attention que vous apporterez à la présente.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures

Le maire,


Philippe Barette

p.j. Lettre du 19 mai 2000

c.c. M. Daniel Joly



Commission
de la construction
du Québec

CODE						
O.P.						
21 JUIN 2000						
W	DG	GR	TR	CP	TP	LO
1	2	3	4	5	6	
REPONSE:			PAR:			

18

Le 19 juin 2000

Monsieur Philippe Barette, maire
Ville de Témiscamingue
451, chemin Kipawa
Témiscamingue (Québec)
J0Z 3R0

OBJET: Candidat autochtone - M. Daniel Joly (254-194-459)

Monsieur Barette,

La Commission de la construction du Québec administre elle-même ses examens de qualification, et ce, pour différentes considérations (sécurité, conformité, coûts, etc..)

Malheureusement, monsieur Joly devra se rendre, soit au bureau régional de Val-d'Or ou à un autre bureau régional de son choix afin d'y passer son examen, et ceci est valable pour tous les salariés qui veulent obtenir un certificat de compétence compagnon afin d'oeuvrer dans l'industrie de la construction.

Vous trouverez ci-joint une liste de tous les bureaux régionaux de la Commission de la construction du Québec.

Espérant ces renseignements utiles, je vous prie d'agréer, Monsieur Barette, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gérard-Magella Fortin
Directeur régional

/cg

p.j.: Liste des bureaux régionaux.

c.c. Monsieur Daniel Joly

Abitibi-Témiscamingue: 632, boul. Barrette, Val d'Or (Québec) J9P 6M4
Tél.: (819) 825-4477 Téléc.: 825-2192

Baie-Comeau ■ Chicoutimi ■ Gatineau ■ Montréal ■ Québec ■ Rimouski ■ Sept-Îles ■ Sherbrooke ■ Trois-Rivières ■ Val d'Or



VILLE DE TÉMISCAMING

Tél.: (819) 627-3273

Fax: (819) 627-3019

admintem@vianet.on.ca

BUREAU DU MAIRE
(819) 627-3208

Le 31 mai 2000

Monsieur Gérard-Magella Fortin
Directeur général
Commission de la construction du Québec
632, boulevard Barrette
Val d'Or (Québec) J9P 6M4

Objet: Examen pour un candidat autochtone

Monsieur,

La présente est pour vous demander la raison pourquoi M. Carl Mongrain Jr. doit écrire un examen alors qu'il a déjà été accrédité par votre organisme.

Le candidat est prêt à payer la cotisation de 100,00 \$.

J'apprécierais recevoir vos commentaires à ce sujet et vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Le maire,

Philippe Barette

p.j. Copie d'une lettre du 19 mai 2000

c.c. M. Carl Mongrain Jr.



Commission
de la construction
du Québec

Le 19 juin 2000

Monsieur Philippe Barette, maire
Ville de Témiscamingue
451, chemin Kipawa
Témiscamingue (Québec)
J0Z 3R0

OBJET: Monsieur Carl Mongrain (241-818-210)

Monsieur Barette,

En réponse à votre correspondance du 31 mai 2000 dans le dossier mentionné en rubrique, ce salarié a réussi à faire reconnaître son expérience de travail hors construction, à la Commission de la construction du Québec, pour son admission à l'examen de qualification afin d'obtenir un certificat de compétence compagnon.

Une fois son expérience reconnue, tous les salariés doivent passer l'examen de qualification dans le métier concerné en acquittant les frais de 100.00\$. De plus, il devra réussir son examen avec une note de 60%.

À l'exception d'un certificat de compétence occupation dont la démarche est quelque peu différente, tous les salariés de la construction y sont soumis.

Espérant ces renseignements utiles, je vous prie d'agréer, Monsieur Barette, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gérard-Magella Fortin
Directeur régional

/cg

p.j. Liste des bureaux régionaux permettant aux salariés de passer leur examen de qualification.

c.c. Carl Mongrain

Abitibi-Témiscamingue: 632, boul. Barrette, Val d'Or (Québec) J9P 6M4
Tél.: (819) 825-4477 Téléc.: 825-2192



Commission
de la construction
du Québec

LISTE DES BUREAUX RÉGIONAUX

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

632, boul. Barrette
C.P. 1120
Val d'Or (Québec)
J9P 6M4

Tél.: (819) 825-4477
Télé.: (819) 825-2192

BAS-SAINT-LAURENT- GASPÉSIE

2, rue Saint-Germain Est
Bureau 330
Rimouski (Québec)
G5L 8T7

Tél.: (418) 724-4491
Télé.: (418) 725-3182

CÔTE-NORD

128, rue Régnauld
Bureau 208
Sept-Îles (Québec)
G4R 5T9

Tél.: (418) 962-9738
Télé.: (418) 962-7321

Bureau d'information
896, rue Leventoux
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1K1

Tél.: (418) 589-3791
Télé.: (418) 589-5627

ESTRIE

2700, rue Galt Ouest
Sherbrooke (Québec)
J1K 2V8

Tél.: (819) 348-4115
Télé.: (819) 565-5023

MAURICIE-BOIS-FRANCS

225, rue des Forges
Bureau 300
Trois-Rivières (Québec)
G9A 2G7

Tél.: (819) 379-5410
Télé.: (819) 379-4040

MONTRÉAL

1100, boul. Crémazie Est
Bureau 110
Montréal (Québec)
H2P 2X2

Tél.: (514) 341-2686
Télé.: (514) 341-4025

OUTAOUAIS

85, Chemin de la Savane
Bureau 202
Gatineau (Québec)
J8T 8L5

Tél.: (819) 243-6020
Télé.: (819) 243-6088

QUÉBEC

700, boul. Lebourgneuf
2^e étage
Québec (Québec)
G2J 1E2

Tél.: (418) 624-1173
Télé.: (418) 624-0690

SAGUENAY-

LAC-SAINT-JEAN
1299, rue des Champs-
Élysées
Bureau 101
Chicoutimi (Québec)
G7H 6P3

Tél.: (418) 549-0627
Télé.: (418) 698-4715

Ligne sans frais
Service à la clientèle:
1-888-842-8282



Gouvernement du Québec
 Ministère de la Justice
 Direction générale des services de Justice
 Unité de services de justice de Ville-Marie

Ville-Marie, June 22nd, 2000

Léo Chénier
 95, Oak Street
 Thorne, Ont.
 POH 2J0

*An handicape
 demeurant au chalet
 pour avoir creuse
 un trou plateau
 électrique*

*11/29
 Québec*

SUBJECT : File number : 610-61-007952-995

Law concerned : Loi sur les relations de travail, etc.

LAST ADVICE

You have been condemned in the file above mentioned to pay a total amount of 312,00 \$ for fine and Court costs, payable cash, by money order or certified cheque to the order of Minister of Finances.

The delay that you had to pay the fine and costs above mentioned is over. So, this letter is to remind you that if we don't receive the full payment **WITHIN 10 DAYS**, a warrant could be issued against you and you would have to serve 14 days in jail.

If you need more informations, please call our office.

Huguette Bergeron
 FINES COLLECTOR SERVICE





DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Angliers
- Béarn
- Belleterre
- Duhamet-Ouest
- Fugèreville
- Guérin
- Kipawa
- Laforce
- Laniel (TNO)
- Latulipe-et-Gaboury
- Laverlochère
- Lorrainville
- Moffet
- Nédélec
- Notre-Dame-du-Nord
- Rémigny
- St-Bruno-de-Guigues
- St-Édouard-de-Fabre
- St-Eugène-de-Guigues
- Témiscaming
- Ville-Marie

Ville-Marie, le 3 août 2000

Par télécopieur
(418) 644-0003
Nombre de pages : 5

Madame Diane Lemieux
Ministre du Travail
200, chemin Sainte-Foy, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5S1

Objet : Régions limitrophes et interventions de l'État

Madame la Ministre,

Depuis l'année 1992, la MRC de Témiscamingue et la ville de Témiscamingue en particulier accordent beaucoup d'attention à la problématique des régions limitrophes.

Monsieur Bernard Vermot-Desroches, professeur d'économie régionale à l'UQTR, dans une étude pour le compte de l'INRS, réalisée en 1992 et mise à jour en 1995, portant sur l'avenir des régions limitrophes dans le cas de l'accession du Québec à la souveraineté, identifie la MRC de Témiscamingue à titre de dépendance majeure.

La ville de Témiscamingue travaille ce dossier en partenariat avec les MRC de Témiscamingue et de Pontiac. La mobilité de la main-d'œuvre et l'accès des travailleurs à l'industrie de la construction (CCQ) constituent des éléments de base dans cette affaire. Votre cabinet est déjà intervenu à trois (3) reprises :

- ⇒ Madame Suzanne Beauvais
Réunion à Gatineau, le 29 novembre 1999
- ⇒ Madame Andrée-Lise Méthot
Réunion à Gatineau, le 9 mars 2000

Récemment, madame Christine Bolduc et monsieur Charles Dufour du ministère, ainsi que madame Sylvie Leblond de la CCQ ont réalisé une tournée les 12, 13 et 14 juillet pour rencontrer les travailleurs du Témiscamingue (130 personnes). Lors de ces rencontres, environ 150 cas ont été soulevés; la grande majorité concerne l'accès aux cartes de compétence de la construction. Des entrepreneurs, des organismes et des promoteurs ont également répondu à l'appel par des témoignages sur le développement et l'emploi local. Ce constat est très surprenant en ce sens qu'il démontre un malaise dont il faut tenir compte.

.../2

Madame Diane Lemieux**-2-****Le 3 août 2000**

Nous profitons de l'occasion pour soumettre à votre attention une intervention de la CCQ à la ville de Témiscaming, relativement à un contrat de 1 897,95 \$ (voir documents annexés), intervenue auprès d'entrepreneurs en règle à la RBQ. Les membres du conseil de la ville considèrent ce geste comme du harcèlement envers la municipalité!

Notre-Dame-du-Nord et Témiscaming constituent des « portes d'entrée » pour le Québec. Nous vous demandons, Madame la Ministre, d'apporter quelques modifications à la loi, car étant située sur la frontière avec l'Ontario, nos résidents (es) ont un choix que d'autres n'ont pas, c'est d'aller demeurer de l'autre côté de la rivière des Outaouais. Ce qui fait perdre aux municipalités et de même qu'au gouvernement du Québec plusieurs millions de dollars par année. Alors que c'est « plein emploi » à Témiscaming, par exemple, la municipalité n'a connu qu'une seule demande de construction résidentielle et plusieurs propriétés à vendre. Pour votre information, vos collègues de la députation régionale, monsieur Rémy Trudel, monsieur François Gendron et monsieur André Pelletier ont été rencontrés et informés de la problématique que nos petites localités vivent avec la présente réglementation de la CCQ qui a été conçue plutôt pour les centres urbains.

Le secteur de la construction compte pour beaucoup dans l'économie et l'emploi local. Il s'agit d'un domaine complexe où plusieurs éléments, organismes et individus sont en relations :

- Patronat;
- Syndicat;
- Nombreux métiers et occupations;
- Vaste bassin de main-d'œuvre (155 000 population – 65 143 km²);
- Relations interprovinciales;
- Accès à l'information;
- Centres de décisions situés à l'extérieur de notre MRC;
- Etc.

Nous croyons dans les circonstances que la solution idéale serait la déréglementation ou l'exclusion des municipalités de moins de 5 000 habitants du décret de la construction. Nous croyons qu'une telle mesure, non seulement constitue une réponse adéquate aux problèmes de l'industrie de la construction mais contribuerait largement à la relance de l'économie et de l'emploi en milieu rural. Cette dimension de la ruralité est importante; votre collègue, le ministre des Régions, monsieur Jean-Pierre Jolivet, s'apprête à déposer une politique sur ce sujet.

Madame la Ministre, nous sommes d'accord à travailler ensemble pour trouver des solutions qui conviennent à notre milieu et à notre population. Nous avons près d'un demi-milliard de dollars de projets en cours; exemples :

- Ced-Or à Béarn (100 M\$);
- Centrale hydroélectrique Tabaret à Témiscaming (200 M\$);
- Centrale Rapides-Des-Quinze à Angliers / Guérin (70 M\$);
- Centrale La Régionale à Angliers (50 M\$);
- Temlam à Ville-Marie (25 M\$);
- Abattoir à Fugèreville (3 M\$);
- Scierie Béarn (6 M\$);
- Etc.

Madame Diane Lemieux

-3-

Le 3 août 2000

Nous nous devons dès maintenant de prendre les moyens qui s'imposent pour nos travailleurs et nos entreprises.

Nous vous remercions pour toute l'attention que vous accorderez aux présentes.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le préfet,



Philippe Barette

PB/fa

p.j.

c.c. **Monsieur Rémy Trudel**
Député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Monsieur Jean-Pierre Jolivet
Ministre des Régions
Monsieur François Gendron
Député d'Abitibi-Ouest et
Président du caucus du Parti québécois
Monsieur André Pelletier
Député d'Abitibi-Est
Monsieur Mike McCrank
Préfet de la MRC de Pontiac
Monsieur Pierre Ménard
Président FMQ
Madame Aline Sauvageau
Présidente CRDAT
Monsieur Frank A. Dottori
Président et chef de direction Tembec
Madame Louise E. Donaldson
Directrice SADC Pontiac
Madame Christine Bolduc
Direction de la construction
Ministère du Travail
Monsieur Luc Rossignol
Président Local 233
Syndicat canadien des communications de l'énergie et du papier



DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Angliers
- Béarn
- Belleterre
- Duhamel-Ouest
- Fugèreville
- Guérin
- Kipawa
- Laforce
- Laniel (TNO)
- L'Église-et-Gaboury
- Laverlochère
- Lorrainville
- Moffet
- Nédélec
- Notre-Dame-du-Nord
- Rémigny
- St-Bruno-de-Gulques
- St-Édouard-de-Fabre
- St-Eugène-de-Gulques
- Temiscaming
- Ville-Marie

Ville-Marie, le 8 août 2000

**Par télécopieur
 (418) 644-0003
 Nombre de pages : 2**

Madame Diane Lemieux
 Ministre du Travail
 200, chemin Sainte-Foy, 6^e étage
 Québec (Québec) G1R 5S1

Objet : Régions limitrophes et Interventions de l'État

Madame la Ministre,

Une omission, bien involontaire de notre part, s'est produite dans notre lettre du 3 août dernier.

En effet, au dernier paragraphe de la page 2 de notre lettre, la liste des projets en cours dépasse le demi-milliard de dollars, notamment :

- Cad-Or à Béarn (100 M\$);
- Centrale hydroélectrique Tabaret à Temiscaming (200 M\$);
- Centrale Rapides-Des-Quinze à Angliers / Guérin (70 M\$);
- Centrale La Régionale à Angliers (50 M\$);
- Temlam à Ville-Marie (25 M\$);
- Abattoir à Fugèreville (3 M\$);
- Scierie Béarn (6 M\$);
- Tembec, usine de sulfite à Temiscaming (120 M\$);
- Tembec, usine Temboard à Temiscaming (30 M\$).

Total : 604 millions \$



Nous nous excusons pour ce contretemps.

Nous vous remercions pour toute l'attention que vous accorderez aux présentes.

.../2

Madame Diane Lemieux**-2-****Le 8 août 2000**

Nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le préfet,



Philippe Barette

PB/vla

p.j.

c.c. **Monsieur Rémy Trudel**
Député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Monsieur Jean-Pierre Jolivet
Ministre des Régions
Monsieur François Gendron
Député d'Abitibi-Ouest et
Président du caucus du Parti québécois
Monsieur André Pelletier
Député d'Abitibi-Est
Monsieur Mike McCrank
Préfet de la MRC de Pontiac
Monsieur Pierre Ménard
Président FMQ
Madame Aline Sauvageau
Présidente CRDAT
Monsieur Frank A. Dottori
Président et chef de direction Tembec
Madame Louise E. Donaldson
Directrice SADC Pontiac
Madame Christine Bolduc
Direction de la construction
Ministère du Travail
Monsieur Luc Rossignol
Président Local 233
Syndicat canadien des communications de l'énergie et du papier

ANNEXE « 1 »



Commission
de la construction
du Québec

Le 7 juillet 2000

"SOUS TOUTES RÉSERVES"

Ville de Témiscaming
a/s Mme Sylvie Bourque
20 rue Humphrey
Témiscaming (Québec) J0Z 3R0

CCBE					
C.D.J.		N°:			
- 7 JUIL 2000					
M. V. / M. P. / M. R. / M. S. / M. T. / M. U.					
1	2	3	4	5	6
REPOSÉE:			PAR:		

CCQ:

NEQ:

OBJET : DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET/OU DOCUMENTS

Madame Bourque,

En tant que personne concernée par des travaux de construction assujettis à la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20), la Commission de la construction du Québec requiert que vous lui fournissiez par écrit les renseignements et/ou documents suivants dans les dix (10) jours :

veuillez nous faire parvenir copie du contrat incluant le nom de l'entrepreneur, les dates de début et de fin des travaux ainsi que le montant du contrat concernant les travaux effectués sur la couverture de poste de pompier,

et ce, en vertu de l'article 81 de la loi.

Article 81.0.1 "Malgré toute autre disposition de la présente loi, la Commission peut, au moyen d'une demande écrite à cet effet, requérir de toute personne visée à l'article 7.2 et de toute association qu'elle lui fournisse, par écrit ou de la manière indiquée par la Commission, dans un délai de 10 jours francs de l'expédition de cette demande, tout renseignement et copie de tout document conforme à l'original jugés nécessaires pour assurer l'exercice des fonctions de la Commission".

Article 83.2 "Toute personne ou toute association qui fait défaut de se conformer à une demande de la Commission en vertu de l'article 81.0.1 commet une infraction et est passible, pour chaque jour que dure l'infraction, d'une amende de 200\$ à 400\$ dans le cas d'un individu, de 800\$ à 1600\$ dans le cas de toute autre personne ou d'une association".

Selon la loi, ces renseignements et / ou documents doivent nous parvenir au plus tard le 16 juillet 2000.

Nous vous prions d'agréer, Madame Bourque, l'expression de nos meilleurs sentiments.

SERVICE DE L'INSPECTION

Linda Hébert
Linda Hébert
Agente de bureau

• Aubitibi Témiscamingue: 632, boul. Darréte, Val d'Or (Québec) J9P 6M4
Tél.: (819) 825-4477 Téléc.: 825-2192

Bri: Comeau • Chicoutimi • Gatineau • Montréal • Québec • Rimouski • Sept-Îles • Sherbrooke • Trois-Rivières • Val d'Or

ANNEXE « 2 »CONTRAT D'ENTREPRISE

ENTRE

VILLE DE TÉMISCAMING, 20 rue Humphrey C.P. 730 Témiscaming Québec J0Z 3R0

ET

CONSTRUCTION GÉNÉRALE JACQUES HÉROUX ENR. 950 chemin Kipawa C.P. 634
Témiscaming Québec J0Z 3R0

Lesquels conviennent ce qui suit:

1. L'entrepreneur accepte de réparer une partie de la toiture de la caserne des pompiers ainsi que le plafond de la salle de bain.
2. Les travaux à réaliser sont ceux qui ont été convenus entre l'entrepreneur et M. Pierre Bérubé, conseiller.
3. La ville paiera une somme de 1 897,95 \$ plus taxes à l'entrepreneur une fois les travaux complétés.
4. Les travaux devront être achevés avant le 30 juin 2000 à défaut de quoi une pénalité de 100 \$ par jour de retard sera imputée directement sur les sommes payables par la ville à l'entrepreneur et qui sont prévues au paragraphe 3.
5. L'entrepreneur doit aviser la ville de la date du début et de la fin des travaux et doit s'entendre avec le chef pompier, M. Ron Presseault afin d'avoir accès à la caserne.
6. L'entrepreneur devra détenir toutes les licences et permis nécessaires à l'exécution des travaux ainsi qu'une assurance responsabilité d'au minimum 1 000 000 \$.

SIGNÉ à Témiscaming, ce 21 MAI 2000.
VILLE
ENTREPRENEUR



DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Angliers
- Béarn
- Belleterre
- Duhamel-Ouest
- Fugèreville
- Guérin
- Kipawa
- Laforce
- Laniel (TNO)
- Latulipe-et-Gaboury
- Lavarlochère
- Lorrainville
- Moffet
- Nédélec
- Notre-Dame-du-Nord
- Rémigny
- St-Bruno-de-Guigues
- St-Édouard-de-Fabre
- St-Eugène-de-Guigues
- Temiscaming
- Ville-Marie

Ville-Marie, le 3 août 2000

Par télécopieur
Nombre de pages : 9

- **Monsieur Rémy Trudel**
Député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- **Monsieur François Gendron**
Député Abitibi-Ouest
Président du Caucus
- **Monsieur André Pelletier**
Député Abitibi-Est

Monsieur le Député,
Monsieur le Ministre,

Pour faire suite à nos échanges lors de la rencontre des préfets tenue aux bureaux de la MRC de Rouyn-Noranda lundi le 26 juin 2000, nous vous transmettons quelques données concernant les conséquences pour le Québec lorsqu'un travailleur de Tembec choisit d'établir sa résidence en Ontario.

Vous comprendrez que par sa situation géographique, la ville de Temiscaming, ses entreprises, ses organismes et sa population sont confrontés quotidiennement à ce genre de situation. Notre développement et notre qualité de vie dépendent de notre capacité d'harmoniser les règles du jeu socio-économique.

Tableau 1 Travailleurs chez Tembec résidant en Ontario

Salaire moyen chez Tembec : 50 404 \$	syndiqués	pour 166 employés
77 000 \$	non syndiqués	pour 65 employés
Total		231 employés

.../2

- 2 -

Le 3 août 2000

Tableau 2 Impact (perte de revenus) pour le Québec

166 employés syndiqués avec salaire annuel moyen de 50 404 \$:	8 367 064 \$
65 employés non syndiqués avec salaire annuel moyen de 77 000 \$:	<u>5 005 000 \$</u>
Total – Masse salariale / année		13 372 064 \$

En impôt cela représente pour l'exemption de base**Impôt retenu à la source**

Salaire moyen 50 404 \$:	8 454 \$ X 166 employés =	1 403 364 \$
Salaire moyen 77 000 \$:	15 060 \$ X 65 employés =	<u>978 900 \$</u>
Total des impôts			2 382 264 \$

Autres

Taxes de vente (3 000 \$ X 60 ménages)	:	180 000 \$
Taxes municipales et scolaires (1 500 \$ X 60 ménages)	:	<u>90 000 \$</u>
Total annuel		2 652 264 \$

En taxes et en impôts, l'impact des travailleurs non-résident de Tembec totalise 2,6 M\$ par année. Comme il s'agit d'une main-d'œuvre active, la réalité pourrait bien être davantage.

État de la situation

La ville de Témiscaming compte 3 192 habitants; la municipalité de Notre-Dame-du-Nord en compte 1 221. Ce sont deux (2) portes d'entrée pour le Québec.

Le Témiscamingue tire sa particularité du fait qu'il est une région limitrophe. En effet, la réalité géographique montre que c'est avec le nord-est ontarien que le Témiscamingue est rattaché naturellement. Le Témiscamingue québécois et ontarien font partie du même bassin hydrographique. Les liens routiers sont plus nombreux et plus importants avec l'Ontario qu'avec le reste du Québec. Cette réalité géographique commune s'exprime quotidiennement par les liens socio-économiques qu'entretiennent les gens des deux (2) côtés de la frontière. Ces liens plus ou moins importants sont tantôt à l'avantage du Témiscamingue québécois, tantôt à l'avantage de nos voisins ontariens! Mais à chaque fois, ils sont le résultat d'un besoin insatisfait par le reste du Québec.

- 3 -

Le 3 août 2000

Historiquement, les relations d'affaires sont avec l'Ontario, car la première route a été construite par la province de l'Ontario en 1936 et ceci a permis à notre secteur de sortir de l'isolement.

La ville de Témiscaming se situe à l'extrémité sud de la région Abitibi-Témiscamingue.

Témiscaming se situe à :

- 45 minutes de route de North Bay (Ontario) (60 000 habitants),
- 60 minutes de route de Ville-Marie (Québec) (3 000 habitants)
- 3 heures de route de Rouyn-Noranda (Québec) (30 000 habitants).

Les familles des secteurs frontaliers disposent d'un choix que d'autres n'ont pas, soit d'établir leur résidence en Ontario et d'économiser 10 000 \$ et plus par an et ainsi améliorer leur qualité de vie.

Le milieu doit recourir à des biens et des services de Ville-Marie pour les réparations et ou installations mineures. Par exemple, pour faire réparer une laveuse, un lave-vaisselle et autres articles ménagers, les gens se rendent à North Bay (temps de 45 minutes) au lieu de Rouyn-Noranda (temps de 3 heures).

Il y a un manque d'entrepreneurship à Témiscaming, les gens s'orientent plutôt vers les usines de Tembec.

Les coûts de construction résidentielle, commerciale et industrielle sont de 20 à 25 % plus dispendieux qu'à Québec, Joliette, Outaouais. Réf. : Les Résidences (1999).

Coût par logement à Témiscaming	: 58 182 \$
Joliette	: 47 200 \$

Depuis au moins quatre (4) ans, nous ressentons à Témiscaming l'intervention répressive de l'État sous tous rapports, à partir de :

- L'Office de la langue française
- Ministère de l'Environnement
- Ministère des Transports (contrôleurs routiers)
- Ministère du Travail (CCQ)

Cela est négatif!

.../4

- 4 -

Le 3 août 2000

Nos citoyens n'acceptent pas de se faire dicter par les autorités gouvernementales où aller se procurer un bien ou un service. Par exemple, suite à des pressions politiques, notre population doit maintenant utiliser le service de la compagnie « Weedman » en provenance de Rouyn-Noranda au lieu de North Bay. Ceci a pour résultat que le service est plus dispendieux et la fréquence des visites est réduite.

Témiscaming a une population cosmopolite dont le degré d'appartenance à une ville, à une région, est quasi inexistant. Il est difficile de recruter des gens spécialisés pour demeurer au Québec.

Autres considérations

Le statu quo n'est plus acceptable. Des améliorations sont devenues nécessaires, sinon, c'est toute la région ainsi que la province qui seront perdantes.

Nous sommes fortunés que le président de Tembec, monsieur Frank A. Dottori, réside à Témiscaming. Après son passage à la présidence, rien nous indique que son successeur fera à son tour des efforts pour développer le milieu. Pour faire du développement à Témiscaming, nous devons faire un double effort à cause du fait que les gens ont l'alternative d'aller vivre à moins d'un kilomètre de leur gagne pain (Ontario), à moindre coût!

Nous ne sommes pas les seuls que cette situation préoccupe.

Monsieur Bernard Vermot-Desroches, dans une étude réalisée en 1992 et mise à jour en 1995, portant sur l'avenir des régions limitrophes dans le cas de l'accession du Québec à la souveraineté identifie la MRC de Témiscamingue à titre de dépendance majeure.

Conclusion

Nous proposons la création d'un comité interministériel pour analyser l'ensemble des impacts négatifs causés par les différentes législations qui s'appliquent difficilement à nos régions frontalières. Nous devons identifier les correctifs. Il est impératif que les règles du jeu (Lois et règlements) soient harmonisées afin que le milieu demeure concurrentiel.

Exemple : Prix de l'essence – St. Pamphile de l'Islet versus la frontière américaine.

- 5 -

Le 3 août 2000

Ce partenariat de la MRC de Témiscamingue et du gouvernement vise également la promotion de notre milieu, dans tous les domaines :

- Plein emploi
- Salaire intéressant
- Qualité de vie supérieure à d'autres régions similaires à la nôtre
- Soins de santé
- Système d'éducation bilingue
- Vie en plein air
- Etc.

Nous vous remercions pour toute l'attention que vous accorderez aux présentes. Nous vous prions de recevoir l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le préfet,



Philippe Barette

PB/fa

p.j.

- Annexe « A » : Dépenses annuelles moyennes d'un ménage québécois
- Annexe « B » : Counting your pennies
- Annexe « C » : Compte de taxes pour une propriété résidentielle
- Annexe « D » : Comparaison interprovinciale de l'impôt sur le revenu

c.c. **Madame Diane Lemieux**
Ministre du Travail
Monsieur Jean-Pierre Jolivet
Ministre des Régions
Monsieur Mike McCrank
Préfet MRC de Pontiac
Monsieur Pierre Ménard
Président FQM
Madame Aline Sauvageau
Présidente CRDAT
Monsieur Frank A. Dottori
Président et chef de direction Tembec
Madame Louise E. Donaldson
Directrice SADC Pontiac
Madame Christine Bolduc
Direction de la construction
Ministère du Travail
Monsieur Luc Rossignol
Président Local 233
Syndicat canadien des communications de l'énergie et du papier

ANNEXE « A »**Dépenses annuelles moyennes d'un ménage québécois**

Alimentation	5 649 \$
Logement	7 950 \$
Ameublement	1 090 \$
Habillement	2 017 \$
Transport	5 900 \$
Loisirs	2 264 \$
Lecture et Imprimés	257 \$
Tabac	554 \$
Boissons	570 \$
Total	26 251 \$
Plus inflation	
Estimé + ou - à 10 %	30 000 \$

Source : Statistiques Canada – Publication 62-202 (1997).

ANNEXE « B »**COUNTING YOUR PENNIES***A look at how tax cuts are affecting take-home pay***Taxpayer with \$50,000 in income from wages and salaries**

	Total tax paid in dollars				Annual tax cuts in dollars		Tax as a % of income			
	1999	2000	1999	2000	2000	2000	1999	2000	1999	2000
	Federal				Federal		Federal			
CANADA	\$8,833	\$8,485			-348		17,7%	17,0%		
	Provincial		Total		Provincial	Total	Provincial		Total	
British Columbia	\$4,360	\$4,180	\$13,193	\$12,665	-\$180	-\$528	8,7%	8,4%	26,4%	25,3%
Alberta	4,160	3,980	12,993	12,465	-180	-528	8,3	8,0	26,0	24,9
Saskatchewan	5,790	5,280	14,623	13,765	-510	-858	11,6	10,5	28,2	27,5
Manitoba	5,670	5,500	14,503	13,985	-170	-518	11,3	11,0	29,0	28,0
Ontario	3,480	3,230	12,313	11,715	-250	-598	7,0	6,5	24,6	23,4
Quebec	7,460	7,140	16,293	15,625	-320	-668	14,9	14,3	32,6	31,3
New Brunswick	5,290	5,100	14,123	13,585	-190	-538	10,6	10,2	28,2	27,2
Nova Scotia	5,070	5,020	13,903	13,505	-50	-398	10,1	10,0	27,8	27,0
Prince Edward Island	5,160	4,860	13,993	13,365	-280	-628	10,3	9,8	28,0	26,7
Newfoundland	6,080	5,560	14,913	14,045	-520	-868	12,2	11,1	29,8	28,1

Taxpayer with \$100,000 in income from wages and salaries

	Total tax paid in dollars				Annual tax cuts in dollars		Tax as a % of income			
	1999	2000	1999	2000	2000	2000	1999	2000	1999	2000
	Federal				Federal		Federal			
CANADA	\$23,908	\$22,939			-969		23,9%	22,9%		
	Provincial		Total		Provincial	Total	Provincial		Total	
British Columbia	\$13,760	\$13,280	\$37,668	\$36,219	-\$480	-\$1,449	13,8%	13,3%	37,7%	36,2%
Alberta	11,170	10,440	35,078	33,379	-730	-1,899	11,2	10,4	35,1	33,4
Saskatchewan	15,570	14,680	39,478	37,619	-890	-1,859	15,6	14,7	39,5	37,6
Manitoba	14,570	14,190	38,478	37,129	-380	-1,349	14,6	14,2	38,5	37,1
Ontario	11,760	11,190	35,868	34,129	-570	-1,539	11,8	11,2	35,7	34,1
Quebec	18,160	17,270	42,068	40,209	-890	-1,859	18,2	17,3	42,1	40,2
New Brunswick	13,850	13,420	37,758	36,359	-430	-1,399	13,9	13,4	37,8	36,4
Nova Scotia	13,570	13,520	37,478	36,459	-50	-1,019	13,6	13,5	37,5	36,5
Prince Edward Island	14,300	13,770	38,208	36,709	-530	-1,499	14,3	13,8	38,2	36,7
Newfoundland	16,690	15,520	40,598	38,459	-1,170	-2,139	16,7	15,5	40,6	38,5

All figures are based on a person whose income is earned solely from wages or a salary. Only the basic personal credits and credits for CPP/QPP and Employment insurance contributions are included. At those incomes, no one would qualify for sales tax credits. A taxpayer with children and a \$50,000 income would qualify for some benefits under the Canada Child Tax Benefit.

Source : KPMG - The Globe and Mail

COMPTE DE TAXES POUR UNE PROPRIÉTÉ RÉSIDENIELLE ÉVALUÉE À 100 000 \$ POUR 1999

	GATINEAU	VILLE-MARIE	NOTRE-DAME-DU-NORD	KIPAWA	TÉMISCAMING	SUDBURY, ONT.	OTTAWA, ONT.	MATTAWA, ONT.	NORTH BAY, ONT.	NEW LISKEARD
Taxe générale	1 346	1 180	1 631	1 300	1 400	1 282	1 504	1 183	1 211	1 169
Égoûts et épuration	178	557	410	137	86			130	305	214
Ordures & recyclage	88	114	300	43	92	73		60		
Loisirs										
Eau	150				108	290	240	190		
Services en commun	69									
Soc. transp. Outaouais	88									
Spéciale urbain	18									
Taxe scolaire	350	350	350	350	350	414	414	414	414	414
TOTAL	2 287	2 201	2 691	1 830	2 036	2 059	2 158	1 977	1 930	1 797



**Comparaison interprovinciale de l'impôt sur le revenu
Québec VS Ontario
1999**

Revenu 1999	Couple un revenu		Célibataire
	sans enfant	avec 2 enfants	
30 000	1 824	(620)	2 515
40 000	2 482	666	3 241
50 000	3 333	2 119	4 092
75 000	5 100	3 947	5 645
100 000	5 956	4 802	6 500

Un montant positif indique un avantage Ontario

Les écarts ne changeront pas beaucoup au cours des prochaines années puisque l'Ontario a annoncé dans son budget du 2 mai 2000 une réduction équivalente au Québec pour l'année 2000.

RENCONTRE DE TRAVAIL
PROBLÉMATIQUES DANS LA CONSTRUCTION
MRC DE PONTIAC ET DU TÉMISCAMINGUE

Le 15 juin 2000
De 13h30 à 16h30
Commission de la construction du Québec de Gatineau
85, chemin de la Savanne (bureau 202)
Gatineau (Québec)

PROCÈS-VERBAL

Personnes présentes :

Représentants gouvernementaux :

Christine Bolduc, ministère du Travail
Charles Dufour, ministère du Travail
Jacques Chartrand, dir.-rég. CCQ-Outaouais
Marc Fortin, dir.-rég. RBQ-Outaouais
Brigitte Vincelette, ministère des Régions
Liette Larocque, agente de bureau chef d'équipe -
RBQ
Sylvie Leblond, Prép. Principale aux renseignements -
CCQ-Outaouais

Représentants régionaux de l'industrie:

Louise Donaldson, SADC - Pontiac
Trevor Howard, entrepreneur - MRC Pontiac
Luc Rossignol, travailleur - MRC Pontiac
Bill Keindel, entrepreneur - MRC Pontiac
Paul-André Charbonneau, entrepreneur,
APCHQ - Outaouais

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Retour sur le procès-verbal de la rencontre du 9 mars
4. Objectif de la rencontre
5. Présentation du plan de travail
6. Actions à prendre

7. Échéancier

8. Varia

9. Date de la prochaine rencontre

1. Mot de bienvenue

Mme Christine Bolduc souhaite la bienvenue à tous les participants.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que rédigé.

3. Retour sur le procès-verbal de la rencontre du 9 mars

Les membres prennent connaissance du procès-verbal du 9 mars. Aucune modification n'étant suggérée, celui-ci est adopté tel que rédigé.

4. Objectif de la rencontre

Mme Christine Bolduc explique aux différents intervenants la position de la Direction du ministère du Travail concernant l'importance des démarches à effectuer pour trouver une solution aux problèmes de l'industrie dans les MRC de Pontiac et du Témiscamingue. Elle met l'accent sur la nécessité d'obtenir la coopération des représentants de ces deux régions afin que les personnes visées par ces démarches puissent en bénéficier au maximum. M. Jacques Chartrand, dir. rég. CCQ-Outaouais, et Mme Bolduc indiquent que le contexte présent est favorable puisque les bassins de main-d'œuvre dans l'industrie sont généralement ouverts pour la région de l'Outaouais. Elle introduit ensuite le plan de travail sur lequel les actions seront entreprises.

Présentation du plan de travail

La discussion sur les procédures, prévues au plan de travail, est entamée. En voici les grandes lignes :

- I. *Évaluer, en collaboration avec la CCQ et la RBQ, le nombre de travailleurs et d'entrepreneurs pour les régions du Pontiac et du Témiscamingue, pour les années 1999-2000, en fonction des métiers et occupations, des sous-catégories de licence et du nombre d'heures travaillées, par secteur*

MM. Jacques Chartrand et Marc Fortin, dir-rég., RBQ-Outaouais, offrent leur aide pour retracer les données et les communiquer au ministère.

- II. *Évaluer ce que devrait être le bassin de travailleurs pour ces régions afin de répondre aux besoins en matière de main-d'œuvre*

M. Jacques Chartrand, prendra contact avec les MRC des deux régions pour obtenir le nombre de permis de construction émis et le type de travaux réalisés.

- III. *Obtenir la liste des trois cents personnes désirant régulariser leur situation*

Une fiche questionnaire est présentée aux représentants. Suite aux interventions des entrepreneurs présents, certaines modifications et ajouts sont apportés, soit :

Modifications

- Une identification facultative des personnes qui répondront aux questions. Cependant, en cas de non-identification, un représentant de la MRC sera sur place pour retracer un répondant si nécessaire.

Ajouts

- Des sous-sections Métier, Occupations et province où l'expérience a été acquise
- Une question permettant d'évaluer les heures d'expérience d'un travailleur.
- Une lettre officialisant le caractère confidentiel du document et son usage interne exclusif par le Ministère du travail.

Mme Bolduc présente ensuite le déroulement de la tournée, celle-ci se déroulera comme suit :

- Les informations seront recueillies par deux représentants du ministère du Travail. De plus, un préposé à l'information d'expérience de la RBQ et

de la CCQ seront sur place pour répondre à toute demande d'informations sur les différentes démarches pour obtenir une carte ou licence d'entrepreneur et aussi recevoir les demandes en vue de leur obtention. Un représentant de la MRC sera également présent.

- Les dates prévues pour la tournée dans la MRC de Pontiac sont: 10 juillet à Fort Coulonge et le 11 juillet à Shawville.
- Les dates prévues pour la tournée du Témiscamingue sont : 12 et 13 juillet avec possibilité d'extension au 14 juillet selon les besoins qui sont encore à déterminer. Mme Brigitte Vincelette devra confirmer les endroits et les dates pour le 21 juin 2000.
- Les représentants des MRC de Pontiac et Témiscamingue se chargeront de déterminer les villes et de fournir les coordonnées des lieux où se déroulera la tournée.

Suite à une proposition de Mme Louise Donaldson, un représentant du ministère du Travail sera présent à la prochaine réunion du conseil de la MRC de Pontiac, qui est prévue pour le 26 juin 2000 à Campbell's Bay, afin d'expliquer l'objet et le déroulement de la tournée et ainsi, de s'assurer d'un maximum de visibilité.

- Il est aussi convenu que la publicité de la venue de l'équipe se fera à l'aide du réseau téléphonique déjà en place dans la MRC de Pontiac, d'un dépliant bilingue et de communiqués de presse dans les deux journaux régionaux soit : Le Journal du Pontiac et le Journal Equity. La même procédure sera établie pour la MRC de Témiscamingue.

IV. Faire l'inventaire des cours de formation pour l'industrie dans les deux régions, ainsi que les cours prévus par la CCQ

Le tout sera fait à une étape ultérieure, en collaboration avec la CCQ et le ministère de l'Éducation.

V. Obtenir le nombre de finissants dans les écoles des deux régions, ainsi que leur domaine d'étude, pour les années 1999 et 2000

Le ministère de l'Éducation, en collaboration avec les MRC, pourra fournir ces données au ministère du Travail.

VI. Évaluer la présence des associations d'entrepreneurs dans les deux régions (en collaboration avec le ministère des Régions)

M. Paul-André Charbonneau, entrepreneur représentant l'APCHQ-Outaouais, effectuera des vérifications et transmettra, au ministère du Travail, des informations à cette fin.

Il est intéressant de signaler que M. Jacques Chartrand répond à un certain nombre de question concernant les pré-requis, les heures d'expérience et les démarches donnant accès à une carte de compétence.

5. Résumé des actions à prendre

Les actions à prendre à court terme se résument comme suit :

- Amélioration du questionnaire - min. du Travail
- Rédaction et transmission d'un communiqué de presse pour publication dans les journaux locaux - min. du Travail en collaboration avec les MRC
- Création d'un feuillet d'information bilingue qui sera distribué dans les deux régions afin de publiciser la tournée et de préparer les gens face au genre de renseignements recherchés - min. du Travail
- Rencontre préparatoire du 26 juin 2000 - min. du Travail en collaboration de la MRC de Pontiac
- Évaluation de la possibilité d'une rencontre préparatoire au Témiscamingue - min du Travail en collaboration avec le min des Régions.
- Confirmation des dates et endroit de tournée du Témiscamingue - min. des Régions.
- Tournée dans ces deux régions - min. du Travail, RBQ, CCQ, MRC, min. des Régions, Représentants des entrepreneurs des régions

Les actions à prendre à moyen terme se résument comme suit :

- Étude de la formation donnée dans les régions - CCQ en collaboration avec les MRC
- Communication des données sur le nombre de travailleurs et d'entrepreneurs dans ces régions - RBQ en collaboration avec la CCQ
- Obtention du nombre de permis et du type de travaux dans ces régions - CCQ en collaboration avec les MRC

7. Échéancier

La période de tournée devrait se terminer avant les vacances de la construction qui débutent le 14 juillet 2000. Le bilan de la tournée s'effectuera au mois d'août.

8. Varia

Rien sous cette rubrique

9. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre est fixée le mardi 22 août 2000 à 10h00, dans le Pontiac, à Campbell's Bay

MRC de Témiscamingue

Tournée du ministère du Travail et de la CCQ

Travailleurs de la construction

**Rencontres à : Témiscaming le 12 juillet 2000
à Laverlochère le 13 juillet 2000
à Guérin le 14 juillet 2000**

Étaient présents :

- ❖ Madame Christine Bolduc, ministère du Travail
- ❖ Monsieur Charles Dufour, ministère du Travail
- ❖ Madame Sylvie Leblond, CCQ
- ❖ Monsieur Denis Clermont, MRCT

Nom / adresse	Demande ou motif
Monsieur Lynn Anctil Fonds d'aide à la PME de Lorrainville	Présentation, projets de développement Ex. : Ced-Or, 90 millions \$, 100 emplois Abattoir de Fugèreville, 2 millions \$ Temlam, 25 millions \$
Monsieur Roméo Arpin 33, rue Principale Nord Béarn (Québec) J0Z 1G0 Téléphone : 726-3552 N° assurance sociale : 223-338-088	Carte journalier <u>Expérience</u> : - 6 ans en construction en Ontario (commerciale et résidentielle) - 12 ans en construction de route au Québec et en Ontario Détenteur de cartes : - Cours de sécurité n° 416316 - Transport de matières dangereuses - Commercial Vehicle Wheel Service - Air Brake Adjustment Monsieur Arpin a déjà obtenu une carte journalier A-B-C au environ de l'année 1978 Dernière année de cotisation à la CCQ : 1975
Monsieur Alain Ash 1A, Grenier C.P. 99 Notre-Dame-du-Nord (Québec) J0Z 3B0 Téléphone : 723-2855	Carte opérateur de machinerie lourde Mécanicien
Madame Martine Aumond, Carrefour jeunesse-emploi Monsieur Jasmin Gagnon, On en sort du bois	Exemption du décret pour démolition de bâtiments total ou partiel
Monsieur Normand Barette 7B, rue Mouttet C.P. 15 St-Bruno-de-Guigues (Québec) J0Z 2G0 Téléphone : 728-2697	Carte opérateur de loader

Nom / adresse	Demande ou motif
Monsieur Joël Baril 28, Carré Roberge St-Bruno-de-Guigues (Québec) J0Z 2G0 Téléphone : 728-2249	Carte charpentier – menuisier Carte opérateur équipements lourds
Monsieur Jacques Bastien 27, rue Dubrule Ouest C.P. 1335 Ville-Marie (Québec) J0Z 3W0	Carte occupation (monteur)
Madame Estelle Beaulé 391, rang 1 C.P. 61 Laverlochère (Québec) J0Z 2P0 Téléphone : 765-4111	Entrepreneur (informations) ❖ 2 cas opérateurs machineries ❖ 1 cas concasseur de gravier ❖ 7 chauffeurs de camion
Monsieur Sylvain Beaulé 136, lac des Seize C.P. 240 Laverlochère (Québec) J0Z 2P0 Téléphone : 765-2459	Carte compagnon Carte soudeur à renouveler
Monsieur Darcy Beauregard 454, rang 6-7 Sud C.P. 159 Lorrainville (Québec) J0Z 2R0 Téléphone : 625-2184	Carte peintre plâtrier
Monsieur Tony Beauregard 455, rang 6-7 Sud C.P. 468 Lorrainville (Québec) J0Z 2R0 Téléphone : 625-2448	Carte d'apprenti
Monsieur Bertrand Bélanger 57B, Notre-Dame-de-Lourdes C.P. 333 Ville-Marie (Québec) J0Z 3W0 Téléphone : 629-3354	Carte journalier ou Carte de menuisier
Monsieur Réjean Bibeau 1267, rue Principale C.P. 43 St-Édouard-de-Fabre (Québec) J0Z 1Z0 Téléphone : 634-2672	Entrepreneur
Monsieur Jean-Marie Blanchette Téléphone : (819) 627-3418	Carte charpentier
Monsieur Réjean Bolduc 951, rang 5 St-Édouard-de-Fabre (Québec) J0Z 1Z0 Téléphone : 634-2689	Carte journalier
Monsieur Martin Bourque 1196, rang 5 Moffet (Québec) J0Z 2W0 Téléphone : 747-2387	Carte menuisier
Monsieur Roger Bouthillette Hydro-Québec	Trois (3) centrales au Témiscamingue : ✓ Projet Tabaret, 200 millions \$, 200 emplois (2001 à 2006) ✓ Projet La Régionale à Angliers, 75 emplois, 50 millions \$ ✓ Projet Rapides-Des-Quinze, 70 millions \$, 100 emplois (2002 à 2003) Route d'accès Angliers / Guérin
Monsieur Jacques Carpentier Béarn	Expérience d'entrepreneur (informations)
Monsieur Laurent Carpentier 35, GE Morency C.P. 1746 Ville-Marie (Québec) J0Z 3W0 Téléphone : 629-2082	Licence entrepreneur
Monsieur Lucien Carpentier 1, rue Principale St-Bruno-de-Guigues (Québec) J0Z 2G0 Téléphone : 728-3000	Carte opérateur machinerie lourde Carte soudeur
Monsieur René Carpentier 6, 2 ^e Rue Nord Béarn (Québec) J0Z 1G0 Téléphone : 726-2340	Carte d'apprenti charpentier - menuisier

Nom / adresse	Demande ou motif
Monsieur Darcy Champagne 532, rang 1 C.P. 431 Lorrainville (Québec) J0Z 2R0 Téléphone : 625-2340	Carte apprenti menuisier
Monsieur Léo Chénier Téléphone : (705) 476-6772	Il a été congédié 2½ ans passés parce qu'il n'avait pas sa carte. Applique pour sa carte.
Monsieur Nelson Cloutier 59, rue Bordeleau C.P. 43 Lorrainville (Québec) J0Z 2R0	Carte opérateur de pelle hydraulique
Monsieur François Corriveau 24, rue Mouttet C.P. 201 St-Bruno-de-Guigues (Québec) J0Z 2G0 Téléphone : 728-2855	Carte menuisier
Monsieur Martial Côté C.P. 27 St-Bruno-de-Guigues (Québec) J0Z 2G0 Téléphone : 728-2197	Carte de compagnon
Monsieur William Dennie 134, Riordon Témiscaming (Québec) J0Z 3R0 Téléphone : (819) 627-3892	Carte d'aide électricien
Monsieur Jean Desjardins 827, rang 5 Sud St-Édouard-de-Fabre (Québec) J0Z 1Z0 Téléphone : 634-3302	Carte apprenti peintre
Monsieur Jean-Luc Drolet Entrepreneur général Construction J. Drolet et fils Ltée 11, route 101 Sud C.P. 429 Ville-Marie (Québec) J0Z 3W0 Téléphone : 629-2885	Entrepreneur (Informations)
Monsieur Richard Duguay Notre-Dame-du-Nord (Québec) J0Z 3B0 Téléphone : 723-2989 ou 723-5024	Carte journalier #ass. soie 247-640-758
Monsieur Stéphane Dupuis 4, rue Principale St-Bruno-de-Guigues (Québec) J0Z 2G0 Téléphone : 728-2165	Carte journalier Carte opérateur de machineries lourdes
Monsieur Gilles Durand 11, rue Principale Sud C.P. 1076 St-Eugène-de-Guigues (Québec) J0Z 3L0 Téléphone : 785-2074	Carte journalier
Monsieur Roger Durand 57, Principale Sud C.P. 332 St-Bruno-de-Guigues (Québec) J0Z 2G0 Téléphone : 728-2687	Carte opérateur Carte apprenti menuisier
Monsieur Louis Durocher Téléphone : (819) 627-1395	Carte de compétence
Monsieur Mathieu Durocher 19B, rue Leblanc C.P. 761 Notre-Dame-du-Nord (Québec) J0Z 3B0 Téléphone : 723-2171	Carte journalier
Monsieur Stéphane Durocher 19B, rue Leblanc C.P. 761 Notre-Dame-du-Nord (Québec) J0Z 3B0 Téléphone : 723-2171	Carte journalier
Monsieur Ronald Falardeau 1, rue Labelle Est C.P. 178 Laverlochère (Québec) J0Z 2P0 Téléphone : 765-2441	Carte journalier Carte conducteur de camion

Nom / adresse	Demande ou motif
Monsieur Gaston Fournier 534, route 391 St-Eugène-de-Guigues (Québec) J0Z 3L0 Téléphone : 785-2102	Licence d'entrepreneur
Monsieur Rolland Gachet 9, rue Beauchamp C.P. 357 St-Bruno-de-Guigues (Québec) J0Z 2G0 Téléphone : 728-2017	Carte mécanicien industriel
Monsieur Yvon Gagné 7, 2 ^e Rue Sud C.P. 137 Béarn (Québec) J0Z 1G0 Téléphone : 726-2264	Carte mécanicien de chantier
Monsieur Alcide Gaudet Béton Marik 9, boulevard Industriel Ville-Marie (Québec) J0Z 3W0 Téléphone : 629-3098	Entrepreneur (Informations)
Monsieur Martin Gélinas 37, rue Principale, App. 7 Béarn (Québec) J0Z 1G0 Téléphone : 726-2824	Carte électricien
Monsieur Arsène Généreux Madame Jacqueline Arbour	Maire de Guérin Directrice municipale de Guérin ⇒ Amendes pour travaux (édifice municipal)!
Monsieur René Généreux A/S Arsène Généreux	Carte d'électricien
Monsieur Micheal Ghanem Téléphone : (819) 627-3104	Carte de charpentier (veut travailler)
Monsieur Rolland Gignac 819, rang 15 C.P. 117 Angliers (Québec) J0Z 1A0 Téléphone : 949-2262	Carte journalier
Monsieur Benoît Girard 24, rue Lartigue Sud C.P. 2051 Ville-Marie (Québec) J0Z 3W0	Carte cimentier applicateur
Monsieur Christian Girard 84, rue St-Anne C.P. 355 Ville-Marie (Québec) J0Z 3W0 Téléphone : 622-1621	Carte journalier ou Carte menuisier
Monsieur Claude Girard 77, rue Ste-Anne C.P. 1344 Ville-Marie (Québec) J0Z 3W0 Téléphone : 629-2884	Carte journalier
Monsieur Fernand Girard Manoir App. 11, rue Dollard Ville-Marie (Québec) J0Z 3W0 Téléphone : 634-2672	Carte journalier
Monsieur Gaétan Girard 461, chemin Beauchastel Rouyn-Noranda (Québec) J9Y 1K3 ou C.P. 365 Ville-Marie (Québec) J0Z 3W0 Téléphone : 622-0618	Carte camionneur – opérateur machineries lourdes
Monsieur Réal Girard Fugèreville (Québec) J0Z 2A0 Téléphone : 748-3131	Carte camionneur / opérateur machineries lourdes
Monsieur Réjean Girard 730, chemin Pointe au Vin C.P. 132 Ville-Marie (Québec) J0Z 3W0 Téléphone : 622-1532	Carte opérateur de pelle

Nom / adresse	Demande ou motif
Monsieur Yves Girard 1204, route 101 St-Édouard-de-Fabre (Québec) J0Z 1Z0 Téléphone : 634-2311	Carte journalier
Monsieur Allen Godin 28, rue Desrochers C.P. 1838 Ville-Marie (Québec) J0Z 3W0 Téléphone : 622-1594	Carte plombier
Monsieur Luc Guérin 1553, rue de l'Église Rémigny (Québec) J0Z 3H0 Téléphone : 761-5451	Récupérer carte d'apprenti
Monsieur Yves Guilmond 204, rang 5 Angliers (Québec) J0Z 1A0 Téléphone : 949-2337	Carte journalier Carte d'ouvrier
Monsieur Fred Hamelin 37, rang 3 Notre-Dame-du-Nord (Québec) J0Z 3B0 Téléphone : 629-7207	Carte soudeur
Monsieur Jean-Pierre Jolette 951, rang 5 Lorrainville (Québec) J0Z 2R0 Téléphone : 625-2031	Carte compagnon ou entrepreneur
Monsieur Paul Jutras Téléphone : (705) 476-6772	Appliquer pour millwright Assister par Jimmy Graff Enregistrer comme apprenti
Monsieur Daniel Lacasse Téléphone : (819) 627-9371	Carte opérateur de machineries lourdes. Possède déjà une tolérance pour conducteur de camions.
Monsieur Yves Lacasse 2, rue Bordeleau C.P. 815 Fugèreville (Québec) J0Z 2A0 Téléphone : 748-3331 Cellulaire : 629-7004	Renouvellement carte opérateur équipements lourds
Monsieur Jean Laforest 613, rang 3 St-Édouard-de-Fabre (Québec) J0Z 1Z0 Téléphone : 634-2307	Entrepreneur (informations)
Monsieur Léon Laforest Téléphone : 627-9527	Renouvellement de carte
Monsieur Luc Lalonde 40, 2 ^e Rue Nord C.P. 126 Béarn (Québec) J0Z 1G0 Téléphone : 726-2097	Carte menuisier Carte plâtrier / peintre
Monsieur Philippe Lalonde 14, rue Lavigne C.P. 1004 Ville-Marie (Québec) J0Z 3W0 Téléphone : 629-3051	Carte électromécanique ou Carte soudeur
Monsieur Bernard Lambert 3A, des Oblats C.P. 944 Ville-Marie (Québec) J0Z 3W0 Téléphone : 629-3321	Carte journalier
Monsieur Jacques Lambert 49, rue de l'Église Sud C.P. 286 Lorrainville (Québec) J0Z 2R0 Téléphone : 625-2702	Carte grutier

Nom / adresse	Demande ou motif
Monsieur Richard Lambert Madame Carole Jetté Transport 9062-4669 Québec inc. 5, rue Labelle Ouest C.P. 176 Laverlochère (Québec) J0Z 2P0 Téléphone : 765-3191	Licence d'entrepreneur
Monsieur Luc Lamontagne 20D, Notre-Dame Lorrainville (Québec) J0Z 2R0 C.P. 540 Téléphone : 625-3172	Carte manœuvre ou machineries lourdes (lettre pour 150 heures de Normand Roy)
Monsieur Denis Lampron 1099, Montée Gauthier St-Bruno-de-Guigues (Québec) J0Z 2G0 Téléphone : 728-2949	Renouvellement apprenti
Monsieur Claude Larochelle Béarn (Québec) J0Z 1G0	Carte d'apprenti
Monsieur Denis Latour	Carte de compétence
Monsieur Eddy Leblanc 739, route 391 C.P. 1061 St-Eugène-de-Guigues (Québec) J0Z 3L0 Téléphone : 785-2194	Carte soudeur - monteur
Monsieur Yvon Lefort 725, Notre-Dame Nord C.P. 1455 Ville-Marie (Québec) J0Z 3W0 Téléphone : 622-2138	Carte plomberie résidentielle
Monsieur Claude Lemire 1000, rang 3 St-Bruno-de-Guigues (Québec) J0Z 2G0	Carte mécanicien de chantier
Monsieur Marcel Lemire 1265, RR # 1 Lorrainville (Québec) J0Z 2R0 Téléphone : 625-2575	Carte d'apprenti et Carte électricien
Monsieur Roch Lemire Lemire Constroch enr. 8, rue du Collège C.P. 68 Nédélec (Québec) J0Z 2Z0 Téléphone : 784-2242 ou 784-3211 Cellulaire : 629-7191	Carte de compagnon
Monsieur Yves Lévesque Téléphone : (819) 333-3192	Carte d'apprenti électricien (veut devenir électricien) Licence C. Demeure à La Sarre
Monsieur Serge Loiselle 35, rue Notre-Dame-de-Lourdes C.P. 713 Ville-Marie (Québec) J0Z 3W0 Téléphone : 629-2708 ou 629-3313	Carte journalier Carte peintre
Monsieur Éric Maltals 11, rue Fugère C.P. 896 Fugèreville (Québec) J0Z 2A0 Téléphone : 748-2197	Carte soudeur / monteur Carte opérateur loader
Monsieur Léo Manseau Téléphone : (819) 627-2144	Difficultés à obtenir des employés pour réaliser ses contrats. Ne peut pas engager qui il veut. Ex. : faire venir un peintre de Senneterre pour une semaine, c'est trop cher.
Monsieur Luc Marseille 2, rue Bordeleau Lorrainville (Québec) J0Z 2R0	Carte couvreur

M. Donald Lemire
26, St-Isabiel Sud
C.P. 1281

Renouvellement
Carte de plombier

Nom / adresse	Demande ou motif
Monsieur Charles Mathieu 844, Lac Cameron St-Eugène-de-Guigues (Québec) J0Z 3L0 Téléphone : 785-4481	Licence RBO Entrepreneur
Monsieur André McFadden 416, rang 8 et 9 Laverlochère (Québec) J0Z 2P0 Téléphone : 765-2533	Carte plombier
Monsieur Éric Ménard 12A, rue Laforge C.P. 836 Notre-Dame-du-Nord (Québec) J0Z 3B0 Téléphone : 723-2615	Carte charpentier – menuisier Carte d'acier
Monsieur Carl Mongrain Téléphone : (819) 627-2144	Carte de CCQ
Monsieur Arthur Morais 354, route 101 Nédélec (Québec) J0Z 2Z0 Téléphone : 784-4257	Gardien de sécurité
Monsieur Michel Morin 99, rue de l'Église Lorrainville (Québec) J0Z 2R0 Téléphone : 625-2946	Carte journalier ou Carte apprenti opérateur machineries lourdes
Madame Lise Morreau C.P. 132 Lorrainville (Québec) J0Z 2R0 Téléphone : 625-2946	Carte journalier
Monsieur Gaétan Parent 462, rang 2 Moffet (Québec) J0Z 2W0	Carte journalier
Monsieur Lorrain Parent 740, Pointe au Vin C.P. 1223 Ville-Marie (Québec) J0Z 3W0 Téléphone : 622-2748	Renouvellement carte compagnon
Monsieur Marc Parent 850, rang 7 Lorrainville (Québec) J0Z 2R0 Téléphone : 625-2854	Carte soudeur
Monsieur Aldo Peluso C.P. 176 Angliers (Québec) J0Z 1A0	Entrepreneur
Monsieur Claude Perreault 1, 2 ^e Rue Nord C.P. 294 Béarn (Québec) J0Z 1G0 Téléphone : 726-2708	A écrit son examen 4 fois, a été en rappel avec la CCQ et doit réécrire le test. (Document fourni)
Monsieur Denis Perreault 53, rang 3, RR # 1 Notre-Dame-du-Nord (Québec) J0Z 3B0 Téléphone : 723-2004	Carte charpentier – menuisier Carte monteur d'acier
Monsieur Joël Perreault Téléphone : (819) 627-9004	Rareté à Témiscaming de charpentier-menuisier, la manœuvre ne peut pas tenir un marteau. Souhaite être capable d'engager qui il veut au Témiscamingue.
Monsieur Rémi Perron 500, rue du Parc C.P. 1084 Guérin (Québec) J0Z 2E0 Téléphone : 784-7462	Information Maintenir carte manœuvre
Monsieur Donald Philipps 251, 1 ^{re} Avenue Belleterre (Québec) J0Z 1L0 Téléphone : (819) 722-2600 ou (819) 722-2882 N° d'assurance sociale : 207-006-941	Carte manœuvre – journalier Garantie d'emploi de 150 heures d'un entrepreneur reconnu par la RBQ. Monsieur Philipps a également une expérience dans la construction.

Nom / adresse	Demande ou motif
Monsieur Luc Plamondon 16, rue Laforge C.P. 606 Notre-Dame-du-Nord (Québec) J0Z 3B0 Téléphone : 723-2871 ou 629-7564	Carte charpentier - menuisier
Monsieur Réal Plouffe	Voir son document daté du 11 juillet 2000
Monsieur Richard Plouffe 725, de la Rivière Val d'or (Québec) J9P 6K4	
Monsieur Rosaire Plouffe 8, rue de la Rivière C.P. 75 Latulipe-et-Gaboury (Québec) J0Z 2N0 Téléphone : 747-3541	Carte conducteur camion Carte opérateur machinerie lourdes
Monsieur Alain Poitras 1689, Montée Giroux C.P. 124 Angliers (Québec) J0Z 1A0 Téléphone : 949-2213	Carte journalier
Monsieur Gilles Poitras 41D, rue Ste-Anne C.P. 2172 Ville-Marie (Québec) J0Z 3W0 Téléphone : 629-2040	Carte journalier
Monsieur Jean-Claude Poitras 1175, rang 5 Angliers (Québec) J0Z 1A0 Téléphone : 949-2054	Renouveler carte opérateur machinerie lourde
Monsieur Mario Poitras 35, rue Langlois C.P. 543 Notre-Dame-du-Nord (Québec) J0Z 3B0 Téléphone : 723-2784	Carte charpentier - menuisier (compagnon)
Monsieur Richard Pouliot 20, rue Principale C.P. 12 Nédélec (Québec) J0Z 2Z0 Téléphone : 784-4351	Reconnaitre carte électricien
Monsieur Aurèle Presseault 28, Beauséjour C.P. 751 Notre-Dame-du-Nord (Québec) J0Z 3B0 Téléphone : 723-2883	Carte charpentier - menuisier
Monsieur Florian Rioux 1, rue Principale Sud C.P. 1071 St-Eugène-de-Guigues (Québec) J0Z 3L0 Téléphone : 785-2379	Carte d'apprenti
Monsieur Daniel Robert 21, rue Dubrule Ouest C.P. 1965 Ville-Marie (Québec) J0Z 3W0 Téléphone : 629-2463	Carte apprenti ou Carte compagnon
Monsieur Denis Robert 6, Laforge C.P. 81 Notre-Dame-du-Nord (Québec) J0Z 3B0 Téléphone : 723-2290 ou 723-2589	Carte charpentier - menuisier
Monsieur Jacques Robert 3, Piché Est St-Bruno-de-Guigues (Québec) J0Z 2G0 Téléphone : 728-2076	Carte opérateur machinerie lourde Carte soudeur Carte mécanicien machinerie lourde
Monsieur Jacques Rochon 53, rue Lavallée C.P. 421 Lorrainville (Québec) J0Z 2R0 Téléphone : 625-2992	Carte apprenti menuisier

Nom / adresse	Demande ou motif
Monsieur Marco Roy 43, rue Lavallée C.P. 266 Lorrainville (Québec) J0Z 2R0 Téléphone : 625-2014	Carte apprenti menuisier
Monsieur Martin Roy 39, rue Caza C.P. 73 Notre-Dame-du-Nord (Québec) J0Z 3B0 Téléphone : 723-2625	Carte journalier
Monsieur Réal Roy 265, rang 3 C.P. 73 Notre-Dame-du-Nord (Québec) J0Z 3B0 Téléphone : 723-2127	Carte journalier
Monsieur Simon Roy 18F, Ontario C.P. 73 Notre-Dame-du-Nord (Québec) J0Z 3B0 Téléphone : 723-2423	Carte charpentier – menuisier
Monsieur Carl Sirard 18, rue Notre-Dame Ouest C.P. 507 Lorrainville (Québec) J0Z 2R0 Téléphone : 625-2700	Carte opérateur équipement lourd Carte soudeur
Monsieur Ross Sparling	Carte de compétence
Monsieur Jacques Touzin 118, Place des Érables C.P. 1868 Ville-Marie (Québec) J0Z 3W0 Téléphone : 622-2234	Carte ouvrier / charpentier – menuisier
Monsieur Marco Touzin (Fils de monsieur Jacques Touzin)	Travail à Toronto
Monsieur Roger Tremblay 18, rue des Pionniers C.P. 54 Angliers (Québec) J0Z 1A0	Carte journalier
Monsieur Guy Trépanier SDT	Présentation de projets de développement
Ville de Témiscaming Madame Sylvie Bourque, dir. mun. Madame Marie-Christine Bouchard, dir. t.p.	Réf. : Contrat caserne des pompiers – 2 000 \$ Harcèlement de la CCQ. La non polyvalence des métiers, toujours ici à Témiscaming pour nous vérifier. Ligne jaune sur piste cyclable, loi doit être assouplie pour les entrepreneurs de l'Ontario de venir travailler au Québec. Coûts exorbitants, il faut de la compétition.
Monsieur Louis-Paul Voyaud C.P. 896 Notre-Dame-du-Nord (Québec) J0Z 3B0	Carte de compagnon ou apprenti 4 ^e année

Total : 126 personnes



Commission
de la construction
du Québec

e. n. P. Barrette

de D. Clermont

Le 12 octobre 2000

Monsieur Denis Clermont
Secrétaire-trésorier
21 rue Notre-Dame-de-Lourdes
Ville-Marie (Québec)
JOZ 3W0

Objet : Certificats de compétence dans la MRC de Témiscamingue.

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint une correspondance et des tableaux statistiques illustrant l'activité de construction sur votre territoire.

Je suis conscient que les données qui sont contenues ne répondent pas à votre demande initiale.

Cependant, le bureau régional de l'Abitibi-Témiscamingue de la Commission de la construction du Québec reste attentive à vos besoins.

Je vous prie d'agréer, monsieur Clermont, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Gérard-M. Fortin
Directeur régional

/cg

p.j.

Montréal, le 11 octobre 2000

Monsieur Gérard-Magella Fortin
Directeur
Bureau de l'Abitibi-Témiscamingue
Commission de la construction du Québec

OBJET: Les certificats de compétence dans la MRC de Témiscamingue

Monsieur,

Mis à part un portrait de la situation actuelle des certificats de compétence, il est malheureusement difficile d'obtenir des statistiques historiques détaillées sur la MRC de Témiscamingue. Par contre, les données historiques pour la grande région de l'Abitibi-Témiscamingue et de sa sous-région Rouyn-Noranda (qui inclut la MRC de Témiscamingue), sont suffisamment éloquentes pour comprendre la situation de la MRC.

Concernant la MRC, on sait qu'au 12 juillet 2000 il y avait 313 certificats de compétence émis à des salariés y résidant (voir le tableau 1). C'est près de 20% du nombre de certificats émis dans la sous-région Rouyn-Noranda de la CCQ. Parmi ceux-ci, on compte 256 salariés de la MRC ayant rapporté des heures de travail à la CCQ au cours des douze mois se terminant en mai 2000.

Les salariés de la MRC ont sans doute subi depuis cinq ans la très mauvaise conjoncture qui prévaut dans la construction dans l'ensemble de la sous-région Rouyn-Noranda. Comme on le constate au tableau 2, le volume de travail a en effet régressé de 45% entre 1995 et 1999 dans la sous-région. Dans la région, les travaux industriels peuvent certaines années générer la moitié du volume de travail mais le secteur industriel a chuté de 75% depuis cinq ans. Les autres secteurs ont également régressé. Pendant ce temps, la plupart des régions et sous-régions du Québec connaissent une croissance. À l'échelle provinciale, la croissance a été de 22%. Il faut savoir cependant que les salariés de l'Abitibi-Témiscamingue sont très mobiles. En 1999, près de 20% de leur activité a été réalisée dans d'autres régions, au Saguenay-Lac-St-Jean par exemple. Le travail à l'extérieur prend de l'importance en période difficile et permet dans une certaine mesure de compenser le manque de chantiers régionaux.

On ne sera pas étonné de constater que peu de certificats aient été émis depuis cinq ans dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, et sans doute aussi dans la MRC. La CCQ n'a par exemple émis que 56 certificats de compétence-apprentis en 1999 dans toute la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Elle en avait émis 45 en 1998. En 2000 par contre, déjà 51 certificats ont été émis entre janvier et août, de sorte que le total de 1999 sera sans doute dépassé (voir tableau 3). L'activité commence à s'améliorer dans la construction industrielle. Comme vous le savez, un diplômé peut en tout temps intégrer l'industrie de la construction. Un non-diplômé doit attendre qu'il y ait pénurie. Or, cette année, les bassins d'apprentis ont été ouverts dans presque tous les métiers dans la région. Il est donc possible actuellement pour un citoyen de la MRC de l'Abitibi-Témiscamingue d'obtenir un certificat d'apprenti en autant qu'il ait une garantie d'emploi d'un employeur.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

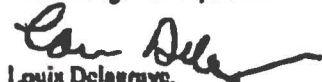

Louis Delagrave,
Économiste
Direction recherche et organisation
Siège social
Commission de la construction du Québec

Tableau 1

Certificats de compétence et salariés actifs dans la MRC de Témiscamingue

	Salariés détenteurs de certificats au 12/07/00	Salariés avec heures travaillées dans les 12 derniers mois
Angliers	13	9
Bearn	15	13
Fabre	16	14
Fugèreville	6	5
Guérin	12	10
Kipawa	2	1
Laniel	0	1
Lalulipe	3	3
Laverlochère	12	11
Lorrainville	35	30
Moffet	3	2
Nédelec	8	7
Notre-Dame-du-Nord	29	18
Rémigny	11	10
Rollet	16	14
St-Bruno de Guigues	22	20
St-Eugène de Guigues	7	7
Tec Lake	9	6
Témiscaming	25	19
Ville-Marie	69	56
<i>Total de la MRC</i>	<i>313</i>	<i>256</i>
<i>Ensemble de la sous-région Rouyn-Noranda</i>	<i>1579</i>	<i>1364</i>
<i>Ensemble de la région Abitibi-Témiscamingue</i>	<i>2318</i>	<i>1951</i>

Tableau 2

Nombre d'heures travaillées par les salariés de l'industrie de la construction
 selon la sous-région de domicile*, 1995-1999
 (en milliers)

Sous-région	1995	1996	1997	1998	1999
Îles-de-la-Madeline	61	69	42	65	72
Gaspé	241	204	166	162	157
Sainte-Anne des Monts	111	74	67	100	78
Bonaventure	455	390	419	312	361
Bas-Saint-Laurent	1 271	1 037	922	961	1 056
Rivière-du-Loup	676	604	557	660	661
Roberval	423	496	527	508	645
Chicoutimi	2 777	3 812	4 078	4 039	4 944
Québec métropolitain	5 413	5 157	5 753	5 342	6 114
Charlevoix	658	546	504	716	671
Portneuf	720	648	751	717	848
Sud de Québec	2 519	2 420	2 634	2 497	2 782
Chaudière	1 522	1 304	1 378	1 386	1 562
Bois-Franca	1 596	1 462	1 544	1 753	1 933
Mauricie	3 883	3 107	3 360	3 184	3 428
Cantons de l'Est	2 136	2 389	2 466	2 718	3 265
Beauharnois	2 038	2 174	2 140	2 439	2 671
Rive-sud métropolitain	5 697	5 825	6 023	6 822	7 360
Granby	1 112	1 162	1 251	1 410	1 514
Saint-Jean	1 245	1 361	1 514	1 686	1 856
Saint-Hyacinthe	1 361	1 419	1 553	1 746	1 937
Richelieu	846	924	1 142	879	1 019
Ile de Montréal	8 672	8 577	8 567	9 895	10 784
Laval	3 315	3 417	3 490	4 058	4 390
Joliette	4 779	5 111	5 499	6 290	6 854
Terrebonne	4 957	5 252	5 777	6 808	7 485
Labelle	326	312	344	279	338
Hull	2 328	2 066	1 917	1 821	2 257
Rouyn Noranda	1 375	1 280	1 062	848	756
Abitibi	529	457	355	301	262
Bas-James	17	5	15	3	5
Saguenay	1 132	832	995	891	791
Mingan	1 361	1 176	1 165	1 115	1 063
Extérieur et non défini	110	122	157	132	165
Ensemble du Québec	65 661	65 194	68 137	72 543	80 088

Tableau 3

Données sur l'émission de certificats de compétence-apprenti par métier

Région Abitibi-Témiscamingue

	Janvier à août 2000		Total
	Diplômés	Non diplômés	
Briqueteur-maçon	0	0	0
Calorifugeur	0	2	2
Carreleur	0	0	0
Charpentier-menuisier	11	0	11
Chaudronnier	0	0	0
Cimentier-applicateur	0	2	2
Couvreur	0	0	0
Électricien	14	1	15
Ferblantier	1	1	2
Ferrailleur	1	0	1
Frigoriste	0	1	1
Grutier	0	0	0
Mécanicien d'ascenseur	0	0	0
Mécanicien de chantier	2	0	2
Mécanicien de machines lourdes	0	1	1
Mécanicien en protection-incendie	0	0	0
Monteur d'acier de structure	1	0	1
Monteur-mécanicien (vitrier)	0	2	2
Opérateur d'équipement lourd	0	3	3
Opérateurs de pelles mécaniques	1	1	2
Peintre	0	0	0
Plâtrier	0	1	1
Poseur de systèmes intérieurs	0	1	1
Poseur de revêtements souples	0	1	1
Serrurier en bâtiment	0	0	0
Tuyauteur construction	1	2	3
Total janvier-août 2000	32	19	51
Total 1999	22	34	56
Total 1998	27	18	45

Rencontre du comité concernant la problématique des travailleurs de la construction
Dimanche le 29 octobre 2000 à 10 h 00 au bureau de la MRC à Ville-Marie

COMPTE RENDU
ÉVOLUTIF

Participants :

Représentants gouvernementaux :

- ➔ Madame Christine Bolduc , ministère du Travail
- ➔ Madame Chantal Chartier , dir. rég., RBQ Abitibi-Témiscamingue
- ➔ Monsieur Jacques Chartrand , dir. rég., CCQ - Outaouais
- ➔ Monsieur Charles Dufour , ministère du Travail
- ➔ Monsieur Gérard Magella Fortin , dir. rég., CCQ - Abitibi-Témiscamingue
- ➔ Madame Sylvie Leblond , CCQ - Outaouais
- ➔ Madame Danielle Larabée , CCQ - Abitibi-Témiscamingue
- ➔ Madame Brigitte Vincelette , ministère des Régions

Représentants régionaux de l'industrie :

- ➔ Monsieur Lynn Ancil , projet (Comaxtem)
- ➔ Monsieur Jacques Carpentier , entrepreneur - Béarn
- ➔ Monsieur Robert Cloutier , entrepreneur - Témiscaming
- ➔ Monsieur Martin Girard , travailleur - Ville-Marie
- ➔ Monsieur Gaélan Lapierre , entrepreneur - Ville-Marie
- ➔ Monsieur Luc Rossignol , travailleur - Témiscaming
- ➔ Monsieur Denis Lampron , travailleur - Ville-Marie
- ➔ Monsieur Réal Plouffe , entrepreneur - Témiscaming
- ➔ Denis Clermont , dir. gén., MRC de Témiscamingue
- ➔ Mireille Bourque , MRC de Témiscamingue

Problématique :

Le ministère du Travail a produit son rapport de la tournée des travailleurs de la construction dans la MRC de Témiscamingue les 12, 13 et 14 juillet dernier.

Les problématiques suivantes ont été soulevées de la part des travailleurs :

- ⇐ Le bassin de main-d'œuvre n'est pas adapté à la situation du Témiscamingue et les conditions d'ouverture des bassins sont trop rigoureuses.
- ⇐ Le manque de polyvalence entre les métiers.
- ⇐ Le manque d'information et la méconnaissance du milieu de la construction par les travailleurs eux-mêmes.
- ⇐ Le manque de préparation aux examens pour l'obtention d'une licence et les longues distances à parcourir pour passer les examens.
- ⇐ La garantie de 150 heures de travail à l'intérieur de trois mois est difficile à obtenir.
- ⇐ La différence dans le système de la construction du Québec et de l'Ontario pour les régions frontalières.
- ⇐ L'intérêt des travailleurs à occuper les emplois disponibles.

Il a été précisé que les échanges et les avenues de solutions envisagées par les parties devaient se faire dans le cadre de la législation et de la réglementation actuelle dans le domaine de la construction.

Les parties sont conscientes de cette situation et acceptent de travailler en collaboration pour le mieux-être des travailleurs de la construction du Témiscamingue. Ce travail se réalisera à l'intérieur des compétences et des limites de chacun. Dans cette optique, plusieurs solutions durables sont envisagées pour répondre aux principaux besoins des travailleurs de la construction du Témiscamingue. Un échéancier est proposé et devra être examiné par chacune des parties dans le but d'en venir à des actions rapides et efficaces :

Actions proposées	Délai de réalisation	Organisme ou personne responsable
<p>→ Reconnaître la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue pour qu'elle devienne un point de chute des programmes de formation pour l'obtention d'une licence dans le domaine de la construction. Des documents d'information et des documents préparatoires aux examens pourraient aussi être consultés à cet endroit. La Commission scolaire verrait à l'arrimage de la formation et des besoins des travailleurs de la construction.</p> <p>Cette mesure pourrait être prise à l'intérieur d'entente cadre entre la Commission scolaire d'une part et l'ensemble des intervenants concernés dans le domaine (CCQ, syndicats, ministères, CFP, etc.) qui diffusent de tels programmes de formation. Ces ententes n'excéderont pas les mandats respectifs de chacun. De plus, la Commission scolaire pourrait organiser et dispenser les examens.</p>	15 décembre 2000	MRCT – Commission scolaire Lac-Témiscamingue – Comaxtem
<p>→ Favoriser des rencontres entre la CCQ et les travailleurs de la construction; créer un projet pilote avec la CCQ pour faire en sorte de desservir le Témiscamingue dans son milieu périodiquement durant l'année (1 fois par mois).</p> <p><u>Mécanisme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * Prise en charge personnelle du travailleur. * Donner du support et de l'information. 	Début décembre 2000	CCQ – Ministère du Travail – MRCT
<p>→ Sensibiliser les jeunes dans les écoles au milieu de la construction pour éveiller la relève.</p> <p>Ce peut être dans le cadre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Salons d'emplois * Rencontres à l'intérieur de la formation choix de carrière * Stages sur les chantiers et en milieu de travail * Etc. 	Septembre 2001	CCQ – Ministère du Travail
<p>→ Décloisonner les tâches entre les métiers pour améliorer la polyvalence des travailleurs.</p>	Suivant la conclusion de l'entente	Un comité provincial est déjà formé pour étudier la question (famille des métiers). Un suivi sera nécessaire. MRCT – Ministère du Travail
<p>→ Planifier les besoins en vue des nouveaux projets de développement au Témiscamingue.</p> <p>Ces projets seront précisés auprès du ministère du Travail, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Échéancier exact; ✓ Catégories et nombre de travailleurs requis; ✓ Suivi de l'état des chantiers à cet égard. <p>Ci-joint la liste des projets potentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Ced-Or à Béarn (100 M\$) 2000-2002 ⇒ Centrale hydroélectrique Tabaret à Témiscaming (200 M\$) 2002-2006 ⇒ Centrale Rapides-Des-Quinze à Angliers – Guérin (70 M\$) 2000-2001 ⇒ Centrale La Régionale à Angliers (50 M\$) 2001-2002 ⇒ Terniam à Ville-Marie (25 M\$) 2000-2001 ⇒ Abattoir à Fugèreville (3 M\$) 2000-2001 ⇒ Scierie Béarn (6 M\$) 2000-2001 ⇒ Tembec, usine de sulfite à Témiscaming (120 M\$) 2001-2002 ⇒ Tembec, usine Temboard à Témiscaming (30 M\$) 2001-2002 ⇒ Syitem à St-Édouard-de-Fabre (6 M\$) 2001-2002 ⇒ Timber Train à Témiscaming (2 M\$) 2001-2002 ⇒ Commonwealth Plywood à Belleterre (3 M\$) 2000-2001 ⇒ Commonwealth Plywood à Kipawa (10,5 M\$) 2000-2001 ⇒ Abattoir de Lorraineville (15 M\$) 2001-2002 ⇒ Centre administratif à Eagle Village, Kipawa (1,2 M\$) 2000-2001 <p>Total : 641,7 millions \$</p>	Au fur et à mesure des développements	MRCT – CCQ – Comaxtem

Actions proposées	Délai de réalisation	Organisme ou personne responsable
<p>➔ Encourager et valoriser les travailleurs de la construction dans l'obtention d'une carte de compétence pour enrayer le travail au noir.</p>	Travail à long terme qui débute immédiatement	MRCT – entrepreneurs
<p>➔ Traiter les dossiers en attente des travailleurs, constitués lors de la tournée de consultation au Témiscamingue les 12, 13 et 14 juillet 2000 :</p> <p>Nombre total de formulaires recueillis : 107</p> <p>Nombre de formulaires sans demande : 12</p> <p>Nombre de dossiers traités : 95</p> <p>Nombre de dossiers refusés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de préalables scolaires : 3 - Échec à l'examen de qualification : 1 - Dossier à référer au commissaire : $\frac{1}{5}$ <p>Nombre de dossiers réglés au 29 octobre 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Émission d'un certificat d'exemption : 2 - Obtention d'une rente : 1 - Renouvellement du carnet d'apprentissage : 1 - Renouvellement du certificat de compétence : 3 - Admission à l'examen de compétence compagnon : 4 - Émission d'un certificat d'apprenti : 2 - Émission d'un certificat compagnon : $\frac{1}{14}$ <p>Nombre de dossiers en attente de traitement au 29 octobre 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démarches personnelles à compléter : 45 - Ouverture des bassins : 28 - Acquisition d'une formation supplémentaire : $\frac{3}{76}$ 	Dès que possible	CCQ – Ministère du Travail
<p>➔ Informer la population et transmettre à la CCQ toute demande des travailleurs qui n'ont pas participé à la tournée de juillet 2000.</p>	<p>Novembre 2000 à janvier 2001 (campagne de promotion)</p> <p>Au fur et à mesure (transmission des demandes à la CCQ)</p>	MRCT - Comaxtem

Une campagne de promotion s'impose afin de s'assurer que tous nos travailleurs potentiels sont informés des emplois qui deviendront disponibles, afin de se qualifier pour les occuper.

Ces demandes s'ajouteront aux 107 déjà en main et seront transmises à la CCQ pour « traitement spécial ».

Un contact et un suivi des actions devront être entrepris régulièrement entre les partenaires (MRC – CCQ – ministère du Travail – RBQ – travailleurs de la construction) pour mener à bien l'objectif d'employabilité maximum des travailleurs de la construction du Témiscamingue.

Pour informations ou commentaires

- > Denis Clermont
- > Mireille Bourque

MRC de Témiscamingue
 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, C.P. 548
 Ville-Marie (Québec) J0Z 3W0
 Téléphone : (819) 629-2829
 Télécopieur : (819) 629-3472
 Courriel : mrc.temiscamingue@sympatico.ca



MRC de Bonaventure

51, rue Notre-Dame, Case postale 910
New Carlisle (Québec) G0C 1Z0
Tél. : (418) 752-6601
Télec. : (418) 752-6657

Le 20 novembre 2000

Madame Diane Lemieux
Ministre du Travail
200, chemin Sainte-Foy, 6^{ème} étage
Québec (Québec) G1R 5S1

Objet : Office de la construction du Québec

Madame la Ministre,

Par la présente, nous désirons vous faire part que depuis plusieurs années, les municipalités revendiquent une exemption en ce qui a trait aux travaux de maintenance et de rénovations sur les édifices municipaux. Cela ne concerne pas le domaine de la construction, car nous sommes conscients que dans ce cas le décret doit s'appliquer.

En Gaspésie, le gouvernement du Québec, nous a doté d'un programme intitulé "Fonds de création d'emploi municipaux" afin de permettre à des personnes sur la sécurité du revenu de pouvoir travailler et souvent même de se qualifier à l'assurance-emploi.

Alors, dès que ces personnes font des petits travaux reliés à la construction, même si ces derniers ne sont que des travaux de maintenance, la municipalité fait l'objet de poursuites de la part de l'OCQ, en recevant des pénalités importantes, en plus de devoir mettre à pied les personnes travaillant sur ces projets. La municipalité de St-Eldéar, dans la MRC Bonaventure, a reçu une pénalité de 12,000 \$ et a dû congédier plusieurs personnes, ce qui rend le programme gouvernemental désuet.

Madame la Ministre, nous vous demandons d'intervenir dans ce dossier afin que des mesures d'allègement soient mises en place pour des régions comme la mienne et bien d'autres régions du Québec.

En espérant une réponse favorable de votre part, veuillez Madame la Ministre, accepter mes salutations les plus distinguées.

Jean-Guy Poirier,
Préfet de la MRC Bonaventure

MRC de Témiscamingue

<p style="text-align: center;">TEMBEC <u>Projets</u></p>

Année 1999 - 2000	Salaires	Bénéficies marginiaux	Déplacements / pensions	Total
Octobre	523 263,70 \$	137 408,56 \$	66 172,65 \$	726 844,91 \$
Novembre	210 375,32 \$	63 500,91 \$	25 430,30 \$	299 306,53 \$
Décembre	143 116,19 \$	36 774,01 \$	16 769,02 \$	196 659,22 \$
Janvier	108 546,20 \$	27 891,81 \$	16 730,88 \$	153 168,89 \$
Février	169 772,19 \$	37 133,64 \$	23 973,33 \$	230 879,16 \$
Mars	288 788,72 \$	83 446,61 \$	42 698,58 \$	414 933,91 \$
Avril	563 532,27 \$	170 217,55 \$	102 412,87 \$	836 162,69 \$
Mai	694 417,70 \$	187 443,78 \$	142 832,28 \$	1 024 693,76 \$
Juin	1 031 347,46 \$	255 657,49 \$	204 005,44 \$	1 491 010,39 \$
Juillet	703 759,55 \$	178 401,30 \$	146 478,63 \$	1 028 639,48 \$
Août	1 098 490,43 \$	262 603,81 \$	184 478,50 \$	1 545 572,74 \$
Septembre	1 714 467,45 \$	369 734,59 \$	275 472,00 \$	2 359 674,04 \$
Grand total	7 249 877,18 \$	1 810 214,06 \$	1 247 454,48 \$	10 307 545,72 \$

Chiffres sous toutes réserves.

Sources :

Facturation TCC mensuel 1999-2000

MRCT, le 29 novembre 2000

(via)

La CSN se prononce concernant une entente Québec-Ontario sur l'accessibilité de la main-d'oeuvre en provenance de l'Ontario, qui résulterait en un effet dramatique sur l'emploi pour les travailleuses et travailleurs du Témiscamingue

Au cours des derniers mois, une consultation organisée par le ministère du Travail s'est déroulée au Témiscamingue afin d'identifier les problèmes reliés au secteur de la construction. Nous déplorons le fait que le ministre du Travail n'ait pas cru bon d'inviter les organisations syndicales, ces dernières tant au fait des réalités quotidiennes de l'application des règles qui régissent ce secteur d'activités. Pendant ces consultations, plusieurs pistes de solution ont été mises de l'avant par divers intervenants; certaines de ces solutions nous apparaissent incompatibles avec les intérêts des travailleuses et des travailleurs du Témiscamingue.

re. B. C. ni. ar. do. c. lar. us. ro.
tre quelques mises en garde.

Premièrement, concernant une entente Québec-Ontario sur l'accessibilité de la main-d'oeuvre en provenance de l'Ontario, nous croyons que cela aurait un effet dramatique sur l'emploi pour les travailleuses et travailleurs du Témiscamingue. Le principal donneur d'ouvrage étant Tembec à Témiscaming, nous croyons que ce sont les travailleurs de North-Bay et des environs qui en bénéficieraient aux dépens des travailleuses et travailleurs du Témiscamingue. Actuellement, les divers chantiers de Témiscaming assurent à la grande majorité des travailleuses et travailleurs leur revenu principal. Nous croyons que cela serait aussi tragique pour l'ensemble des Témiscamiens puisqu'il est reconnu par tous qu'un emploi direct produit quatre emplois indirects. Les seuls gagnants d'une telle mise en place seraient donc les gens de l'Ontario.

Deuxièmement, en ce qui concerne la création d'un bassin de main-d'oeuvre pour le Témiscamingue uniquement, nous croyons encore là qu'il n'est nullement dans l'intérêt des travailleuses et travailleurs du Témiscamingue de voir une telle création se réaliser. En effet, un tel projet aurait pour effet de fermer le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue aux travailleuses et travailleurs du Témiscamingue, les privant ainsi de la possibilité de compléter les heures requises pour pouvoir bénéficier de prestations d'assurance emploi lorsqu'il y a pénurie d'emploi au Témiscamingue.

Nous ne nous opposons pas à ce que les services de la Commission de la construction du Québec et de la Régie du bâtiment du Québec soient plus accessibles à la population du Témiscamingue, cependant nous croyons que dans l'intérêt des travailleuses et travailleurs du Témiscamingue, les organisations syndicales devraient être mises à contribution afin de pouvoir participer à l'amélioration des services sans en compromettre les avantages.



DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Angliers
- Béarn
- Belleterre
- Duhamel-Ouest
- Fugèreville
- Guérin
- Kipawa
- Laforce
- Laniel (TNO)
- Latulipe-et-Gaboury
- Laverlochère
- Lorrainville
- Moffet
- Nédélec
- Notre-Dame-du-Nord
- Rémigny
- St-Bruno-de-Guigues
- St-Édouard-de-Fabre
- St-Eugène-de-Guigues
- Temiscaming
- Ville-Marie

Ville-Marie, le 12 décembre 2000

Monsieur Martin Girard
Président régional CSN
956, chemin du Vieux-Fort
Ville-Marie (Québec) J0Z 3W0

Bonjour Martin,

Nous avons pris connaissance des communiqués émis par la CSN concernant les travailleurs de la construction.

Concernant la mobilité de la main-d'œuvre Québec / Ontario, notre position est la même qu'envers l'Abitibi et le reste du Québec, c'est-à-dire prioriser d'abord les travailleurs locaux. Nous souhaitons que notre main-d'œuvre « qualifiée » ait un accès « plus facile » à l'industrie de la construction. Les projets doivent selon nous contribuer à l'économie et aux emplois locaux. Selon la CSN, des modifications sont à craindre concernant les ententes Québec / Ontario. Vous voudrez bien nous fournir des précisions sur ce sujet? Soyez assuré de notre collaboration.

Concernant le bassin de main-d'œuvre de l'Abitibi-Témiscamingue, notre objectif est le même : le développement de l'emploi local. Le Témiscamingue a plusieurs projets sur la table, nous croyons que beaucoup plus de travailleurs devraient détenir des cartes de compétence de la CCQ. Nous allons les aider. Dans cette perspective, au moment où ce sera le plein emploi pour nous et que certains métiers seront en pénurie, les travailleurs de l'extérieur seront les bienvenus et vice-versa. Vous connaissez notre situation géographique et socio-économique. Le Témiscamingue doit se positionner pour assurer son développement et demeurer en position concurrentielle avec ses voisins.

.../2

Vous avez personnellement contribué à nos travaux (ex. : meunerie à Notre-Dame-du-Nord) et vous faites partie de notre comité de travailleurs; je peux vous assurer que nous voulons maintenir cette collaboration dans l'avenir.

Nous vous prions de recevoir nos plus cordiales salutations.

Le secrétaire-trésorier,



Denis Clermont

(via)

**c.c. Madame Christine Bolduc
Ministère du Travail**

**Monsieur Philippe Barette
Préfet MRCT**

**Monsieur Henri-Paul Raymond
Radio-Témiscamingue**

**Monsieur Gabriel Bastien
Comaxtem**

Industrie de la construction au Témiscamingue

La Commission de la construction du Québec direction Abitibi-Témiscamingue nous a transmis des documents faisant état de la situation des travailleurs de la construction au Témiscamingue et plus globalement en Abitibi-Témiscamingue.

☞ Au 12 juillet 2000, environ 297 travailleurs de la construction du Témiscamingue sont détenteurs de certificats de compétence (voir tableau 1). La situation n'a guère évoluée avec les années puisque comme le démontre le tableau 1, en 1995, le Témiscamingue comptait 336 salariés détenteurs de certificats de compétence.

☞ 256 salariés ont rapporté des heures de travail au cours des 12 mois se terminant en mai 2000. Le nombre d'heures n'est toutefois pas rapporté. On sait qu'il faut au minimum 150 heures de travail sur une période d'au plus 3 mois à un salarié pour qu'il puisse obtenir un certificat de compétence apprenti.

Les principaux métiers où l'on dénombre le plus de détenteurs de certificats de compétence au Témiscamingue au 12 juillet 2000 sont les suivants :

- ☞ Charpentier – menuisier (83)
- ☞ Opérateur d'équipement lourd (65)
- ☞ Électricien (43)
- ☞ Opérateur de pelle mécanique (21)

Plusieurs métiers n'ont aucun détenteur de certificats de compétence ou seulement qu'un :

- ☞ Carreleur (1)
- ☞ Cimentier – applicateur (0)
- ☞ Couvreur (1)
- ☞ Plâtrier (1)
- ☞ Tuyauteur (1)

☞ Au 12 juillet 2000, 1 579 salariés sont détenteurs de certificats de compétence dans l'ensemble de la sous-région Rouyn-Noranda, 20 % de ces salariés proviennent du Témiscamingue.

Le nombre d'heures travaillées par les salariés de l'industrie de la construction dans la sous-région Rouyn-Noranda a chuté de 45 % de 1995 à 1999 (voir le tableau 2).

☞ Le tableau 3 nous montre qu'en 1998, 45 certificats de compétence ont été émis dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue et 56 en 1999. Pour le Témiscamingue, il faut procéder par déduction pour s'imaginer que ces chiffres représentent environ 6 travailleurs en 1998 et 8 travailleurs en 1999. L'année 2000 semble plus productive puisque déjà, 51 certificats de compétence ont été émis entre janvier et août pour l'Abitibi-Témiscamingue.

La CCQ explique qu'il est possible pour un citoyen de la MRC de Témiscamingue d'obtenir un certificat d'apprenti en autant qu'il ait une garantie d'emploi d'un employeur parce que les bassins sont ouverts dans presque tous les métiers.

☞ La tournée du ministère du Travail et de la CCQ au Témiscamingue les 12, 13 et 14 juillet 2000 a permis de dénombrer plusieurs travailleurs de la construction qui rencontrent des obstacles lors de l'émission d'un certificat de compétence ou qui demandent simplement l'obtention d'une carte de compétence dans leur domaine. Quelques métiers se démarquent plus que d'autres (voir le tableau 6) :

- ☞ Opérateur de machinerie lourde (13)
- ☞ Journalier (23)
- ☞ Charpentier – menuisier (11)
- ☞ Menuisier (10)

☞ Le projet Ced-Or débutera bientôt la construction de son usine de panneaux OSB à Béam. Près de 200 salariés seront requis lors de la construction. Lors de la mise en opération de l'usine, plusieurs employés seront nécessaires et plusieurs corps de métiers seront visés. Selon les estimés, de 22 à 27 employés d'entretien seront requis (soudeurs, électriciens, mécaniciens, spécialistes en électronique) de même que 8 opérateurs à la cour (opérateurs d'équipement lourd).

TABLEAU 1

DÉNOMBREMENT DES DÉTENEURS DE CERTIFICATS DE COMPÉTENCE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

	MÉTIERS (compagnon + apprenti)																												OCCUPATIONS					TOTAL					
	Briqueur - maçon	Calorifugeur	Carreleur	Charpentier - menuisier	Chaudronnier	Cimentier - applicateur	Couvreur	Électricien	Installateur du système de sécurité	Ferblantier	Ferrailleur	Grutier	Mécanicien d'ascenseur	Mécanicien de chantier	Mécanicien de machines lourdes	Monteur d'acier de structure	Opérateur d'équipement lourd	Opérateur de pelles mécaniques	Peintre	Plâtrier	Poseur de systèmes intérieurs	Poseur de revêtements souples	Serrurier de bâtiment	Tuyauteur	Plombier	Poseur d'appareils de chauffage	Mécanicien en protection d'incendie	Frigorista	Boutefeu	Conducteur de camion	Manœuvre	Monteur de ligne	Soudeur	Soudeur en tuyauterie	Total (1995)	Total 2000 (25 janvier)	Total 2000 (12 juillet)	Salariés avec heures travaillées dans les 12 derniers mois	
Angliers	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	6	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15	12	13	9
Béarn	-	-	1	2	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	2	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	12	15	15	13		
Belleterre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	0	0	0		
St-Edouard-de-Fabre	2	-	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13	14	16	14	
Fugèreville	-	-	-	1	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	6	6	5		
Guerin	-	-	-	2	-	-	-	2	-	-	-	2	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	4	2	-	15	11	12	10
St-Bruno-de-Gaigues	-	-	-	5	1	-	-	7	-	-	-	-	-	1	-	2	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	4	1	-	1	24	20	22	20
Kipawa	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	4	2	2	1	
Laforce	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	0	0	0	
Laniel	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	1	0	1	
Latulipe-et-Caboury	1	-	-	-	-	-	-	2	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	7	4	3	3
Laverlochère	-	-	-	2	-	-	-	3	-	-	-	1	-	-	-	4	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	4	-	-	16	13	12	11
Lorrainville	3	1	-	15	-	-	-	6	-	-	1	-	-	-	-	4	-	1	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	8	1	-	43	34	35	30
Moffet	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	2	2	3	2
Nédec	-	-	-	4	-	-	-	7	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	15	6	8	7
Notre-Dame-du-Nord	-	-	-	8	-	-	-	9	-	-	-	1	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	6	-	1	2	31	26	29	18
Rémigny	-	-	-	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	3	-	-	-	15	10	11	10	
St-Eugène-de-Gaigues	-	-	-	6	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	-	14	8	7	7	
Témiscaming	-	-	-	7	1	-	-	-	-	-	-	1	-	4	-	3	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9	-	-	1	27	28	34	* 25
Ville-Marie	3	-	-	20	-	-	-	7	-	2	1	-	-	1	-	2	5	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	6	4	2	2	73	66	69	56	
Total 1995	9	1	1	87	2	0	0	49	0	2	3	6	0	7	0	7	40	16	2	2	1	1	0	5	8	2	0	0	0	3	1	59	8	3	11	336			
Total 2000	6	1	1	83	2	0	1	43	0	2	5	4	0	5	2	9	65	21	7	1	1	4	1	1	9	4	0	0			56			334	278	297	242		

Source : Commission de la construction du Québec

* Témiscaming comprend aussi les travailleurs de Tee Lake (7)

TABLEAU 2

CERTIFICATS DE COMPÉTENCE ET SALARIÉS ACTIFS

Région	Salariés détenteurs de certificats au 12/07/2000	Salariés avec heures travaillées dans les 12 derniers mois
Ensemble de la sous-région Rouyn-Noranda	1 579	1 364
Ensemble de la région Abitibi-Témiscamingue	2 318	1 951

NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES PAR LES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION
(1995 - 1999)

Sous-région	1995	1996	1997	1998	1999
Rouyn-Noranda	1 375	1 280	1 062	848	756

TABLEAU 3

DONNÉES SUR L'ÉMISSION DE CERTIFICATS DE COMPÉTENCE – APPRENTI PAR MÉTIER
RÉGION ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

	Janvier à août 2000		
	Diplômés	Non diplômés	Total
Briqueteur – maçon	0	0	0
Calorifugeur	0	2	2
Carreleur	0	0	0
Charpentier – menuisier	11	0	11
Chaudronnier	0	0	0
Cimentier – applicateur	0	2	2
Couvreur	0	0	0
Électricien	14	1	15
Ferblantier	1	1	2
Ferrailleur	1	0	1
Frigoriste	0	1	1
Grutier	0	0	0
Mécanicien d'ascenseur	0	0	0
Mécanicien de chantier	2	0	2
Mécanicien de machines lourdes	0	1	1
Mécaniciens en protection – incendie	0	0	0
Monteur d'acier de structure	1	0	1
Monteur – mécanicien (vitrier)	0	2	2
Opérateur d'équipement lourd	0	3	3
Opérateur de pelle mécanique	1	1	2
Peintre	0	0	0
Plâtrier	0	1	1
Poseur de systèmes intérieurs	0	1	1
Poseur de revêtements souples	0	1	1
Serrurier en bâtiment	0	0	0
Tuyauteur construction	1	2	3
Total janvier – août 2000	32	19	51
Total 1999	22	34	56
Total 1998	27	18	45

TABLEAU 4

NOMBRE D'ENTREPRENEURS DANS UN DOMAINE SPÉCIFIQUE AU TÉMISCAMINGUE

Domaine	Nombre
☞ Excavation	14
☞ Entretien – rénovation – réparation – modification de bâtiments résidentiels	12
☞ Bâtiment résidentiel – classe 1	11
☞ Électricité	9
☞ Bâtiments publics commerciaux et industriels – classe 1	8

TABLEAU 5

**NOMBRE DE PERMIS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET RÉSIDENTIELS (CONSTRUCTION - RÉNOVATION)
SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE (PAR MUNICIPALITÉ)
(DU 15 SEPTEMBRE 1999 AU 15 SEPTEMBRE 2000)**

Municipalités	Permis de construction		
	Commercial / industriel	1 000 \$ à 3 000 \$	3 000 \$ et +
Angliers	0	3	11
Béarn	2	14	31
Belleterre	0	0	0
Duhamel-Ouest	0	12	35
Fugèreville	0	6	11
Guérin	0	5	4
Kipawa	1	14	11
Laforce	0	6	2
Latulipe-et-Gaboury	0	18	8
Laverlochère	0	32	32
Lorrainville	1	27	40
Moffet	0	24	11
Nédélec	0	1	18
Notre-Dame-du-Nord	9	31	34
Rémigny	0	16	15
St-Bruno-de-Guigues	2	12	21
St-Édouard-de-Fabre	1	5	16
St-Eugène-de-Guigues	0	0	2
TNO Les Lacs	0	7	54
Ville-Marie	14	16	38
Témiscaming	14	39	58
Total	44	288	452

TABLEAU 6

**NOMBRE DE TRAVAILLEURS DE LA CONSTRUCTION SANS CARTES DE COMPÉTENCE
(TOURNÉE DU MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA CCQ LES 12, 13 ET 14 JUILLET 2000)**

Domaine (apprenti et compagnon)	Nombre de travailleurs
Opérateur de machinerie lourde	13
Mécanicien	1
Entrepreneur	7
Journalier	23
Électricien	5
Soudeur	7
Gardien de sécurité	1
Charpentier – menuisier	11
Monteur d'acier	5
Opérateur de pelle mécanique	3
Peintre – plâtrier	2
Menuisier	10
Opérateur de pelle hydraulique	1
Peintre	3
Conducteur de camion	2
Mécanicien industriel	1
Mécanicien de chantier	2
Cimentier – applicateur	1
Plombier	3
Ouvrier	1
Grutier	1
Couvreur	1
Mécanicien de machinerie lourde	1
Manœuvre de construction électromécanique	1
Total	107

MRC de Témiscamingue

**CAMIONNAGE DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION AU TÉMISCAMINGUE
ÉTAT DE LA SITUATION ET PISTES DE SOLUTIONS**

État de la situation :

L'industrie du camionnage au Témiscamingue éprouve des difficultés à maintenir la cadence du point de vue financier. D'une part, les entrepreneurs ou propriétaires de flotte de camions doivent subir les coûts élevés des cotisations faites pour leurs employés à la CCQ lors de l'exécution de travaux de construction assujettis à la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (LRQ Chap. R-20). D'autre part, les coûts élevés du carburant doivent être absorbés par les camionneurs sans qu'il n'y ait d'augmentation relative des revenus. Des actions concrètes doivent être entreprises par les parties en cause (CCQ - MTQ) pour régler ces problèmes qui constituent un frein certain à l'employabilité des camionneurs et au développement économique du Témiscamingue. Des solutions sont envisagées par la MRC de Témiscamingue. Ces solutions devront être examinées attentivement par les organismes pour juger de leur faisabilité. Dans l'optique où elles sont jugées faisables, des actions devront être entreprises dès cet instant pour mettre en œuvre ces solutions.

Pistes de solutions :

- Instaurer au sein de la CCQ ou du MTQ un programme de compensation visant l'augmentation du prix de l'essence pour les camionneurs appelés à des travaux de construction assujettis à la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (LRQ Chap. R-20).

Le ministère des Transports est sensible à cette question et a même entrepris des démarches quant à des modifications aux normes d'application du programme d'aide à l'entretien du réseau local pour tenir compte du prix élevé du carburant.

L'Agence de l'efficacité énergétique est un organisme gouvernemental qui a pour mission d'assurer la promotion de l'efficacité énergétique dans tous les secteurs d'activités. L'Agence travaille à la mise sur pied d'un programme destiné aux opérateurs de camions lourds, programme qui serait inclus possiblement dans le programme d'inspection des véhicules lourds de la SAAQ. Ce programme comprend des pratiques d'utilisation efficaces des camions lourds au plan énergétique. D'après le ministre des Transports, monsieur Chevette, le programme sera diffusé d'ici la fin de l'année 2000. L'Agence a développé un projet dans ce sens avec une compagnie de transport, le Groupe Boutin inc. Ce concept d'optimisation de la consommation des camions lourds a permis des économies de l'ordre de 30 %. Ce programme est prévu dans le plan d'action 2000 - 2001 de l'Agence.

La Régie de l'énergie, qui a rendu public le rapport d'enquête qu'elle a menée sur les fluctuations des prix de vente de l'essence et du carburant diesel dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, entre autre, suggère aux camionneurs dans le rapport d'inclure dans chacun de leurs contrats de transport une clause d'indexation automatique des coûts additionnels encourus pour le carburant.

Le ministère de l'Éducation a lui pris une entente ponctuelle avec les transporteurs d'écoliers pour les compenser de la hausse du prix du carburant diesel. Cette compensation a été applicable de janvier à juin 2000, suite à une décision dans ce sens du conseil des ministres. La Commission scolaire du Lac-Témiscamingue a fait bénéficier à ses transporteurs d'écoliers cette compensation qui consistait grosso modo à un ajustement calculé en fonction du kilométrage effectué pour le service matin - soir et sur une consommation moyenne de carburant.

- Mettre en œuvre au sein de la CCQ un mécanisme de cotisation unique de l'employeur ou du propriétaire de flotte de camions pour des travaux de construction assujettis à la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (LRQ Chap. R-20). La question des salaires serait réglée en régie interne entre l'employeur et l'employé.

Actuellement, la loi est conçue de façon à avantager indûment le transporteur indépendant puisqu'il n'est pas assujéti à la Loi R-20 (exceptions de l'article 19). Ce transporteur indépendant n'a pas à payer une cotisation à la CCQ contrairement au propriétaire d'une flotte de camions qui doit lui payer, en plus de sa cotisation en tant qu'entrepreneur, une cotisation pour chacun de ses chauffeurs sur un chantier. Les coûts de la main-d'œuvre s'en trouvent augmentés ainsi que les contraintes administratives.

Il existe un comité provincial pour étudier la question des « familles de métiers » (polyvalence des travailleurs). Il y aurait lieu d'intervenir auprès du ministère du Travail afin que le permis de conduire de classe I des chauffeurs de camions tienne également lieu de carte de compétence occupation dans l'industrie de la construction. Il est tout à fait superflu et même discriminatoire d'exiger les deux certifications.

Sans modifier l'essence de la loi, une souplesse dans les contrôles et les rapports permettrait à l'entrepreneur de favoriser l'employabilité de ses chauffeurs et assurer sa survie en tant qu'entrepreneur à la condition cependant qu'il ait lui-même cotisé à la CCQ et qu'il se soit entendu avec les chauffeurs sur les salaires à verser. Concernant la qualification (cartes de compétence) des chauffeurs de camions, des mesures incitatives ainsi qu'un délai pourraient être établis afin d'y parvenir.

Échéancier des actions à réaliser		
Actions proposées	Personne ou organisme responsable	Déai de réalisation
→ Instaurer au sein de la CCQ ou du MTQ un programme de compensation visant l'augmentation du prix de l'essence pour les camionneurs appelés à des travaux de construction assujettis à la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.	MRCT - MTQ - CCQ - Ministère du Travail	10 novembre au 31 décembre 2000
→ Mettre en œuvre au sein de la CCQ un mécanisme de cotisation unique de l'employeur ou du propriétaire de flotte de camions pour des travaux de construction assujettis à la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. La question des salaires serait réglée en régie interne entre l'employeur et l'employé.	MRCT - Ministère du Travail - CCQ	10 novembre au 31 décembre 2000
→ Établir des mesures incitatives ainsi qu'un déai raisonnable pour parvenir à la qualification (cartes de compétence) souhaitée des chauffeurs de camions.	MRCT - Ministère du Travail - CCQ	10 novembre au 31 décembre 2000
→ Intervenir auprès du ministère du Travail afin que le permis de conduire de classe I des chauffeurs de camion tienne également lieu de carte de compétence occupation dans l'industrie de la construction.	MRCT - MTQ - Ministère du Travail - CCQ	10 novembre au 31 décembre 2000

**Projets de développement
(à titre indicatif)**

- ⇒ Ced-Or à Béarn (100 M\$) 2000-2002
- ⇒ Centrale hydroélectrique Tabaret à Témiscaming (200 M\$) 2002-2006
- ⇒ Centrale Rapides-Des-Quinze à Angliers - Guérin (70 M\$) 2000-2001
- ⇒ Centrale La Régionale à Angliers (50 M\$) 2001-2002
- ⇒ Templam à Ville-Marie (25 M\$) 2000-2001
- ⇒ Abattoir à Fugèreville (3 M\$) 2000-2001
- ⇒ Scierie Béarn (6 M\$) 2000-2001
- ⇒ Tembec, usine de sulfite à Témiscaming (120 M\$) 2001-2002
- ⇒ Tembec, usine Temboard à Témiscaming (30 M\$) 2001-2002
- ⇒ Syltem à St-Édouard-de-Fabre (6 M\$) 2001-2002
- ⇒ Timber Train à Témiscaming (2 M\$) 2001-2002
- ⇒ Commonwealth Plywood à Belleterre (3 M\$) 2000-2001
- ⇒ Commonwealth Plywood à Kipawa (10,5 M\$) 2000-2001
- ⇒ Abattoir de Lorrainville (15 M\$) 2001-2002
- ⇒ Centre administratif à Eagle Village, Kipawa (1,2 M\$) 2000-2001

Total : 641,7 millions \$

La population et les ventes au détail pour les 5 MRC de l'Abitibi-Témiscamingue
Estimation 2000

MRC/Région	Population	Part relative	Ventes au détail	Part relative
Abitibi	25 710	16.5%	305 900 000 \$	18.1%
Abitibi-Ouest	23 179	14.9%	229 100 000 \$	13.6%
Rouyn-Noranda	43 225	27.7%	474 500 000 \$	28.1%
Témiscamingue	18 509	11.9%	178 500 000 \$	10.6%
Vallée-de-l'Or	45 213	29.0%	498 700 000 \$	29.6%
Abitibi-Témiscamingue	155 836	100.0%	1 686 800 000 \$	100.0%

Source: Bulletin de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue à partir des données provisoires de l'ISQ, novembre 2000.
Les informations sur les ventes aux détails sont tirées du Canadian Demographics, Financial Post, 2000.

$\$1,686,800,000 \rightarrow 100\% (A-T)$
Théorie $\$200,729,200 \rightarrow 11.9\% (Témiscamingue)$
 Réalité $\$178,500,000 \rightarrow 10.6\%$
 $\$22,229,200$ Fuite économique MRC
 $22M\$$ l'an 2000

English-only speaking toy banned in Quebec

NUGGET DEC 08/00

OTTAWA (CP) — Children in Quebec with OOgles on their holiday wish lists may be in for a disappointment come Christmas morning.

The cuddly, interactive aliens — offshoots of the Furby craze — are sold only in English versions.

Under Quebec language laws, they can't be sold in toy stores in that province.

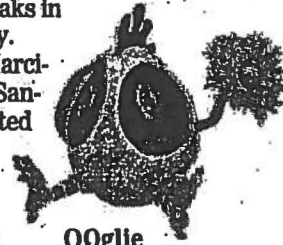
Ottawa resident Paul Marcinov has a sister-in-law in Quebec City who saw the toy advertised in a Sears Christmas catalogue and thought it would be the perfect gift for her grandson.

When she called the company's 1-800 customer service line to order one,

the representative told her the toy could not be shipped to Quebec because it speaks in English only.

When Marcinov's wife, Sandra, attempted to order it from her home, and have it sent to the Sears outlet in Quebec City as a gift, she was told it could not be done.

A Sears customer service representative confirmed Wednesday that the company could not deliver the toy to



OOgle

Quebec because it is sold in English only.

Quebec law requires that French take precedence in all consumer product communications.

However, after speaking to a supervisor, she said the Marcinovs should have been able to order the OOgle in Ontario and have it sent to Quebec as long as the transaction takes place outside Quebec.

John Trent, a member of the English-language rights group Alliance Quebec, says residents should be able to order items into Quebec irrespective of the language they come in.

"They should be able to purchase

these products," he said. "It seems like a tempest in a teapot that makes Quebec look silly."

Toys that speak in both English and French are legal in Quebec.

Gerald Paquette, an official with the Office de la langue française, Quebec's language authority, said, "The ideal would be that all products would be bilingual."

"Then we wouldn't have any hassle with anyone. But that's not the reality."

He said Thursday the agency knows that pushing linguistic pluralism is "the only way we will get American and Japanese manufacturers to provide French toys."

Les députés sont frustrés

LA PRESSE

PIERRE APRIL 19 JUIL/00
Presse Canadienne, QUÉBEC

Les simples députés vivent de plus en plus de frustrations, se sentent sans cesse dominés par les membres du Conseil des ministres et n'ont plus l'impression de remplir adéquatement leur rôle d'élus.

Selon un document publié par un comité de réflexion composé de députés, autant ministériels que de l'opposition, sur le travail des commissions parlementaires, les élus ont la nette impression d'être devenus de simples pions que le gouvernement utilise sans vergogne pour faire avancer un agenda politique sur lequel ils n'ont aucune prise.

« Comme parlementaires, nous nous devons, par respect pour nos fonctions et pour les citoyens qui nous ont élus, souligne le document, de nous interroger sérieusement non seulement sur le rôle et la contribution qui est attendue des députés, mais également sur la marge de manoeuvre et sur les moyens dont ils doivent disposer dans l'exercice de leurs fonctions. »

Ces mêmes élus, qui ont fait état de leur ras-le-bol en demandant au premier ministre Lucien Bouchard qu'il considère une augmentation de leur salaire, à la fin de la dernière session, ont profité de ce rapport du Comité de réflexion pour exiger plus de latitude et moins d'ingérence de la part des ministres dans le processus parlementaire.

« C'est à peine si les présidents et les vice-présidents des commissions sont informés des ordres du jour convenus entre les cabinets politiques du gouvernement et de l'opposition », ont-ils noté.

Pour eux, la présence envahissante des ministres dans les débats parlementaires et dans le processus de consultation publique est devenue intolérable et totalement improductive.

« La présence et la participation d'un ministre en commission rendent le débat plus politique et, souvent, exagérément partisan, ont affirmé les auteurs du document. »

Ils affirment que l'intervention du député dans le processus de préparation d'un projet de loi « est marginale » en ce sens que tout ce qu'on lui demande c'est de consentir à son adoption, sans poser trop de questions. « En toute conscience », ont-ils indiqué, les députés se sentent indûment bousculés lorsqu'on leur demande d'adopter un projet de loi « sans connaître de quelle façon le gouvernement prévoit l'appliquer ».

Pour corriger la situation, pour lever ce sentiment de dépendance à l'endroit du gouvernement, il importe, selon les députés, qu'un ministre ne soit plus membre d'une commission « mais un témoin qui aurait le loisir d'ouvrir et de clore les délibérations », en plus de répondre aux questions des élus.

Par dessus tout, les élus espèrent « recevoir le respect et la considération du gouvernement » qui doit être obligé de répondre formellement au rapport et recommandations émanant d'une commission.

Conserver le leadership en région

Guillaume Beaulé

À Rouyn-Noranda, le nom de Robert Cloutier est indéniablement associé au monde des affaires et au développement. Il est l'un des artisans d'une initiative forte originale, le Club Défi, résultat d'un an d'effort et de concertation entre différents acteurs, surtout des gens d'affaires et des élus municipaux. Leur dernier exploit: créer un fonds de plus d'un million de dollars pour attirer des entreprises à Rouyn-Noranda. Le premier demi-million fut ramassé lors d'un 5 à 7 de gens d'affaires. Puis, l'objectif global fut dépassé à partir d'un radiothon qui a interpellé toute la population.

Il s'agit de vendre la région comme berceau idéal pour l'entreprise, en exposant ses atouts

Une fois le fonds constitué, le Club Défi a conclu une entente avec la firme montréalaise CAI pour faire du démarchage. Le but consiste à identifier les pistes de développement régional et les PME qui pourraient en profiter. Par exemple, la qualité de la main-d'oeuvre constitue un atout intéressant pour des entreprises qui cherchent du personnel bilingue, loyal et compétent. Bref, il s'agit de vendre la région comme berceau idéal pour l'entreprise, en

exposant ses atouts comme des avantages concurrentiels.

Le développement régional transite toujours par ses secteurs traditionnels que sont les métaux, la forêt et l'agro-alimentaire. Cependant, selon monsieur Cloutier, il faut davantage penser en termes de spécialisation et de valeur ajoutée. Il faut élargir la base actuelle pour que la région ne soit pas simplement un territoire regorgeant de ressources naturelles. Par exemple, pourquoi ne pas développer les domaines de la biotechnologie, de la médecine douce ou des élevages spécialisés, ce qui permettrait de faire des liens entre les secteurs traditionnels

(les ressources), la transformation et les nouvelles technologies.

L'enthousiasme de Robert Cloutier ne possède qu'une seule ombre au tableau: la baisse du leadership en région. En effet, au niveau des affaires, il y a de moins en moins de décisions qui se prennent par des gens de la région, qui habitent dans les milieux de vie où ces décisions ont des impacts. Il suffit de penser à Wal-Mart ou Loblaw. Leurs dirigeants demeurent dans les grands centres urbains.

Ils ne connaissent pas l'impact de leurs décisions dans la vie quotidienne des gens d'ici. Selon monsieur Cloutier, il faut conserver le leadership



PHOTO: G. BEAULÉ

Robert Cloutier, pdg de l'entreprise A. De La Chevrotière, a été nommé «personnalité de l'année de l'agro-alimentaire au Canada».

en région, afin de rester maîtres de nos décisions. Les gens de l'Abitibi-Témiscamingue seront toujours les mieux placés pour connaître leurs besoins et y répondre adéquatement.

**RENCONTRE ENTRE LES REPRÉSENTANTS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES MUNICIPALITÉS, DES MRC DE PONTIAC ET DE TÉMISCAMINGUE
ET
MADAME DIANE LEMIEUX, MINISTRE D'ÉTAT AU TRAVAIL ET À L'EMPLOI**

**TENUE LE 23 NOVEMBRE 2000 AU CABINET DE LA MINISTRE DU TRAVAIL,
200 CHEMIN SAINTE-FOY, 6^{IÈME} ÉTAGE, À QUÉBEC, DE 9H00 À 10H00**

PRÉSENCES :

- **Ministère du travail**
 - Madame Diane Lemieux, ministre
 - Madame Christiane Papineau, directrice, coordination de l'industrie de la construction
 - Madame Isabelle Dubois, conseillère politique
 - Monsieur Roger Lecourt, sous-ministre adjoint
- **Monsieur François Gendron**, député d'Abitibi-Ouest et président du caucus
- **Fédération québécoise des municipalités** (FQM)
 - Monsieur Pierre Ménard, président
- **MRC de Pontiac**
 - Madame Louise Donaldson, directrice SADC
- **MRC de Témiscamingue**
 - Monsieur Frank Dottori, président de Tembec
 - Monsieur Philippe Barette, préfet
 - Monsieur Denis Clermont, secrétaire-trésorier

MISE EN SITUATION

Le Témiscamingue et le Pontiac vivent des problématiques particulières dues à leur éloignement géographique et à leur situation frontalière.

La tournée réalisée du 10 au 14 juillet 2000 par le ministère du Travail et la CCQ dans le Pontiac et au Témiscamingue a permis de rencontrer près de 200 travailleurs et entrepreneurs, afin de préciser leurs besoins et leurs attentes.

Exemples :

- Information et formation;
- Bassins de main-d'œuvre (épuration, révision sur la base des territoires d'appartenance);
- Polyvalence dans les métiers;
- Accès aux cartes de compétence et aux emplois disponibles dans le milieu;
- Difficulté des travailleurs d'expérience à faire respecter leurs qualifications par la CCQ.

Dans cette perspective, est-ce que des ententes (accommodations) sont possibles entre les partenaires dans le milieu ?

Au-delà des lois et règlements existants, est-ce possible que leurs applications s'exercent avec une « souplesse calculée », un « préjugé favorable » aux travailleurs et aux régions ?

Est-ce possible que dans certains milieux (petites municipalités) des projets mineurs puissent se réaliser selon des règles de sécurité raisonnables autres que l'assujettissement aux normes de la CCQ ?

Existe-t-il des dispositions particulières pour des travaux communautaires ou municipaux réalisés en bonne partie par des travailleurs bénévoles ?

Tembec éprouve des difficultés avec la qualification de ses travailleurs sur ses chantiers; les nouvelles constructions seraient assujetties aux normes de la CCQ ?

Les régions limitrophes doivent être compétitives pour se développer (exemple : exode des jeunes).

PERSPECTIVES

Madame la ministre reconnaît la problématique particulière des régions frontalières, dont le Témiscamingue et le Pontiac.

Suite à la tournée et aux rencontres des travailleurs du Témiscamingue et du Pontiac, le ministère est bien documenté pour agir, notamment :

- L'utilisation de réseaux le plus près des citoyens pour l'information et la formation des travailleurs;
- La révision des bassins de main-d'œuvre selon les territoires d'appartenance;
- La polyvalence des métiers.

Des précisions seront transmises au ministère concernant la situation particulière chez Tembec.

Le ministère vérifiera auprès de la CCQ la question des travaux communautaires / municipaux, de même que l'approche dans le projet impliquant des travailleurs bénévoles !

Le ministère poursuivra sa démarche pour un suivi cas par cas auprès des travailleurs rencontrés lors de la tournée de juillet 2000. Le ministère et la CCQ pourraient revenir en région pour rencontrer les travailleurs. Le ministère procédera par étapes, en tenant compte de l'effet domino des actions mises de l'avant.

Les parties semblent favorables à une rencontre avec le président de la Commission de la construction du Québec.

Source : Denis Clermont
MRC de Témiscamingue
Téléphone : 819-629-2829, poste 22
Télécopieur : 819-629-3472
Courriel : mrc.temiscamingue@sympatico.ca

Les pistes de solution à explorer, quoique complexe dans leur résolution, nous semblent simples :

À titre d'essai ou de « projet pilote » cibler conjointement le Pontiac et le Témiscamingue pour

1. établir une zone franche pour s'adresser aux problèmes engendrés par la proximité frontalière;
2. faire exception à certains articles de la loi qui contribuent à l'appauvrissement des régions rurales.

Si nous pouvions nous entendre sur ce principe d'exception sur les territoires des MRC Pontiac et Témiscamingue, pour en faire un laboratoire actif pour 5 ans, nos pourparlers pourraient aller direct au but et s'attaquer aux articles spécifiques à suspendre ou remplacer temporairement pour cette période. Il serait important de mettre en place un mécanisme d'évaluation surveillé par le groupe de travail que nous avons déjà.

Si une telle entente vous semble possible, notre prochaine rencontre servirait à décortiquer les éléments problématiques et à dresser un plan d'action concret à mettre en oeuvre au printemps. Nous comprenons que ce dossier promet d'être difficile mais il est urgent. Nous sommes conscients des enjeux mais nous voyons aussi une opportunité pour le Québec de développer une structure novatrice qui servira non seulement à équilibrer mais aussi à stimuler la croissance de l'industrie de la construction tout en valorisant ses travailleurs et d'en assurer la relève.

Dans cette perspective, notre prochaine rencontre aurait lieu au début du mois de février et je vous propose qu'elle dure toute une journée pour arriver le plus rapidement possible à des résultats concrets; nous pourrions nous déplacer pour l'occasion à Témiscaming, suite à l'invitation du préfet de la MRC, Monsieur Philippe Barette. La MRC de Témiscamingue s'intéresse particulièrement au dossier de la main d'oeuvre; elle vit également des situations contraignantes au sujet du camionnage ainsi que du prix de l'essence.

Je tiens à vous remercier de votre initiative et de l'attention toute particulière que la ministre porte à ce dossier. Veuillez agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments distingués.

Liaison pour le Comité MRC
de Pontiac et de Témiscamingue


Louise E. Donaldson

copies : le ministre Rémi Trudel (député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
le député de Pontiac Robert Middlemiss
les préfets Robert Ladouceur et Philippe Barrette

SADC Pontiac (

Société d'aide au développement de la collect
Pontiac Community Futures Developmei

Campbell's Bay, 4 janvier, 2000

oute 148
ell's Bay
c) J0X 1K0

9) 648-2186

Fax: (819) 648-2226

e-mail:
ouest.net

PONTIAC
65-5217

Madame Suzanne Beauvais
Directrice adjointe du cabinet
Cabinet de la ministre d'état au
Travail et à l'Emploi
200, chemin Sainte-Foy, 6^e étage
Québec (Québec)
G1R 5S1

**OBJET: Dossier en cours sur la main d'oeuvre du Pontiac
et du Témiscamingue**

Madame,

La rencontre du 29 novembre dernier avec vous et les représentants de la CCQ, a été beaucoup appréciée. La mise au point du mandat et des activités de la Commission a non seulement répondu à plusieurs questions mais a aussi souligné la problématique particulière vécue dans les zones frontalières et rurales du Québec.

Il nous apparaît qu'il y a deux champs d'intervention à la base des problèmes auxquels nous avons à faire face :

1. ***La loi est fondée sur les besoins des travailleurs en urbain.***
La loi et son application répondent à des besoins spécifiques de l'industrie en zone urbaine. Quoique le rural partage plusieurs de ces besoins, la loi pose de sérieuses restrictions pour les travailleurs.
2. ***Le Pontiac et le Témiscamingue, entre autres, vivent des sérieux problèmes causés par la proximité géographique à un autre territoire, en l'occurrence, l'Ontario.***

Le fait d'être zone frontalière pose aussi des sérieux problèmes beaucoup reliés à un arrimage législatif qui permettrait à chaque travailleur d'exercer pleinement son métier. Il est vrai que le Québec privilégie davantage ses travailleurs. En soit, comment pouvoir ne pas être d'accord? Les territoires qui entourent le Québec n'ont pas cependant ce même haut niveau d'engagement vis-à-vis ses travailleurs. Là où nos travailleurs sont coincés est cette zone tampon qui chevauche le Québec et ses voisins.

Connecting the community to the future

Nous avons dû dénoncer à plusieurs reprises le comportement abusif des contrôleurs routiers directement à l'entrée de notre ville. Les villes de Témiscaming et Notre-Dame-du-Nord constituent des «portes d'entrée» touristiques pour la région, et nous devons tous contribuer à l'édification d'une image de marque pour l'Abitibi-Témiscamingue.

Nous sommes conscients des choses à améliorer. Nous croyons que le succès passe par le «savoir faire», en ce sens, qu'une action planifiée et concertée serait plus efficace et respectueuse de notre situation.

Monsieur le Ministre, comme vous pouvez le constater, nous recevons plus que notre part d'interventions de votre gouvernement. Je vous invite à prendre connaissance de l'ensemble des problèmes causés par vos officiers, dont j'ignore s'ils dépassent leur mandat ou s'ils reçoivent des directives de la haute direction.

Je vous rappelle qu'il est du ressort d'un gouvernement municipal de même que de votre gouvernement de créer un environnement qui favorisera l'investissement et le développement économique dans notre milieu.

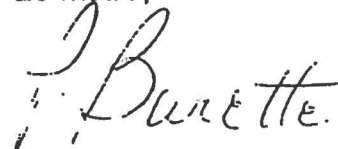
De plus, nous sommes loin d'être privilégiés sur les impôts avec nos voisins de l'Ontario, prix de l'essence, etc.

Pour votre information, notre secteur sud, dont le principal employeur qui est Tembec, verse en remise gouvernementale au-delà de 15 millions de dollars par année dans les coffres de la trésorerie provinciale, et verse aussi à Hydro-Québec 42 millions de dollars par an.

Pour l'avenir, nous vous demandons d'assurer la concertation de toutes nos interventions et nos actions en fonction du développement de l'économie et de l'emploi, ainsi que de l'amélioration de notre qualité de vie. Nous avons réalisé ensemble dans le passé de grands projets; c'est dans cette perspective que nous voulons travailler à l'avenir.

Nous vous remercions pour toute l'attention que vous accorderez à la présente et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le maire,



Philippe Barette

c.c. M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest
M. André Pelletier, député Abitibi-Est

S.A.A.Q. (Contrôleurs routiers)	1er déc. (14 heures après l'élection)	inspections directement à l'entrée de la ville.
C.C.Q.	mars 99	aménagement des espaces à bureau chez Tembec.
C.C.Q.	février-mars 99	aménagement d'un espace à l'intérieur du dépanneur Dandy (C. Brisson, prop.)
C.C.Q.		réparation au garage Denis Legresley et Fils.
Régie du bâtiment	juin 99	artisan René Gagnon reçoit une amende de 2 760 \$ pour avoir installé des armoires dans 3 résidences
C.C.Q.	août 99	expulsion de 2 chauffeurs de camion accrédités par la S.A.A.Q. sur le chantier de Tembec inc.
Commission des Transports Dossier S80-990323-802(8)	juin 99	un camionneur reçoit une amende de 2 645 \$ parce ce qu'il possède un VR - il est venu dans la région noire.
C.C.Q.	février 97	réparation fuite d'eau au 201 chemin Kipawa, facture 55\$.
C.C.Q.	automne 97	Ville de Témiscaming pour avoir démoli une partie de l'ancienne aréna.
Camionneurs	oct. 6, 7, 8, 9, 10/99	barrages routiers qui causent des coûts à notre principal employeur Tembec.



VILLE DE TÉMISCAMINGUE

Tél: (819) 627-3277
Fax: (819) 627-3019

BUREAU DU MAIRE
(819) 627-3208

Le 29 octobre 1999

Monsieur Rémy Trudel
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation et député Rouyn-
Noranda/Témiscamingue
155, rue Dallaire, bureau 200
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4T3

Objet: Intervention de l'État

Monsieur le Ministre,

Le Témiscamingue consacre beaucoup d'énergie à son développement. Nous savons que cet objectif vous tient également à coeur. Nous nous permettons donc de vous souligner les contraintes auxquelles le secteur sud de l'Abitibi-Témiscamingue est confronté. Nous constatons que notre population, nos organismes et nos entreprises sont victimes d'une surveillance accrue de la part de certains ministères et mandataires du gouvernement du Québec.

Comme mentionné antérieurement, depuis l'élection provinciale le 30 novembre dernier, nous avons été victimes de plusieurs visites de représentants du gouvernement ou d'organismes para-gouvernementaux. Entre autres, voici quelques unes des interventions:

<u>Organismes</u>	<u>Date approximative des interventions</u>	<u>Description</u>
Commission langue française	automne 98	inspecteur visite de 4 commerces - affichage.
Camionneurs	novembre 98	barrages routiers.

...2

Monsieur le Ministre, le message reçu de la partie syndicale se résume comme suit: le pouvoir législatif appartient au gouvernement et non au syndicat. Soyez assuré, que nous sommes avec vous pour trouver des solutions qui bénéficieront à l'ensemble de notre société québécoise.

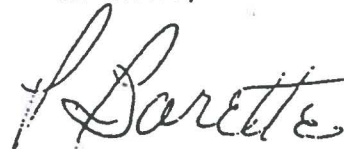
J'ai cru bon de vous soumettre des pistes de solutions à notre problème.

1. Déréglementation dans tout le Québec.
2. Déréglementation dans les régions.
3. Eliminer le décret dans les localités de moins de 10 000 habitants.
4. Eliminer le décret sur des travaux de moins de 1 million.
5. Émettre des cartes de compétence temporaires (CCQ) afin de permettre aux résidents d'effectuer des travaux dans leur localité, sans nécessairement leur octroyer tous les droits rattachés au détenteur permanent d'une carte.
6. Réduire le nombre d'heures en région pour être éligible à obtenir la carte de la CCQ.
7. Le CRDAT préconise une entente spécifique sur les régions limitrophes (zone franche).

Vous recevrez prochainement l'information demandée sur le nombre de propriétés à vendre chez nous. Comme échéancier, nous prévoyons recevoir de vos nouvelles avant le 15 octobre 1999.

Veillez acceptez, Monsieur le Ministre, mes salutations les meilleures.

Le maire,



Philippe Barette

PB/aa

c.c. M. Claude Brisson, maire de la municipalité de Kipawa
M. Gilles Marinier, président de la SDT



VILLE DE TÉMISCAMING

Tél.: (819) 627-32
Fax: (819) 627-30

BUREAU DU MAIRE
(819) 627-3208

Le 20 septembre 1999

Monsieur Rémy Trudel
Député de Rouyn-Noranda/Témiscamingue
et Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation
155 rue Dallaire, Bureau 200
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4T3

Objet : Notre rencontre du 17 septembre 1999

Monsieur le Ministre,

Au nom de mes confrères, M. Gilles Marinier, président de la Société de développement économique ainsi que M. Claude Brisson, maire de la municipalité de Kipawa, je voudrais vous remercier d'avoir pris votre précieux temps pour entendre les problèmes que nous vivons avec le décret de la construction.

Nous reconnaissons que la présentation du vidéo constitue un document choc. Par contre, il est doublement plus frustrant pour nous de voir des gens qui viennent de l'extérieur exécuter du travail chez nous à la place de nos travailleurs. Dans le contexte actuel, la CCQ limite le droit au travail, augmente les coûts de construction et nuit à notre économie.

Cependant, si j'ai bien saisi vos interventions, nous sommes d'accord sur deux points :

1. Il est plus dispendieux de construire en région.
Ex.: (Résidences des aînés à Témiscaming et votre construction à (La Pocatière, travaux estimés à 750,000 \$ dont le coût réel est de 900,000 \$).
2. Ex.: Tomates de Guyenne vs la Californie.
Nous sommes d'accord avec votre philosophie; qualité et prix doivent dicter le choix de l'acheteur.

...2

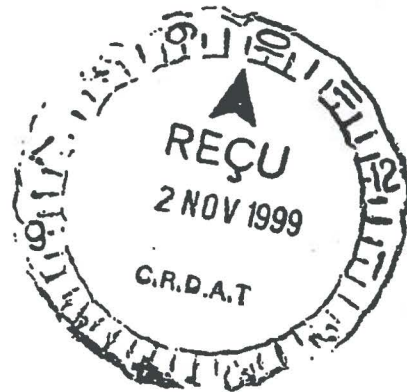


VILLE DE TÉMISCAMINGUE

Tél.: (819) 627-3000
Fax: (819) 627-3011BUREAU DU MAIRE
(819) 627-3208

Le 29 octobre 1999

Madame Aline Sauvageau
Présidente
Conseil régional de développement de
l'Abitibi-Témiscamingue
170, rue Principale, bureau 102
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7



Objet: Intervention de l'état

Madame la Présidente,

Vous trouverez en annexe copie d'une lettre que nous avons fait parvenir à la députation régionale qui démontre vraiment que notre secteur sud subit des préjudices très inquiétants avec le présent gouvernement québécois.

La présente est pour demander votre appui dans cette affaire qui dure depuis trop longtemps.

Veuillez accepter, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le maire,

Philippe Barette

p.j.

La ministre d'État au Travail et à l'Emploi a investi beaucoup d'énergie pour que l'entente bilatérale de 1996 fonctionne et pour le bien de tous. À ce titre, le comité bipartite, l'instance chargée de l'application et de la gestion de l'entente, s'est réuni depuis 1996, dix fois, trois fois en 1997, 2 fois en 1998 et cinq fois en 1999. Des sous-comités ont été actifs à plusieurs reprises. De plus, le 15 mars 1999, la ministre a décidé de créer un comité de liaison constitué des intervenants de la région de l'Outaouais impliqués dans le dossier. À ce jour, ce comité s'est réuni à cinq reprises et travaille à dégager des pistes de solutions au conflit actuel. Pleinement conscients des enjeux socio-économiques attribuables à l'industrie de la construction pour les régions frontalières, nous tenons à vous assurer de notre plein engagement à rechercher des solutions qui permettront de préserver les emplois qui en dépendent.

En terminant, sachez que le premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard, a convenu avec son vis-à-vis ontarien la nomination de négociateurs spécialement mandatés aux fins de dénouer l'impasse. Les négociateurs se sont rencontrés plusieurs fois et des propositions d'entente ont été discutées. À ce jour des discussions intensives ont lieu et les négociations se poursuivent en vue d'un règlement. Enfin, nous espérons conclure ce dossier dans les meilleurs délais et tenons à vous rappeler notre volonté d'en arriver à des solutions satisfaisantes pour tous.

Espérant ces informations utiles, recevez, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

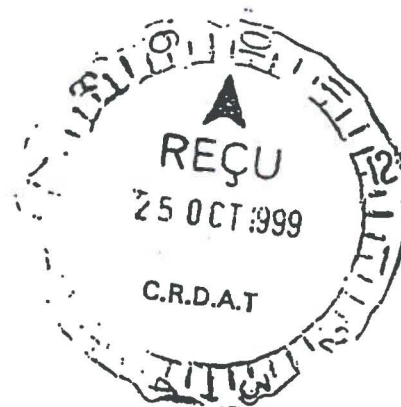


Suzanne Beauvais
Directrice adjointe de cabinet

Cabinet de la ministre d'État au Travail et à l'Emploi,
ministre du Travail et
ministre responsable de l'Emploi

Québec, le 20 octobre 1999

Madame Aline Sauvageau
Présidente
Conseil régional de développement
de l'Abitibi-Témiscamingue
170, avenue Principale, bureau 102
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7



Objet : Mobilité des travailleurs de l'industrie de la construction entre le Québec et l'Ontario.

Madame la Présidente,

La lettre du 17 septembre 1999 relativement à l'objet mentionné en rubrique que vous avez fait parvenir au premier ministre, monsieur Lucien Bouchard, a été transmise à la ministre d'État au Travail et à l'Emploi, madame Diane Lemieux, pour considération.

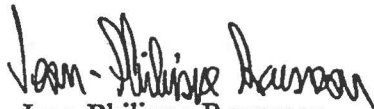
Soyez assuré que la ministre a pris connaissance avec intérêt de votre correspondance.

Comme vous le savez, le premier ministre de l'Ontario, monsieur Mike Harris, a annoncé il y a quelques mois des représailles immédiates à l'endroit des entrepreneurs et des travailleurs québécois de la construction. Il faut se rappeler que le Québec et l'Ontario ont signé, en 1996, une entente favorisant une plus grande mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. Cette entente créait notamment un comité bipartite chargé de régler les irritants identifiés par l'une ou l'autre des parties. Plusieurs problèmes ont été résolus grâce aux travaux de ce comité.

Or, depuis décembre dernier, le gouvernement ontarien s'est acharné à mettre de nouvelles questions sur la table, dont certaines ne concernent pas directement cette entente. De plus, l'Ontario choisissait alors d'instaurer un système parallèle et unilatéral de dénonciation favorisant ainsi un climat de confrontation. Le gouvernement du Québec regrette que son vis-à-vis ontarien n'ait pas suivi les règles du jeu.

En terminant, nous vous suggérons de demander à M. René Gagnon de contacter la Régie. du bâtiment du Québec au numéro de téléphone suivant : 1-800-361-0761 pour obtenir les renseignements qui lui permettront de formuler une demande de licence d'entrepreneur de construction et de régulariser sa situation.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Jean-Philippe Rousseau
Attaché politique

ce remis a Rene Gagnon le 11/10/99

Cabinet de la ministre d'État au Travail et à l'Emploi,
ministre du Travail et
ministre responsable de l'Emploi

Québec, le 13 octobre 1999

CODE	
1156	
R:	
18/OCT 1999	
✓	✓
✓	✓
REPOSSE:	PAR:

Monsieur Philippe Barrette
Maire
Ville de Témiscaming
451, chemin Kipawa – C.P. 730
Témiscaming (Québec) JOZ 3R0

Monsieur le Maire,

Donnant suite à la lettre du 31 août 1999 que vous adressiez à la ministre d'État au Travail et à l'Emploi, à M^{me} Diane Lemieux, permettez-moi, dans un premier temps, de rappeler l'un des grands objectifs de la *Loi sur le bâtiment*.

Cette loi vise à assurer la qualité des travaux de fondation, d'érection, de rénovation, de réparation, d'entretien, de modification et de démolition d'un bâtiment et ce, pour le bénéfice de la population du Québec. Or, la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction est un moyen privilégié pour l'atteinte de cet objectif.

Considérée comme une mesure préventive, la qualification professionnelle permet de donner accès à l'industrie de la construction aux entrepreneurs compétents, solvables et dont la probité n'est pas mise en doute. Elle s'applique au Québec depuis février 1976 et n'est pas considérée comme un irritant par les partenaires de cette industrie.

En ce qui concerne M. René Gagnon, il nous apparaît important de vous souligner que la fabrication en atelier d'armoires n'est pas assujettie à la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction. Celui-ci peut donc continuer à fabriquer ses armoires en atelier sans être titulaire d'une licence d'entrepreneur. Mais s'il effectue la pose d'armoires pour le compte de ses clients ou même s'engage à la faire exécuter, il agit comme entrepreneur de construction et, à ce titre, il doit respecter les mêmes règles que tout entrepreneur de cette industrie.

...2



DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Angliers
- Béarn
- Belleterre
- Duhamel-Ouest
- Fugèreville
- Guérin
- Kipawa
- Laforce
- Laniel (TNO)
- Latulipe-et-Gaboury
- Laverlochère
- Lorrainville
- Moffet
- Nédélec
- Notre-Dame-du-Nord
- Rémigny
- St-Bruno-de-Gulgues
- St-Édouard-de-Fabre
- St-Eugène-de-Gulgues
- Témiscaming
- Ville-Marie

Ville-Marie, le 20 septembre 1999

Par télécopieur
418-644-0003
Nombre de pages : 1

Madame Diane Lemieux
Ministre d'État au Travail et à l'Emploi
425, rue Saint-Amable, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Objet : Réglementation abusive

Madame la Ministre,

Nous recevons copie d'une lettre datée du 31 août 1999 que vous adressait la ville de Témiscaming concernant le cas d'un fabricant d'armoires pour des infractions totalisant 2 724 \$ au cours de l'été.

Cet incident soulève la question du « droit au travail ». La problématique à cet égard est différente du milieu urbain et rural. Les situations auxquelles nous sommes confrontés sont parfois injustifiables; trop souvent, les conséquences sont préjudiciables à notre économie et à notre qualité de vie.

Voilà pourquoi, nous avons fait au cours des dernières années de nombreuses représentations auprès du gouvernement du Québec; nous croyons que l'établissement d'une zone limitrophe s'impose. Nous sommes disposés à convenir avec le gouvernement du Québec toute entente de partenariat qui nous permettrait de remédier aux différentes situations que nous jugeons déplorables et qu'il nous faut dénoncer.

Nous vous remercions pour toute l'attention que vous accorderez aux présentes. Nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le secrétaire-trésorier,

Denis Clermont

DC/fa

c.c. Monsieur Rémy Trudel
Député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Monsieur Philippe Barette
Maire de Témiscaming

N/Réf. : C 30.1

En terminant, j'attire votre attention sur la situation économique particulièrement vulnérable de notre région et je vous prie de porter une attention particulière aux idées et initiatives que pourraient proposer des gens de notre région afin de créer des emplois durables et de mettre sur pied des mesures susceptibles d'encourager l'employabilité de chômeuses et chômeurs. Je pense ici aux projets issus des Sommets défi-emploi à Rouyn-Noranda et Val-d'Or, à des mesures stimulant l'exploration minière ou encore des mesures favorisant la naissance d'usines de seconde ou troisième transformation dans le secteur forestier et agroalimentaire. Les membres du Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue sont disposés à travailler en étroite collaboration avec les ministères sur des mesures qui stimuleront la création d'emplois. Nous sommes également disposés à travailler à la gestion de mesures gouvernementales, avec originalité et flexibilité comme nous l'avons fait avec le fonds de lutte contre la pauvreté ou le fonds de création d'emplois municipaux l'an dernier. Le ministre responsable de la région, monsieur Rémy Trudel, est assuré de toute notre collaboration en ce sens, si nous pouvons ensemble partager cette responsabilité.

Je vous remercie de votre attention, monsieur le Premier Ministre, et je vous prie d'accueillir l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La présidente,



Aline Sauvageau

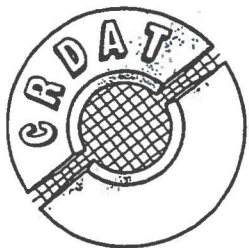
c.c. : Monsieur Rémy Trudel, ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

entre les parties. Le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamigue (CRDAT) est très intéressé à participer à tout comité de travail ou à collaborer à des missions de dialogue et de négociations afin d'atténuer les crises en cours et concourir à des solutions où les gens des territoires seront enfin disposés à s'entraider. Je sais que les gens vivant en Outaouais éprouvent des problèmes aussi complexes et cela doit être également le cas dans des régions qui cohabitent avec le Nouveau-Brunswick.

Auriez-vous donc l'obligeance de confier un mandat d'urgence à un de vos émissaires de confiance et l'inviter à entrer en communication avec nous. Le Conseil régional de développement compte, parmi les membres de son conseil d'administration, les représentants des principales instances syndicales, des leaders du développement économique et les préfets des MRC frontalières. Nous saurons apporter une expertise à votre émissaire.

Dans un autre ordre d'idée, Monsieur le Premier Ministre, je vous confie notre profonde désillusion par rapport aux ententes spécifiques que les régions, notamment l'Abitibi-Témiscamingue, veulent signer avec des ministères ou des organismes gouvernementaux. Lors de la présentation de la politique gouvernementale sur le développement local et régional, le Gouvernement présentait les ententes spécifiques comme des clés de voûte du développement régional. Lors du congrès provincial de l'Association des régions du Québec (ARQ) au printemps dernier, huit ministres se sont adressés à nous en professant leur foi en ces moyens de communication et de négociation que sont les ententes spécifiques. Or, jusqu'à ce jour, le processus est extrêmement décevant et rempli d'obstacles administratifs. Nous étions prêts en juin dernier à signer deux ententes simples où l'accord des ministres concernés était acquis. Quatre mois plus tard, nous sommes au même point et nous apprenons régulièrement qu'une personne ou l'autre dans l'appareil doit revoir les ententes et conséquemment entraîner un délai additionnel.

Je vous prie donc d'interroger vos ministres ou les fonctionnaires concernés sur leur compréhension et leur volonté d'agir face à ces ententes, d'en faire de réelles clés de voûte du développement et les inviter à faire diligence.



**CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

Le 17 septembre 1999

Monsieur Lucien Bouchard
Premier Ministre
Gouvernement du Québec
885, Grande Allée Est
Québec

Monsieur le Premier Ministre,

Je porte à votre attention quelques préoccupations nous affectant particulièrement en Abitibi-Témiscamingue.

En tant que région frontalière avec la province de l'Ontario, nous sommes très touchés par la circulation des travailleuses et travailleurs dans l'industrie de la construction. Les déclarations du gouvernement du Québec ainsi que celles du premier ministre de l'Ontario, monsieur Mike Harris, entraînent des durcissements de positions si bien que plusieurs personnes se voient privées de travail et de revenus. Le taux de chômage sensiblement élevé en Abitibi-Témiscamingue et l'absence de chantiers imposants contraignent des gens à exercer leur métier hors frontière mais l'on apprend que plusieurs sont désormais refoulées. Je comprends la complexité du problème tant d'un point de vue syndical que du point de vue politique compte tenu de différentes zones frontalières impliquant les diverses régions québécoises. Mais je vous demande de faire le nécessaire pour activer les pourparlers

- 4) Les heures travaillées comme travailleur ou travailleuse autonome doivent être comptabilisées au même titre que les heures travaillées pour un entrepreneur selon la Régie des bâtiments;
- 5) Le tarif horaire fixé par un travailleur ou travailleuse autonome doit être autodéterminé, basé sur l'offre et la demande de sa localité, tout comme une entreprise privée;
- 6) Les travailleurs et travailleuses en construction autonomes doivent pouvoir embaucher, superviser et / ou aider à la formation d'une autre personne qui souhaite travailler dans le même domaine;
- 7) Pour éviter la perte d'emplois, les agents / inspecteurs régionaux de la CCQ peuvent être affectés aux municipalités avec une nouvelle formation qui leur permettra d'évaluer le travail lui-même plutôt que les travailleurs et travailleuses;
- 8) Les catégories de métiers qui peuvent s'élever jusqu'à 97 doivent être révisées et regroupées;
- 9) Le propriétaire résidentiel doit pouvoir agir à titre d'entrepreneur pour la construction de sa maison.

Nous vous remercions pour toute l'attention que vous accorderez à notre demande.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le préfet,



Philippe Barette
MRC de Témiscamingue

PB/fa

c.c. Monsieur Rémy Trudel
Député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Monsieur Robert Ladouceur
Préfet, MRC de Pontiac



DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Angliers
- Béarn
- Belleterre
- Duhamel-Ouest
- Fugèreville
- Guérin
- Kipawa
- Laforce
- Laniel (TNO)
- Lalulpe-et-Gaboury
- Laverlochère
- Lorrainville
- Moffet
- Nédélec
- Notre-Dame-du-Nord
- Rémigny
- St-Bruno-de-Guigues
- St-Édouard-de-Fabre
- St-Eugène-de-Guigues
- Témiscaming
- Ville-Marie

Ville-Marie, le 7 septembre 1999

Par télécopieur
418-644-0003
Nombre de pages : 2

Madame Diane Lemieux
Ministre du Travail
200, chemin Sainte-Foy, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5S1

Objet : Problématique de la construction

Madame la Ministre,

Le préfet de la MRC de Pontiac, monsieur Robert Ladouceur et moi-même sollicitons une rencontre avec vous lors de notre passage à Québec du 30 septembre au 2 octobre 1999 pour le congrès de l'UMRCQ.

Au cours des derniers mois, nous avons échangé une correspondance soutenue concernant les régions limitrophes en général et la problématique de la construction en particulier. À plusieurs occasions, nous avons rapporté des faits et des situations invraisemblables qui nuisent à notre développement et à notre qualité de vie en région.

Dans les régions limitrophes, il est impératif d'établir ensemble de nouvelles règles du jeu régissant la circulation et le comportement des personnes, des biens et des services qui opèrent quotidiennement dans un contexte de surréglementation.

Plus précisément en ce qui concerne la construction, nous demandons que nos MRC soient exclues de la loi et des règlements sur les points suivants :

- 1) La construction résidentielle doit être distincte et dégagée de la construction commerciale et / ou industrielle et doit être basée sur l'offre et la demande de chaque localité;
- 2) Le choix de l'adhésion syndicale ou non doit être un choix libre pour chacun et chacune et ce, sans contrainte;
- 3) Les travailleurs et travailleuses doivent avoir le droit de choisir librement de travailler à titre d'employé (employée) ou à titre de travailleur ou travailleuse autonome, y compris le droit de faire de la publicité et de payer des impôts;

.../2

RENCONTRE AVEC M. GÉRARD M. FORTIN DE LA C.C.Q., LUNDI LE 28 JUIN 1999.

Étaient présents: Claude Brisson
René Gagnon
Gilles Marinier
Léonard Robinson
Robert Cloutier
Philippe Barette

Le but de la réunion est de faire connaître les irritants dans le domaine de la construction.

C. Brisson Explique le problème qu'il a eu lorsque il a fait quelques modifications à l'intérieur de son commerce.

R. Gagnon Des infractions lui ont été déposées pour la pose d'armoires.

L. Robinson Nous informe de l'arrêt fait chez Tembec concernant le déménagement de murs dans les bureaux.

R. Cloutier Décrit son problème concernant des dispositions dans le bassin. Doit faire venir des travailleurs accrédités de Ville-Marie.

G. Marinier Coût de la construction est de 15 à 18 % plus élevé à Témiscaming. Faire de la place pour les jeunes.

G.M. Fortin Indique qu'il est un simple messenger de la Loi R-20 qui s'applique au niveau commercial, industriel et résidentiel;

Denis Levesque Carage
voir vos députés pour faire modifier les lois;

s'engage à nous fournir le nom des membres du conseil d'administration de la C.C.Q.;

dans le cas de Tembec, la loi prime sur les conventions collectives.

la C.C.Q. est réglementée pour représenter 23 corps de métiers dont 6 en Ontario qui nécessitent des cartes de compétences.

Dans le cas de René Gagnon, son infraction vient de la Régie du bâtiment - Mme Darquise Falardeau Collard (819-764-5185)

Il admet que le secteur de la construction est très réglementé. "Je suis simplement porteur de messages".

PB
Philippe Barette, maire



Commission
de la construction
du Québec

Le 27 février 1977

COURRIER CERTIFIÉ 37369420

"SOUS TOUTES RÉSERVES"

*Cause Populaire
s'est engagée
un avocat. et
elle a gagné. et
son cas, et
facture inférieure
à \$ 100*

Monsieur Daniel Bisson
Caisse Populaire Desjardins de Témiscaming
467, rue KIPAWA CP.1025
Témiscaming (Québec) JOZ 3R0

OBJET: DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET/OU DOCUMENTS

Monsieur,

En tant que personne concernée par des travaux de construction assujettis à la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (L.R.G., chapitre R-20), la Commission de la construction du Québec exige que vous lui fournissiez les renseignements et/ou documents suivants dans les dix (10) jours en vous présentant à ses bureaux ou en communiquant avec le soussigné:

Les copies de factures, pour les travaux effectués par Paul Vaillancourt Plumbing Home Renovations Const., concernant la plomberie du 201, ch. Kipawa au Témiscaming, dont le nouveau propriétaire est 1148136 Ontario Ltd.

Article B1.0.1 "Malgré toute autre disposition de la présente loi, la Commission peut, au moyen d'une demande écrite à cet effet, requérir de toute personne visée à l'article 7.2 et de toute association qu'elles lui fournissent, par écrit ou de la manière indiquée par la Commission, dans un délai de 10 jours francs de l'expédition de cette demande, tout renseignement et copie de tout document conforme à l'original jugés nécessaires pour assurer l'exercice des fonctions de la Commission."

Article B3.2 "Toute personne ou toute association qui fait défaut de se conformer à une demande de la Commission en vertu de l'article B1.0.1 commet une infraction et est passible, pour chaque jour que dure l'infraction, en outre du paiement des frais, d'une amende de 200\$ à 400\$ dans le cas d'un individu, de 900\$ à 1600\$ dans le cas de toute autre personne ou d'une association".

Selon la loi, ces renseignements et/ou documents doivent nous parvenir au plus tard le 8 mars 1977.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

SERVICE DE L'INSPECTION

Gilles Couturier
Inspecteur

Abitibi-Témiscamingue: 632, boul. Barrette, C.P. 1120, Val d'Or (Québec) J9P 4P8

Tél.: (819) 825-4477 Téléc.: 825-2192

Bale-Comeau ■ Brossard ■ Chicoutimi ■ Hull ■ Laval ■ Québec ■ Rimouski ■ Saint-Léonard ■ Sept-Îles ■ Sherbrooke ■ Trois-Rivières ■ Val d'Or

Perspectives démographiques

Croissance des villes... ...décroissance des régions!

Les *Nouvelles perspectives démographiques régionales 1996-2041*, disponibles depuis le 28 janvier dernier, indiquent qu'au cours des 20 prochaines années, «les régions métropolitaines de recensement (RMR) vont vivre une période de croissance tandis que les territoires à l'extérieur de ces régions vont faire face à un décroissement et à un important vieillissement de leur population», résume M. Normand Thibault, démographe à l'Institut de la statistique du Québec et coauteur de l'étude.

Selon le scénario A de cette étude, la population québécoise passerait de 7,3 à 7,8 millions entre 1996 et 2026. Le nombre d'habitants dans les RMR s'accroîtrait de 546 000 alors que les zones extérieures aux RMR subiraient une perte de 28 000 habitants. En 1996, 65,8 % des Québécois habitaient dans les RMR; on projette que ce pourcentage atteindra 68,4 % dans 20 ans.

D'ici dix ans, neuf régions seront plus touchées

Il est prévu que neuf des 17 régions administratives entameront une décroissance dès la prochaine décennie. Ces régions sont: la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Mauricie et l'Abitibi-Témiscamingue.

Quant au rapport entre les générations, de 1996 à 2026, il passera de 63 à 178 aînés pour 100 jeunes de 0 à 14 ans. Toutes les régions

seront touchées par ce vieillissement de la population, même les régions où il y aura un accroissement du nombre

d'habitants. Toutefois, certaines régions seront davantage frappées par le vieillissement de la population.

comme la Gaspésie où la portion de personnes âgées pourrait atteindre plus de 50 % de la population.

À l'horizon 2026, seul le Montréal métropolitain sera en croissance, suivi du Centre-du-Québec. Les autres régions connaîtront un peu de vigueur démographique. Pour plus de renseignements, voir le site Web de l'Institut de la statistique du Québec à l'adresse <http://www.stat.gouv.qc.ca>

Perspectives démographiques 1996-2026

Région administrative Région métropolitaine Communauté urbaine	Population Totale (000)			Taux de croissance (%)	
	1996	2011	2026	1996-2011	2011-2026
LE QUÉBEC	7 274	7 652	7 792	5,2	1,8
01 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	107	91	81	-15,0	-11,0
01 Bas-Saint-Laurent	209	196	184	-6,2	-6,1
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	291	276	255	-5,2	-7,6
03 Québec	644	664	657	3,1	-1,1
12 Chaudière-Appalaches	387	399	396	3,1	-0,8
04 Mauricie	265	257	244	-3,0	-5,1
13 Centre-du-Québec	219	232	236	5,9	1,7
05 Estrie	283	302	310	6,7	2,6
16 Montérégie	1 287	1 376	1 407	6,9	2,3
06 Montréal	1 808	1 906	1 962	5,4	2,9
13 Laval	336	371	390	10,4	5,1
14 Lanaudière	382	426	454	11,5	6,6
15 Laurentides	441	526	585	19,3	11,2
07 Outaouais	313	345	366	10,2	6,1
08 Abitibi-Témiscamingue	157	148	141	-5,7	-4,7
09 Côte-Nord	105	96	86	-8,6	-10,4
10 Nord-du-Québec	39	40	38	2,6	-5,0
TOTAL DES RMR	4 786	5 159	5 332	7,8	3,4
401 Chicoutimi-Jonquière	163	153	141	-6,1	-7,8
421 Québec	684	720	723	5,3	0,4
442 Trois-Rivières	142	143	139	0,7	-2,8
433 Sherbrooke	150	162	167	8,0	3,1
462 Montréal	3 396	3 699	3 863	8,9	4,4
505 Ottawa-Hull (partie québécoise)	252	281	299	11,5	6,4
TOTAL HORS RMR	2 488	2 493	2 460	0,2	-1,3
Communauté urbaine de Québec	513	532	529	3,7	-0,6
Communauté urbaine de l'Outaouais	222	247	262	11,3	6,1

Source: Institut de la statistique du Québec

L'Abitibi-Témiscamingue se dépeuple peu à peu

PAR GHYSLAIN LOISELLE

La population de l'Abitibi-Témiscamingue, actuellement de 159 621 habitants, chutera d'ici à 2026, alors que la population du Québec sera, elle, de près de 8 millions d'habitants.

C'est ce que prévoit l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). En fait, neuf des 17 régions administratives québécoises entameront ou poursuivront leur décroissance jusqu'à cette date.

Pour notre région, on parle d'entamer, puisque sa population, était en deçà de 150 000 en 1990, d'après le plus récent bilan socio-économique régional.

Dès la prochaine décennie, donc entre 2001 et 2010, le Québec témiscabiti-bien de même que la Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine, le Bas-St-Laurent, la Côte-Nord, le Saguenay-Lac-St-Jean et la Mau-

ricie, enregistreront des pertes démographiques. Ce sont toutes des régions périphériques. Les régions de Québec, Chaudière-Appalaches et Nord-du-Québec les rejoindront après 2011.

Un drainage au profit des grands centres urbains

On peut facilement s'imaginer que les décès n'y seront pour rien. On aura plutôt affaire à un exode de la population vers les plus grands centres urbains du Québec. À cet effet, l'ISQ dit que seul un territoire en forme de croissant centré sur Montréal et s'étirant de l'Outaouais jusqu'à la région Centre-du-Québec présentera un peu de vigueur côté hausse de population. Montréal, Hull, Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke verront leur population augmenter de plus d'un demi-million de personnes. Les naissances y seront pour très peu.

Même chose pour l'immigration. On doit plutôt vraiment pointer du doigt une hémorragie démographique subie par les régions éloignées.

Ralentissement de la croissance de la population

À preuve, entre 1996 et 2026, on observera un ralentissement de la

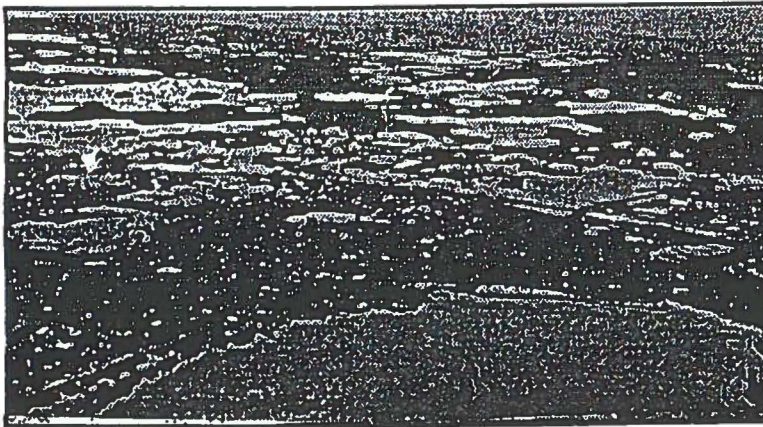
croissance de la population de l'ensemble du Québec.

Le taux de croissance passera de 5,2 % (1996-2011) à 1,9 % (2011 à 2026) et 70 % des Québécois vivront dans les grandes villes. Qui plus est, le groupe des personnes âgées fera un bond de 12 % à 25 % d'ici 2026. C'est le rythme

le plus rapide parmi les pays industrialisés. Les aînés constitueront alors le cinquième de la population québécoise.

Les régions vidées verront le nombre de jeunes de 0 à 14 ans chuter plus de 40 % et même les régions en croissance démographique verront leurs effectifs de jeunes baisser.

LA FRONTIÈRE
09 FEV/00



Les Québécois, qui seront 8 millions en 2026, ne font pas assez d'enfants. Au train où vont les choses, le taux de croissance de la population chutera à entre 2011 et 2026



- 28) **Projet Tembec 2000 démontrant des coûts supplémentaires de 12 % (1,2 M\$) pour les frais de déplacement et de pension des travailleurs de l'extérieur.**
- 29) **Revue de presse du 6 décembre 2000 concernant la position de la CSN sur les bassins de main-d'œuvre et la mobilité des travailleurs Québec / Ontario et réponse de la MRC.**
- 30) **Mise en situation :**
- **Industrie de la construction au Témiscamingue.**
 - **Camionnage dans l'industrie de la construction au Témiscamingue.**
- 31) **État des fuites économiques pour la MRCT (22 M\$).**
- 32) **Revue de presse :**
- **Jouets (Office de la langue française).**
 - **Les députés sont frustrés.**
 - **Conserver le leadership en région.**
- 33) **Rencontre entre la MRCT, la FQM et la ministre du Travail, madame Diane Lemieux, le 23 novembre 2000.**
- 34) **Carte MRCT.**

- 18) Le 19 juin 2000, deux (2) lettres, la CCQ avise la ville de Témiscamingue que les examens ne peuvent se faire en région, il y a déjà Val d'Or et Gatineau; **CECI REPRÉSENTE UN TRAJET DE HUIT (8) HEURES EN VOITURE.**
- 19) Le 22 juin 2000, lettre du ministère de la Justice à monsieur Léo Chénier, l'informant qu'il doit faire 14 jours de prison pour avoir creusé un trou pour un poteau électrique.
- 20) Le 3 et 8 août 2000, lettres de la MRC de Témiscamingue à madame Diane Lemieux, et la CCQ, concernant les régions limitrophes.
- 21) Le 7 juillet 2000, lettre de la CCQ à la ville de Témiscamingue concernant une enquête sur un contrat inférieur à 2 000 \$ pour des réparations sur la caserne des pompiers.
- 22) Le 3 août 2000, lettre de la MRC de Témiscamingue à la députation régionale décrivant la problématique des zones limitrophes.
- 23) Le 10 août 2000, le compte rendu du 15 juin avec la CCQ dans la MRC de Pontiac.
- 24) Liste des travailleurs de la construction rencontrés lors d'une tournée du ministère du Travail et de la CCQ au Témiscamingue les 12, 13 et 14 juillet 2000.
- 25) Lettre du 12 octobre 2000 de monsieur Gérard Magella Fortin, CCQ, pour des informations sur l'émission des cartes de compétences par MRC.
- 26) Compte rendu du comité des travailleurs de la construction de la MRCT du 29 octobre 2000.
- 27) Lettre d'appui de la MRC de Bonaventure, le 20 novembre 2000.

- 9) Le 20 octobre 1999, lettre de madame Suzanne Beauvais, directrice adjointe du Cabinet à madame Aline Sauvageau du CRDAT concernant les travailleurs de la construction du Québec et de l'Ontario.
- 10) Le 29 octobre 1999, lettre de la ville de Témiscaming à madame Aline Sauvageau du CRDAT concernant « l'intervention de l'État » incluant une lettre adressée à monsieur Rémy Trudel datée du 20 septembre 1999 envoyée par monsieur Philippe Barette.
- 11) Le 4 janvier 2000, lettre de la MRC de Pontiac à madame Suzanne Beauvais concernant la main-d'œuvre et la CCQ.
- 12) Le 8 février 2000, lettre de la MRC de Témiscamingue à la FTQ, monsieur Rénaud Frénette, concernant le projet de démolition de la meunerie à Notre-Dame-du-Nord.
- 13) Le 14 février 2000, lettre de monsieur Claude Perreault, un employé demande sa carte à la CCQ, reçu une réponse après 137 jours de cette dernière soit le 30 juin 2000.
- 14) Le 21 juin 2000, lettre de la FTQ à monsieur Denis Clermont, MRC de Témiscamingue, refusant sa collaboration concernant le projet de démolition de la meunerie à Notre-Dame-du-Nord.
- 15) Le 9 mars 2000, le compte rendu d'une réunion tenue à Gatineau concernant les problèmes avec la CCQ.
- 16) Le 16 mai 2000, lettre de la CCQ réclamant à la municipalité de Guérin la somme de 4 625 \$ pour la construction d'un comptoir postal.
- 17) Le 31 mai 2000, lettre de la ville de Témiscaming à la CCQ leur demandant de faire parvenir l'examen à la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue.

Document présenté au CRDAT le 19 décembre 2000 concernant :

- ☞ **Les services régionaux (centres de décisions);**
- ☞ **Les services de proximité;**
- ☞ **Les régions limitrophes.**

Extrait de correspondances échangées avec les différents organismes reliés à la CCQ.

Présentation (liste) :

- 1) L'Abitibi-Témiscamingue se dépeuple.
- 2) Décroissance des régions.
- 3) Le 27 février 1997, lettre de la CCQ à la Caisse populaire pour réparation d'une fuite d'eau dont la facture est inférieure à 100 \$. La Caisse populaire a gagné son cas avec l'aide d'un avocat.
- 4) Le 28 juin 1999, le compte rendu d'une réunion avec la CCQ et monsieur Gérard Magella Fortin.
- 5) Le 7 septembre 1999, lettre de la MRC de Témiscamingue à la ministre Diane Lemieux concernant la problématique de la construction.
- 6) Le 17 septembre 1999, lettre du CRDAT au premier ministre Lucien Bouchard concernant le problème de l'industrie de la construction en région limitrophe.
- 7) Le 20 septembre 1999, lettre de la MRC de Témiscamingue à la ministre Diane Lemieux concernant la « réglementation abusive » dans le domaine de la construction.
- 8) Le 13 octobre 1999, lettre de la ministre Diane Lemieux à monsieur Philippe Barette concernant le cas de monsieur René Gagnon (armoires).

- À organiser une rencontre ministérielle Québec – Ontario, provinciale – municipale pour discuter de ces questions.

Les intervenants impliqués dans le projet d'entente spécifique sont les suivants :

- Pour la partie gouvernementale :
 - Premier ministre du Québec
 - Ministère des Affaires municipales
 - Ministère des Transports
 - Ministère des Finances
 - Ministère de l'Éducation
 - Ministère du Travail et de l'Emploi
 - Ministère du Commerce, de la Science et de la Technologie
 - Société d'assurance automobile du Québec
 - Sûreté du Québec
 - Député de Rouyn-Noranda – Témiscamingue et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Pour la partie régionale :
 - CRDAT
 - Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

MRCT, le 15 décembre 2000
(via)

Il y a un manque d'entrepreneurship à Témiscaming, les gens s'orientent plutôt vers les usines de Tembec.

Les coûts de construction résidentielle, commerciale et industrielle sont de 20 à 25 % plus dispendieux qu'à Québec, Joliette, Outaouais. Réf. : Les Résidences (1999).

Coût par logement à Témiscaming : 58 182 \$
Joliette : 47 200 \$

L'achat de biens et services est nettement moins onéreux en Ontario. La population témiscamienne l'a compris depuis longtemps si on en juge par le nombre de personnes et d'entreprises qui font leurs achats chez nos voisins :

Achats de biens et services Soumission pour pavage de rues		
FIRME	LIEU	PRIX / TONNE M.
Miller Paving	North Bay, Ontario	72,40 \$
A. Lamothe (1991)	Rouyn-Noranda	82,00 \$
Pavage 1000 jours	Mont-Laurier	90,00 \$
Entreprises Sirard	Ville-Marie	93,00 \$

Il est impératif d'adapter des programmes politiques et la réglementation pour la consolidation et la croissance économique de notre région. Il faut reconnaître le caractère particulier du Témiscamingue et des régions limitrophes puisque deux économies aussi liées comme le sont le Québec et l'Ontario ne doivent plus s'affronter mais doivent plutôt tendre à s'harmoniser entre elles.

La MRC de Témiscamingue demande au CRDAT d'intervenir auprès du gouvernement du Québec dans la reconnaissance du Témiscamingue comme région limitrophe par le biais d'un projet d'entente spécifique.

Cette entente a pour objectifs :

- De favoriser la libre circulation des biens et services de chaque côté de la frontière.
- De maintenir un environnement sain, accueillant et concurrentiel.

Les actions à prendre consistent :

- À convenir de l'établissement d'une zone franche Témiscamingue – Nord-Est de l'Ontario pour permettre la libre circulation des biens et des services.
- À demander au gouvernement une harmonisation complète des lois et des règlements touchant :
 - Le camionnage
 - La construction
 - Le prix de l'essence
 - La fiscalité
 - L'éducation
 - Etc.

Lorsqu'un travailleur de Tembec choisit d'établir sa résidence en Ontario, cette situation occasionne des conséquences négatives pour la ville de Témiscaming, le Témiscamingue et en bout de ligne pour le Québec.

Tableau 1 Travailleurs chez Tembec résidant en Ontario

Salaire moyen chez Tembec	: 50 404 \$	syndiqués	pour 166 employés
	77 000 \$	non syndiqués	pour <u>65</u> employés
Total			231 employés

Tableau 2 Impact (perte de revenus) pour le Québec

166 employés syndiqués avec salaire annuel moyen de 50 404 \$:	8 367 064 \$
65 employés non syndiqués avec salaire annuel moyen de 77 000 \$:	<u>5 005 000 \$</u>
Total – Masse salariale / année		13 372 064 \$

En impôt cela représente pour l'exemption de base

Impôt retenu à la source

Salaire moyen 50 404 \$:	8 454 \$ X 166 employés	=	1 403 364 \$
Salaire moyen 77 000 \$:	15 060 \$ X 65 employés	=	<u>978 900 \$</u>
Total des impôts				2 382 264 \$

Autres

Taxes de vente (3 000 \$ X 60 ménages)	:	180 000 \$
Taxes municipales et scolaires (1 500 \$ X 60 ménages)	:	<u>90 000 \$</u>
Total annuel		2 652 264 \$

En taxes et en impôts, l'impact des travailleurs non-résident de Tembec totalise 2,6 M\$ par année. Comme il s'agit d'une main-d'œuvre active, la réalité pourrait bien être davantage.

Les familles des secteurs frontaliers disposent d'un choix que d'autres n'ont pas, soit d'établir leur résidence en Ontario et d'économiser 10 000 \$ et plus par an et ainsi améliorer leur qualité de vie.

Le milieu doit recourir à des biens et des services de Ville-Marie pour les réparations et ou installations mineures. Par exemple, pour faire réparer une laveuse, un lave-vaisselle et autres articles ménagers, les gens se rendent à North Bay (temps de 45 minutes) au lieu de Rouyn-Noranda (temps de 3 heures).

FISCALITÉ ET COÛT DES PRODUITS ET SERVICES

De toutes les provinces canadiennes, c'est le Québec qui a le fardeau fiscal le plus élevé. Peu importe le niveau de revenus, le contribuable québécois est toujours désavantagé par rapport au contribuable ontarien dans une proportion très élevée variant de 15 % à 39 %. Les impôts fonciers sont aussi élevés au Québec qu'en Ontario. Cette situation se traduit chez nous par un nombre de plus en plus grand de travailleurs de l'usine Tembec inc. à Témiscaming qui s'établissent en Ontario pour profiter du meilleur régime fiscal.

Facture municipale 1999			
Propriété de 100 000 \$	Témiscaming	Thorne, Ontario	North Bay, Ontario
	2 036 \$	680 \$	1 930 \$

Comparaison interprovinciale de l'impôt sur le revenu Québec VS Ontario 1999

Revenu 1999	Couple un revenu		Célibataire
	sans enfant	avec 2 enfants	
30 000	1 824	(620)	2 515
40 000	2 482	666	3 241
50 000	3 333	2 119	4 092
75 000	5 100	3 947	5 645
100 000	5 956	4 802	6 500

Un montant positif indique un avantage Ontario

Les écarts ne changeront pas beaucoup au cours des prochaines années puisque l'Ontario a annoncé dans son budget du 2 mai 2000 une réduction équivalente au Québec pour l'année 2000.

- Tembec, usine de sulfite à Témiscaming (120 M\$) 2001-2002
- Tembec, usine Temboard à Témiscaming (30 M\$) 2001-2002
- Syltem à St-Édouard-de-Fabre (6 M\$) 2001-2002
- Timber Train à Témiscaming (2 M\$) 2001-2002
- Commonwealth Plywood à Belleterre (3 M\$) 2000-2001
- Commonwealth Plywood à Kipawa (10,5 M\$) 2000-2001
- Abattoir de Lorrainville (15 M\$) 2001-2002
- Centre administratif à Eagle Village, Kipawa (1,2 M\$) 2000-2001

Total : 641,7 millions \$

ESSENCE

Historiquement, le prix de l'essence au Témiscamingue est généralement plus élevé que dans la région de Montréal et le nord de l'Ontario, conséquence des coûts de transport. Le prix élevé de l'essence a des impacts importants sur l'économie témiscamiennne. Chaque hausse de prix de l'essence affecte directement les coûts de transport des marchandises; le camionnage est le seul moyen de transport disponible au Témiscamingue. La hausse du prix du pétrole fait augmenter les coûts de production des entreprises qui doivent assumer des coûts de transport importants en raison de leur éloignement. L'industrie touristique vit également difficilement cette situation; il n'est pas rare que les chasseurs et pêcheurs de l'extérieur de la région apportent leur carburant.

La hausse du prix de l'essence a un impact majeur dans tous les secteurs de la consommation locale. Parce que le Témiscamingue constitue le point d'arrivée ou de départ des voies de transport vers l'Ontario, toute différence de prix entre les deux (2) provinces provoque un déplacement des approvisionnements vers l'Ontario, tant au point de vue pétrolier que de celui de la consommation de biens et services.

Les données recueillies montrent que l'Abitibi-Témiscamingue est désavantagé par rapport aux autres régions du Québec en raison de son statut de région éloignée. En effet, malgré un rabais de 4,65 cents le litre, nous observons une différence pouvant varier jusqu'à 0,17 cents le litre entre le prix net de l'essence et le prix de vente à la pompe.

Le mécanisme de réduction de la taxe sur le carburant a comme conséquences néfastes pour le Témiscamingue une variation des prix d'un village à l'autre, une concentration de l'achalandage vers deux (2) pôles (point d'entrée et de sortie vers l'Ontario) et une diminution de la clientèle dans la majorité des municipalités. Mentionnons encore une fois que le Témiscamingue doit maintenir une économie concurrentielle avec l'Ontario. Jusqu'à présent, la tâche est pénible voir même impossible puisque nous devons payer une taxe provinciale pour l'essence de 20,2 cents le litre contre 14,7 cents le litre pour l'Ontario.

Pour circuler librement d'une province à l'autre, les utilisateurs de véhicules lourds doivent s'enregistrer au registre du Québec et à celui de l'Ontario. Les personnes qui effectuent du transport inter-provincial bénéficient d'un système d'immatriculation à guichet unique. Ainsi, les requérants peuvent immatriculer tous leurs véhicules dans une seule province pour l'ensemble du Canada. Le Québec exige cependant aux utilisateurs de véhicules lourds de circuler avec leur certificat original d'immatriculation alors que le ministère des Transports de l'Ontario permet aux utilisateurs de véhicules routiers de circuler avec une photocopie. Ce manque d'harmonisation dans la réglementation est préjudiciable pour le Témiscamingue étant donné les échanges quotidiens et la libre circulation des biens et services Québec / Ontario. Le Témiscamingue est particulièrement sensible au zèle des contrôleurs routiers à l'endroit des camionneurs. Le fait qu'ils soient postés à la frontière, comme des gardiens surveillant un château fort, donne une image négative du Témiscamingue. Les commerces de Témiscaming ont perdu de leurs clients ontariens à cause d'une telle situation.

CONSTRUCTION

La réglementation québécoise dans le domaine de la construction contraint les employeurs à aller chercher la main-d'œuvre en Abitibi avec les coûts que cela implique alors qu'un bassin est tout aussi disponible au Témiscamingue. Les travailleurs de la construction en Ontario ne peuvent pas aisément travailler au Québec puisque leur adhésion au syndicat est très difficile.

Le processus d'émission de cartes ne rend pas justice à la MRC de Témiscamingue. La construction dans nos milieux coûte 20 % plus cher puisqu'il faut importer de la main-d'œuvre avec des cartes. Les nouvelles perspectives démographiques nous indiquent pour l'avenir une croissance des villes et une décroissance des régions. La réglementation dans l'industrie de la construction a été conçue pour s'appliquer dans un cadre urbain et non rural.

Les 12, 13 et 14 juillet derniers, la MRC de Témiscamingue a organisé au Témiscamingue une rencontre avec les travailleurs et les entrepreneurs dans le domaine de la construction et la CCQ qui a permis de brosser un portrait juste de la réalité longtemps décriée dans la construction au Témiscamingue. Environ 150 travailleurs et entrepreneurs de la construction s'y sont rendus. Pour la plupart, la problématique résidait dans la difficulté d'obtenir leur carte de compétence ou encore le renouvellement de celle-ci.

Plusieurs projets de développement industriels sont en cours au Témiscamingue qui vont demander un assouplissement dans la réglementation pour favoriser l'embauche de travailleurs locaux.

- Ced-Or à Béarn (100 M\$) 2000-2002
- Centrale hydroélectrique Tabaret à Témiscaming (200 M\$) 2002-2006
- Centrale Rapide-des-Quinze à Angliers – Guérin (70 M\$) 2000-2001
- Centrale La Régionale à Angliers (50 M\$) 2001-2002
- Temlam à Ville-Marie (25 M\$) 2000-2001
- Abattoir à Fugèreville (3 M\$) 2000-2001
- Scierie Béarn (6 M\$) 2000-2001

MRC DE TÉMISCAMINGUE

DOCUMENT PRÉSENTÉ AU CRDAT LE 19 DÉCEMBRE 2000 CONCERNANT LES RÉGIONS LIMITROPHES

État de situation :

La MRC de Témiscamingue est un territoire de 19 267 km² avec une population de 18 027 habitants. C'est une région rurale et limitrophe à la province de l'Ontario. La réalité géographique montre que c'est plutôt avec le Nord-Est ontarien que le Témiscamingue est rattaché naturellement. Témiscaming et Notre-Dame-du-Nord sont des portes d'entrée de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec.

Nos échanges commerciaux se pratiquent avec le Nord-Est ontarien. Les transporteurs témiscamiens empruntent la route de l'Ontario pour atteindre la métropole. L'économie du Témiscamingue tire sa vitalité de ses ressources naturelles. L'Ontario est un bon partenaire économique dont le Témiscamingue ne saurait se passer. Le Témiscamingue ne peut s'auto-suffire économiquement. C'est pourquoi il ne doit plus subir les conséquences néfastes liées à la réglementation gouvernementale.

La problématique des régions limitrophes comme le Témiscamingue est grande et touche plusieurs secteurs. La réalité économique très différente du Québec et de l'Ontario met en péril le développement du Témiscamingue. Des irritants pour le Témiscamingue sont observés plus particulièrement dans les domaines suivants :

TRANSPORT

L'industrie du camionnage demeure une roue essentielle et indispensable à l'économie du Témiscamingue. La Société de l'assurance automobile du Québec chiffre à 1 935 les véhicules à utilisation institutionnelle professionnelle et commerciale au Témiscamingue. De ce nombre, 399 sont des camions et des tracteurs routiers. La consommation annuelle de carburant d'un camion peut représenter jusqu'à 40 000 \$. Les dépenses en réparation sont aussi énormes. L'industrie forestière estime que des échanges vers l'Ontario d'une valeur de 30 millions s'effectuent chaque année.

Il existe des normes différentes entre les deux provinces en ce qui concerne le nombre d'essieux, les charges par essieux et l'espacement des essieux d'un véhicule lourd; la masse totale en charge autorisée et les dimensions maximales soit, la hauteur, la largeur et la longueur des véhicules routiers en fonction de chaque type de véhicule. Les normes reliées à la vérification mécanique des véhicules lourds diffèrent également entre le Québec et l'Ontario. De plus, les gouvernements du Québec et de l'Ontario gèrent différemment leur période de dégel.

3. Ministère des Affaires municipales.
 - 3.1 Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales : octobre 1998 à Rouyn-Noranda.
 - 3.2 Loisir, sport et activité physique : février 1996 à Évain.
 - 3.3 Sécurité nautique et qualité de vie : mai 1998 à Rouyn-Noranda.
4. Ministère des Ressources naturelles.
 - 4.1 Forêt habitée : février 1997 à Évain.
 - 4.2 Débat public sur l'énergie : août 1998 à Rouyn-Noranda.
5. Commission Bélanger – Campeau : décembre 1990 à Val d'Or.
6. Consultation de Norbord tenue à Rouyn-Noranda le 27 janvier 2000 concernant les plans quinquennaux des industries forestières, dont une partie située dans notre MRC.

Ruralité

À quand une décentralisation à l'échelle locale ? La municipalité est le niveau de gouvernement le plus près du citoyen; elle est imputable.

À quand une nouvelle « fiscalité du citoyen rural » tenant compte de son compte de taxes, mais également des coûts autrement assumés pour son accès aux services publics régionaux (exemple : enseignement supérieur) ?

Le gouvernement doit prendre des actions claires pour déployer les institutions gouvernementales sur l'ensemble du territoire pour rééquilibrer les forces locales et régionales.

MRCT, le 18 décembre 2000

(via)

➤ Transport à Rouyn-Noranda.

Réf. :

- ◆ Contrôleur routier.
- ◆ Période de dégel.
- ◆ Motoneige.

➤ Hydro-Québec (services à la clientèle).

➤ Société Faune et Parcs.

Réf. :

- ◆ Zones de chasse et pêche en Abitibi-Témiscamingue.
- ◆ Diminution du nombre d'agents de conservation de la faune.

➤ Visite de ministres (ou de sous-ministres) en région (gouvernement provincial et fédéral).

Trop souvent, les tournées s'arrêtent à Rouyn-Noranda.

➤ Justice.

Diminution des services au Bureau de la publicité des droits.

➤ Environnement.

- ◆ Lacs Témiscamingue, Kipawa, Des Quinze et Simard contrôlés par la Commission de planification et de régularisation de la rivière Outaouais (pas de représentants du Témiscamingue sur ce comité).
- ◆ Lacs à la Truite, Bay et Winawiash contrôlés par BCL Energy de Toronto.

Consultations publiques tenues à l'extérieur du Témiscamingue :

1. Bureau d'audiences publiques en environnement.

- 1.1 Consultation sur l'eau : automne 1999 à Rouyn-Noranda.
- 1.2 Matières résiduelles : mai 1996 à Val d'Or et La Sarre.

2. Ministère des Transports.

- 2.1 Véhicules hors-route : novembre 1991 à Rouyn-Noranda.
- 2.2 Emprises ferroviaires abandonnées : novembre 1992 à Val d'Or.

MRC DE TÉMISCAMINGUE

**DOCUMENT PRÉSENTÉ AU CRDAT LE 19 DÉCEMBRE 2000
CONCERNANT LES SERVICES RÉGIONAUX ET
CENTRES DE DÉCISIONS**

État de situation :

À l'ère de la mondialisation, le Témiscamingue comme les autres régions rurales n'échappe pas à la centralisation des services et des centres de décisions dans les villes.

Les décisions administratives sont trop souvent inaccessibles aux milieux locaux. Cette centralisation à outrance dessert mal le Témiscamingue. À cause des distances et du poids démographique, le pouvoir d'influencer est souvent stratégique et aléatoire. La concentration des pouvoirs dans les capitales régionales nuit au développement territorial intégré.

Les exemples suivants démontrent que le Témiscamingue est de plus en plus à la remorque de l'Abitibi :

- Allocation des CAAF à l'industrie forestière à Québec et Rouyn-Noranda.
- Centralisation des opérations de la SOPFEU à Val d'Or au détriment de Kipawa.
- Main-d'œuvre dans l'industrie de la construction à Rouyn-Noranda, Val d'Or et Amos. (CCQ, Centrales syndicales, Association de la construction).

Réf. : Projet Carrefour jeunesse-emploi.

- Agriculture. (UPA, Société de financement agricole à Rouyn-Noranda).

Les auditions publiques de la Commission de protection du territoire agricole ont lieu à Rouyn-Noranda.

- Éducation. (Université et cégep à Rouyn-Noranda).

Réf. : Carte de la population scolaire.

- Santé. (Régie régionale, services spécialisés, etc., à Rouyn-Noranda, Val d'Or et Amos).

- Ministère des Ressources naturelles – Mines
- Ministère des Transports
- Ministère du Revenu
- Office de la langue française
- Office de la protection du consommateur
- Office des personnes handicapées
- Régie des assurances agricoles du Québec
- Régie des rentes du Québec
- Régie du bâtiment du Québec
- Régie du logement
- Régie régionale de la santé et des services sociaux
- Secrétariat au loisir et au sport
- Secrétariat aux affaires autochtones
- Société d'habitation du Québec
- Société de financement agricole
- Société de l'assurance automobile du Québec
- Société des établissements de plein air du Québec
- Société immobilière du Québec
- Société Innovatech Régions ressources

MRCT, le 15 décembre 2000
(via)

Le CRDAT est sensibilisé à la problématique des services de proximité puisqu'il en a fait un principe directeur dans son plan stratégique. Le CRDAT a identifié plusieurs actions reliées à ce principe dont celle d'identifier des façons originales d'assurer et de développer des services publics de base dans les collectivités rurales.

Il est essentiel d'évaluer les services publics jugés essentiels et d'envisager un jumelage des ressources et des services plutôt que leur disparition pure et simple.

La MRC de Témiscamingue demande au CRDAT l'établissement d'une politique en matière de services de proximité qui s'adresserait aux ministères et organismes régionaux qui ne sont pas présents dans chacune des MRC, dans le but de desservir la population dans son milieu local.

- Commission de la construction du Québec
- Commission de la santé et de la sécurité au travail
- Commission des droits de la personne et de la protection des droits de la jeunesse
- Commission des normes du travail
- Conseil du statut de la femme
- Conseil du Trésor – Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique
- Curateur public
- Emploi-Québec
- Faune et Parcs – Aménagement de la faune
- Faune et Parcs
- Forêt Québec
- Hydro-Québec
- Investissement – Québec
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Ministère de l'Éducation
- Ministère de l'Industrie et du Commerce
- Ministère de la Culture et des Communications
- Ministère de la Famille et de l'Enfance
- Ministère de la Justice – Services judiciaires
- Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie
- Ministère de la Sécurité publique
- Ministère de la Sécurité publique – Sécurité civile et Sécurité incendie
- Ministère de la Solidarité sociale – Sécurité du revenu
- Ministère de l'Environnement
- Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
- Ministère des Régions
- Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Communication-Québec
- Ministère des Ressources naturelles – Territoire

MRC DE TÉMISCAMINGUE

**DOCUMENT PRÉSENTÉ AU CRDAT LE 19 DÉCEMBRE 2000
CONCERNANT LES SERVICES DE PROXIMITÉ**

État de situation :

Pour maintenir et développer un village, il faut assurer un minimum de services publics. Le Témiscamingue, à cause de son éloignement des grands centres et à cause du nombre de sa population est toujours menacé de perdre ses services de base. Plusieurs exemples le prouvent :

- La baisse significative des services assumés par la télévision de Radio-Nord sur le territoire du Témiscamingue;
- La difficulté de plus en plus grande d'assurer au Témiscamingue des soins de santé de base à la population;
- La bataille menée par le comité Défi 2000 pour maintenir sur le territoire la Commission scolaire Lac-Témiscamingue et les écoles de villages;
- La restructuration du Mouvement Desjardins – fusions et / ou fermetures de caisses populaires;
- La menace d'achat de la radio communautaire CKVM Radio-Témiscamingue par la radio de Radio-Nord.

Les services de base au Témiscamingue contribuent à la vitalité de la communauté locale et raffermissent le sentiment d'appartenance de la population.

Le discours des organismes de développement rural s'oriente dans ce sens. On le constate dans les propos de monsieur Jacques Proulx de Solidarité rurale :

« Au nombre des moyens qui relèvent de l'État – ce n'est qu'un exemple – il y a la prestation des services publics de proximité, ces services cruciaux au quotidien, déterminent nos capacités objectives de développement et influencent l'achalandage touristique. Ainsi, lorsque l'État favorise leur déploiement dans la seule ville-centre d'une région, il fait son nid en faveur de l'urbanisation. »

Parmi les actions et les solutions proposées par la MRC au cours des dernières années, mentionnons :

- l'exclusion des municipalités de moins de 5 000 habitants du décret de la construction;
- l'établissement d'une zone franche;
- la sensibilisation des ministères et organismes en région;
- l'élaboration d'une « entente spécifique » portant sur les régions limitrophes, via le CRDAT;
- la création d'un comité de travail comprenant le ministère du Travail, la CCQ et la MRC;
- rencontre de la ministre du Travail, madame Diane Lemieux;
- etc.

Demandes au CRDAT

1. D'établir une « nouvelle répartition » des **services régionaux et des centres de décisions** entre les MRC en Abitibi-Témiscamingue.
2. D'élaborer une politique en matière de **services de proximité** qui s'adresserait aux ministères et organismes régionaux qui ne sont pas présents dans chacune des MRC, dans le but de desservir la population dans son milieu local.
3. De négocier une entente spécifique sur les **régions limitrophes / zone franche**.
4. De prévoir à l'ordre du jour de chacune des réunions du CRDAT (CE) un sujet « affaires des MRC ».

La MRC offre au CRDAT son entière collaboration afin que des actions concrètes soient entreprises dans chacun des cas d'ici le 31 mars 2001.

Vous trouverez en annexe tous les documents d'information sur ces sujets.

Merci!

Philippe Barette, préfet

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

REPRÉSENTATION DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE AU CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CRDAT) le 19 décembre 2000.

Avant-propos

La MRC est reconnaissante au CRDAT pour la présente rencontre. Les préoccupations de la MRC de Témiscamingue ne concernent aucunement les activités municipales proprement dites, mais plutôt notre développement socio-économique, nos emplois et la qualité des services à notre population.

La MRC de Témiscamingue adhère toujours au CRDAT et à ses valeurs, particulièrement le partenariat et la collaboration interrégionale. Dans la perspective d'une « nouvelle entente » entre nous, le CRDAT constitue pour nous un outil supplémentaire à notre disposition pour atteindre pleinement notre objectif de répondre adéquatement et intégralement aux besoins des Témiscamiennes et des Témiscamiens.

Mise en situation

1) Régions limitrophes

La MRC demande que les lois, règlements, etc., soient harmonisés entre le Québec et l'Ontario afin d'établir des règles qui soient concurrentielles pour ne pas nuire à notre développement et notre qualité de vie.

Exemples :

- camionnage;
- mobilité de la main-d'œuvre;
- construction;
- fiscalité;
- etc.

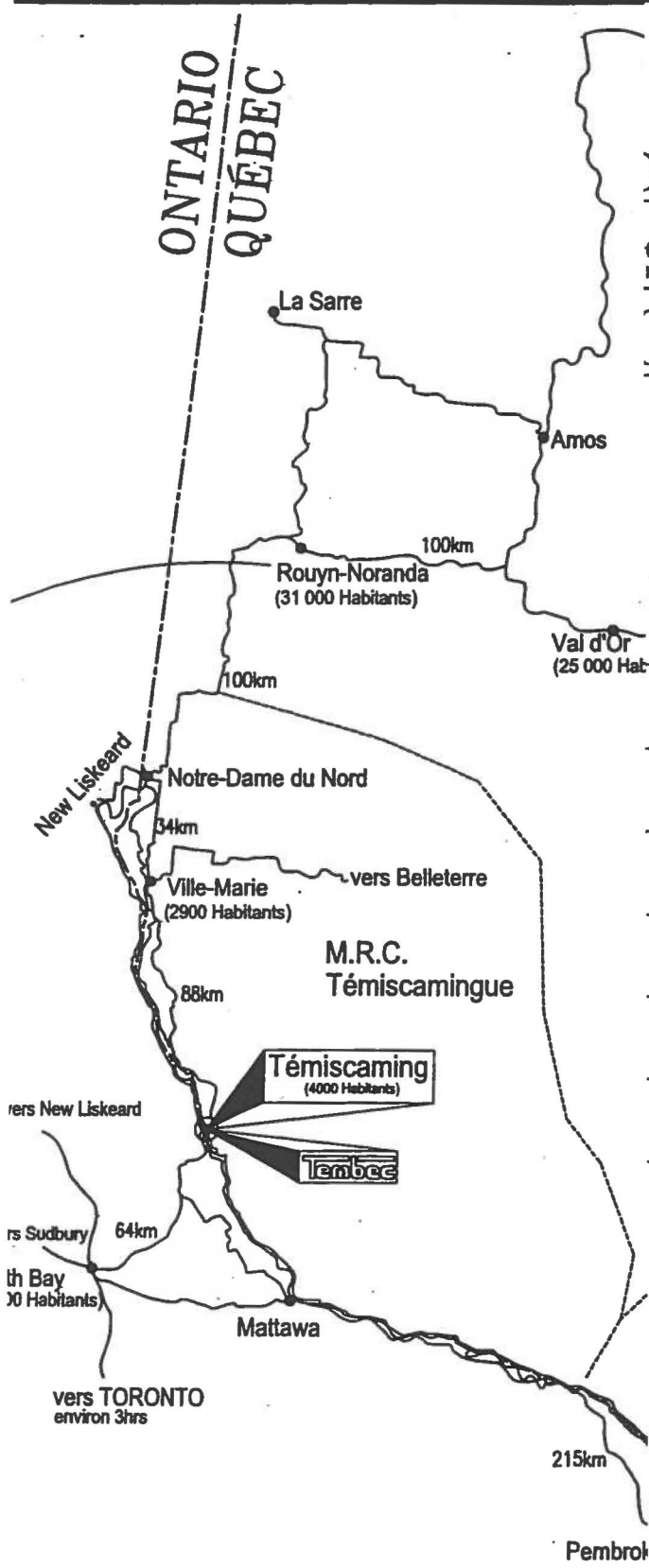
2) Services régionaux et centres de décisions Services de proximité

D'autre part, liste à l'appui, la MRC a perdu au cours des dernières années plusieurs services « régionaux » ainsi que des centres de décisions! Sous prétexte de décentralisation des gouvernements vers les régions, on centralise à Rouyn-Noranda, Val d'Or ou Amos. Les Témiscamiens et les Témiscamiennes doivent de plus en plus se déplacer vers Rouyn-Noranda, Amos, etc.

Exemples :

- nos jeunes pour leurs études;
- les services spécialisés en santé (Rouyn-Noranda, Amos, etc.);
- la SOPFEU à Val d'Or;
- Hydro-Québec pour les services à la clientèle;
- la Société de financement agricole à Rouyn-Noranda;
- la CCQ à Val d'Or;
- etc.

Municipalité régionale de Témiscamingue



- Ville-Marie
- Rouyn-Noranda
- Val d'Or
- Montréal
- North Bay (Ontario)
- Ottawa (Ontario)
- Toronto (Ontario)

ONTARIO